Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Implanter des clôtures qualitatives

Pourquoi la qualité des clôtures est-elle importante ?

Souvent accompagnées de haies, les clôtures sont généralement ce que l'on perçoit en premier depuis le domaine public. Il est donc primordial d'y apporter un soin particulier.
Bien pensées, elles contribueront à générer des ambiances uniques et de qualité, dans le respect du patrimoine et du caractère d'un quartier.

Elles valorisent, diversifient, personnalisent le cadre de vie ou au contraire, elles le banalisent, c'est-à-dire qu'elles produisent un paysage qu'il est possible de rencontrer partout ailleurs.
Une clôture, pour quoi faire ? Comment la traiter ? Quels sont les différents types de clôtures ?


Hergnies


St-Amand-les-Eaux


St-Amand-les-Eaux

La clôture peut aussi être minimaliste voir absente.

1 : **Maintenir** les murs anciens et talus existants

2 : **Varier** les matériaux, **alterner** les transparences et pleins, **accompagner** de végétation les clôtures

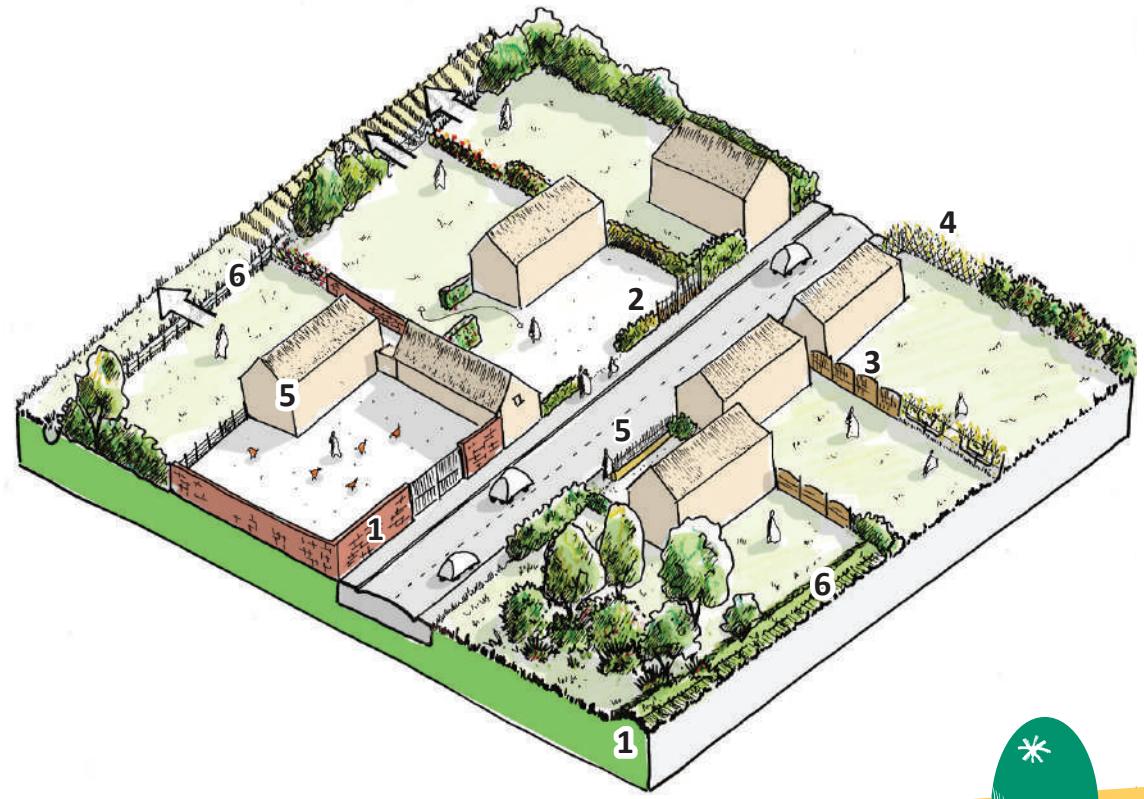
3 : **Utiliser** des claustras pour isoler

4 : **Choisir** des clôtures à claire-voie préférentiellement en bois

5 : **Implanter** les clôtures dans l'alignement en cas de retrait des habitations

6 : **Créer** des ouvertures au sol pour le passage de la faune


Flines-lès-Mortagne



Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Implanter des clôtures qualitatives (suite)

Déterminer dans le jardin, les espaces qui devront rester clos et intimes et ceux qui, au contraire peuvent être maintenus ouverts sur l'extérieur, ainsi que ceux qui auront besoin d'ombre ou de soleil.


Hergnies

Les éléments préexistants tels que les murs anciens en pierres sont à **préserver** car ils peuvent faciliter l'intégration paysagère des nouvelles constructions. Leurs proportions, matériaux et couleurs seront conservés. Les talus et fossés sont également à maintenir (cf. fiches n° 1 et 13).

Eviter les clôtures trop longues et monotones grâce à l'utilisation de plusieurs matériaux et l'alternance des transparences et des pleins.


St-Amand-les-Eaux

Privilégier les matériaux locaux de bois, de métal, ne pas hésiter à accompagner les clôtures de végétaux.
Utiliser des palissades (claustras) pour isoler certaines parties du jardin et couper les vues directes sur les lieux de vie.

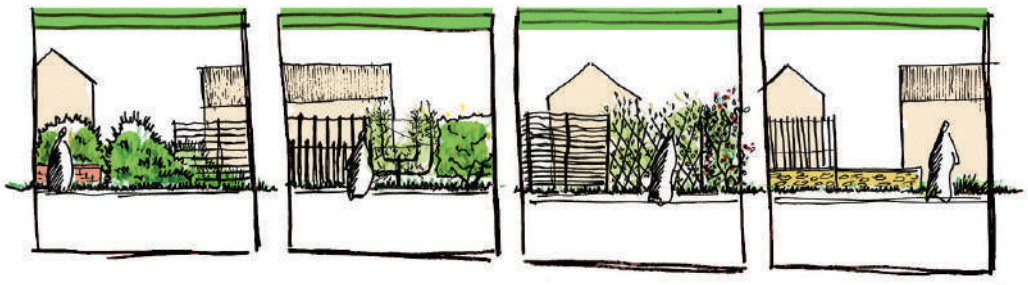

St-Amand-les-Eaux

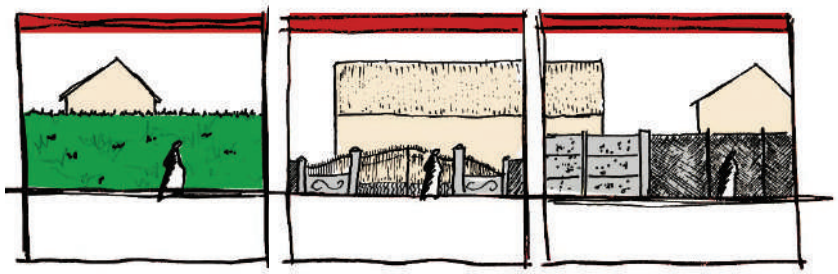
Pour les barrières, **s'inspirer** des modèles traditionnels, à claire-voie en privilégiant l'emploi de bois. Les grillages à mailles souples soutenus par des piquets utilisés autour des pâtures peuvent suffire à clore une parcelle.


Raismes

Dans les cités minières, **préserver** l'esprit des lieux en choisissant préférentiellement des clôtures ajourées et basses, éventuellement accompagnées de végétation. Pour cela, **s'inspirer** des clôtures voisines et de l'architecture des maisons (cf. fiche n°8).

Si la maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement des bâtiments voisins, **matérialiser** cet alignement au moyen d'un mur, muret ou d'une haie. **Fleurir** ou **végétaliser** les pieds de clôture lorsque cela est possible pour agrémenter l'espace de la rue et du trottoir.
Pour toute clôture, en particulier en fond de parcelle, **laisser** des ouvertures au niveau du sol pour le passage de la faune sauvage (hérissons…).





A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Préserver les vergers et les saules têtards

Pourquoi les vergers et saules têtards sont-ils si importants ?

A l'origine situés aux abords des fermes et des villages, les vergers sont parfois englobés par le bâti et deviennent de véritables espaces de respiration riches en biodiversité. Ils permettent également la préservation des variétés fruitières anciennes.
Emblème du Parc, le saule têtard rythme les paysages de plaines qu'il soit isolé ou organisé en alignements. Utilisé pour délimiter les prairies, abriter le bétail ou maintenir les berges des cours d'eau, il pompe l'eau et accueille une faune et flore particulièrement riches.
Que faire pour planter, maintenir et entretenir les saules et vergers ? Comment les renouveler et les valoriser ?

Comment réaliser un verger ?

Les vergers peuvent être de taille modeste : 5 à 10 arbres fruitiers. **Choisir** des variétés anciennes adaptées aux conditions locales (sols, climat) listées dans le guide de plantation de « Plantons le Décor ».

Il existe trois formes principales de fruitiers dont le choix dépend du porte-greffe, de la croissance de l'arbre et de son ampleur : le palissé (1), la forme basse (2) et l'arbre de plein vent (3). Un poirier palissé habillera fort bien un mur peu esthétique de bâtiment agricole par exemple tout en occupant peu de place.

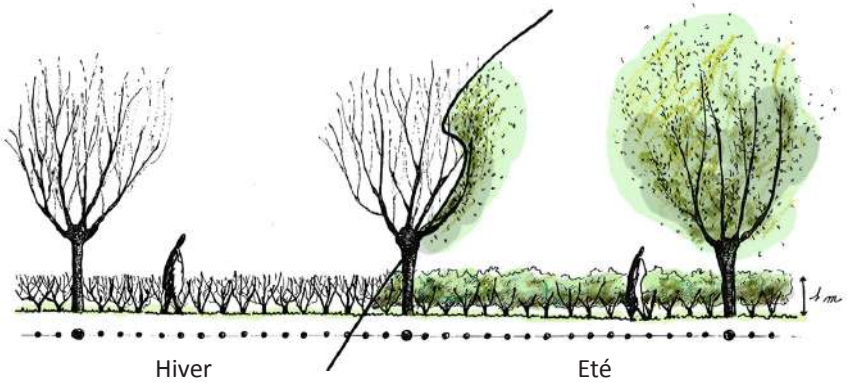



Maulde

Les premières récoltes ont lieu généralement 6 à 8 ans après la plantation. Le Parc accompagne les communes désireuses de créer des vergers communaux.

Comment délimiter harmonieusement un espace ?

Une haie basse avec des saules têtards (1 à 1,5 m de hauteur pour la haie et 10 m pour les saules) délimite un espace tout en permettant des vues sur le paysage environnant et l'ensoleillement de la parcelle. Plantée en fond de jardin, elle donnera l'impression de le prolonger vers la campagne.



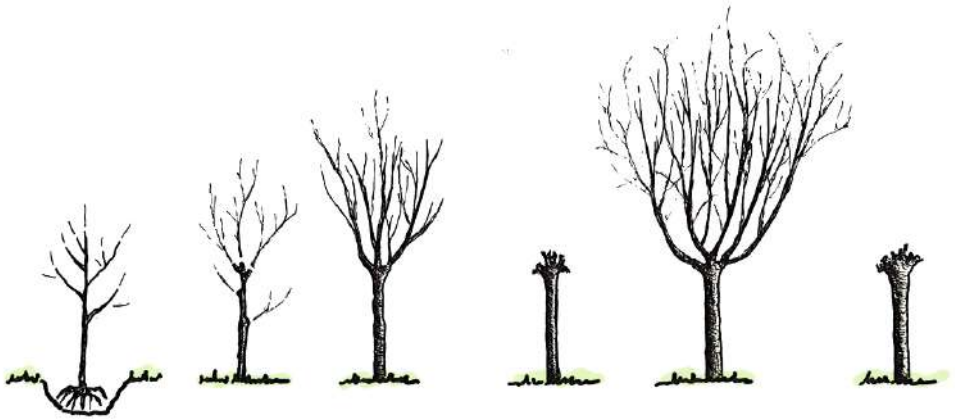
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Préserver les vergers et les saules têtards (suite)

Comment former et entretenir un arbre têtard ?

Planter un tronc de 2 à 2,5 mètres de hauteur qui comporte un départ de l'ensemble des charpentières formant la tête de l'arbre. Pendant les premières années, **conserver** uniquement les rameaux du sommet. Puis **mettre à nu** l'arbre et ne garder que le tronc. La tête forme alors de gros bourrelets cicatriciels sur lesquels se développent une multitude de bourgeons. Ensuite, des tailles régulières sont pratiquées périodiquement pendant la période hivernale en janvier - février tous les 6 à 7 ans.



Il est important d'**entretenir** régulièrement les saules têtards. A défaut, les branches peuvent devenir trop lourdes et les arbres peuvent s'écarteler. De plus, il est difficile voire dangereux de rattraper un manque de gestion, car les sections à couper sont plus épaisses et les arbres sont fragilisés suite à la taille.





Photographies issues de l'Observatoire photographique transfrontalier des Paysages (site d'Harchies / 2009-2010)



Pour des alignements, il est préférable de **répartir** les tailles sur 2 à 3 ans en intervenant sur la moitié ou un tiers des arbres par an pour ne pas dénuder la totalité de l'alignement. Le saule blanc (Salix alba) qui se bouture facilement et le saule des vanniers (Salix viminalis) sont les plus fréquemment utilisés pour la taille en têtard.

Les essences seront choisies en fonction de la situation : en limite de prairies préférer les saules et les aulnes, dans un village opter pour les tilleuls, chênes, érables...

Comment préserver les vergers et saules têtards ?



Il est possible de **repérer** et **protéger** partiellement ou en totalité ces éléments du patrimoine au sein des documents d'urbanisme tel que le permet le Code de l'Urbanisme (Art. L.151 - 23). Les arbres valorisent ainsi les projets d'aménagement de la commune.



L'entretien doit être régulier et adapté. Il est parfois nécessaire de rajeunir le patrimoine par la plantation de perches ou boutures de saules et de nouveaux vergers. **Penser** à la valorisation des produits issus de leur entretien et exploitation (bois de chauffage, fruits).

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Planter des haies de qualité

Pourquoi la qualité des haies est-elle importante ?

Avec les clôtures, les haies sont généralement ce que l'on perçoit en premier depuis le domaine public. Selon leur qualité, elles valorisent, diversifient, personnalisent le cadre de vie ou au contraire, elles le banalisent, c'est-à-dire qu'elles produisent un paysage qu'il est possible de rencontrer partout ailleurs.
En plus de son rôle de clôture et de son utilité paysagère, la haie comporte également des intérêts écologiques (refuge pour la faune, lutte contre l'érosion et les inondations,…) et économiques (production de bois de chauffage, récolte…). Elle peut aussi faire office de brise-vent.
Une haie, pour quoi faire ? Comment tenir compte des haies existantes ? Et en implanter de nouvelles ? Quelles sont les différentes formes de haies ? Existe-t-il une réglementation particulière ?

Comment implanter une haie ?

Maintenir les haies et arbres de qualité déjà en place et les **intégrer** au projet de haie. Si nécessaire, **recréer** la structure bocagère initiale.

Conserver des ouvertures sur le jardin et **proscrire** les « murs verts ». Il est possible de permettre l'intimité de certains espaces tout en offrant plus de transparence sur d'autres (cf. fiche n°8).


Lallaing


Hergnies

Le développement de la plante sera anticipé et interviendra dans le choix des essences et de leur implantation. **Diversifier** les espèces végétales pour enrichir l'aspect de la haie grâce à la plus grande variété des feuillages et couleurs qu'elle offrira au regard tout au long de l'année.

Respecter les usages des voisins et **discuter** avec eux du projet de plantation (prendre en compte les ombres générées par la future haie, le passage des engins agricoles dans les champs mitoyens,…). **Opter** ensemble pour une haie mitoyenne permettra de gagner de la place.

Autres éléments à considérer : le règlement d'urbanisme communal, la présence de lignes électriques et téléphoniques, les réseaux divers, les fondations…


Brillon


Lallaing

Réglementation

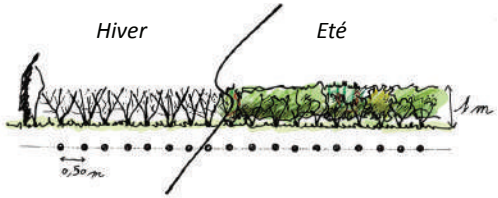
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Planter des haies de qualité (suite)

Quelle forme de haie choisir ?

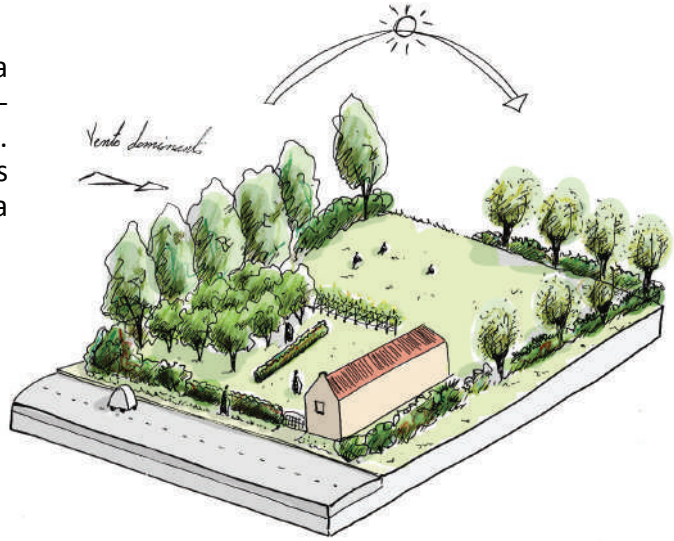
Le choix de la forme de la haie variera en fonction des besoins : rôle de brise-vent, perméabilité aux vues, au soleil. Pour cela, **évaluer** le sens des vents dominants et l'ensoleillement sur la parcelle.

- La **haie basse taillée** : de 1 à 1,5 m de hauteur, délimite l'espace (parcelle, jardin, potager) et permet des vues et l'ensoleillement de la parcelle. Où ? A l'avant de la parcelle, sur la limite avec l'espace public.

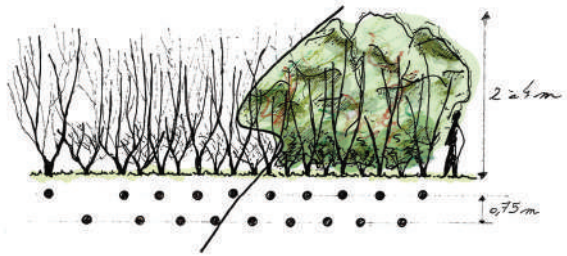


- La **haie libre** : de 2 à 5 m de hauteur. Elle permet un bon isolement de la parcelle et des constructions et donne un aspect champêtre au jardin. Où ? Sur la limite séparative entre deux parcelles privées.





- La **haie basse accompagnée d'arbres** : 1,5 m et 10 m de hauteurs. Les arbres peuvent être des fruitiers et peuvent être en port libre ou taillés en têtards. Où ? Sur la limite en fond de jardin.



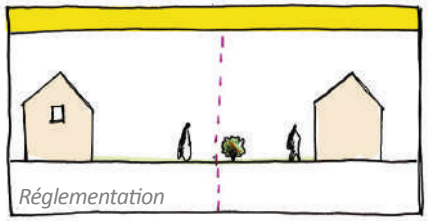
- La **haie brise-vent** : de 10 à 15 m de hauteur. Elle est composée d'arbres de haute-tige, d'arbres en cépées et d'arbustes. En plus de sa protection des vents dominants, elle apporte de l'ombre et permet la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.

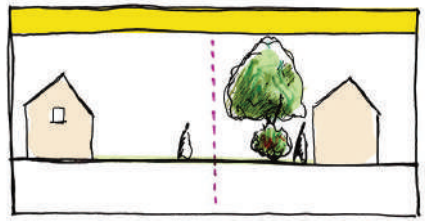
- La **bande boisée** : de 6 à 25 m de hauteur. Les plantations sont effectuées sur plusieurs lignes. Nombreux intérêts : brise-vent, abri pour le gibier, écran anti-bruit, production de bois.

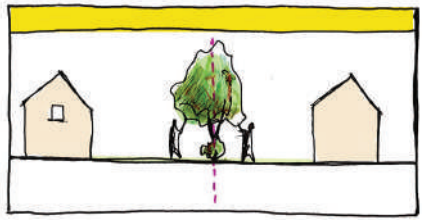
D'autres formes plus originales sont possibles, notamment haies plessées ou clôtures en saule osier vivant sur de faibles emprises.

Que dit la réglementation (Code Civil) ?

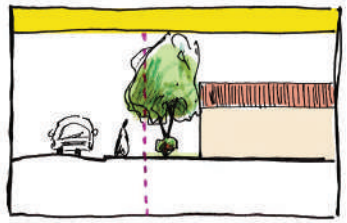
En l'absence de règles communales, les distances minimales réglementaires de plantation par rapport aux limites de propriété sont : - de 0,5 m si la haie ne dépasse pas 2 mètres de hauteur,
- de 2 mètres si la haie dépasse 2 m de hauteur.







Les haies mitoyennes sur la limite séparative sont à **favoriser** et avec elles la notion de partage (fruits, bois). Une convention de quelques lignes peut suffire à établir avec son voisin les règles de partage.



Le long des voies communales ouvertes à la circulation, les haies seront plantées à 0,5 m au moins en retrait de l'alignement. Cette règle peut varier en fonction du domaine public : **se renseigner** en mairie.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Planter des essences locales diversifiées

Pourquoi choisir des essences locales diversifiées ?

En aménageant notre parcelle, nous contribuons au paysage vu par tous. Utiliser des plantes d'origine locale pour les haies et les plantations du jardin permet de respecter l'identité de la région et de préserver les caractéristiques des paysages du territoire. Ces plantes sont également adaptées aux sols et aux conditions climatiques locales et favorisent la biodiversité.
Quelles sont ces plantes ? Quelles essences choisir ?

Comment et que planter ?

Diversifier les espèces végétales des plantations permet d'enrichir les combinaisons végétales et les ambiances du jardin (voir l'opération Plantons le Décor). Pour la composition des haies, il est possible d'**utiliser** jusqu'à 10 essences. **Profiter** de la végétation déjà en place et **observer** la composition des haies environnantes.

A contrario, **éviter** les haies constituées d'une seule essence surtout si elle est exotique. **Bannir** les haies de conifères, thuyas, lauriers, berbéris. Ces « murs verts » d'essences non locales ferment les paysages, sont peu résistants aux maladies, demandent beaucoup d'entretien, appauvrissent le milieu, favorisent les allergies, et supportent mal d'être rabattus.

Eviter les plantations trop régulières : planter en quinconces permet de rompre la monotonie (cf. fiches n° 8 et 10).




Saint-Amand-les-Eaux

Les arbres et arbustes invasifs à proscrire :

Les essences invasives sont à **bannir** de toute plantation : ces espèces exotiques et envahissantes constituent une menace pour la biodiversité locale.

Nom vernaculaire	Nom latin
Amélanchier d'Amérique	*Amelanchier lamarckii*
Arbre aux papillons	*Buddleja davidii*
Baccharide à feuilles d'arroche	*Baccharis halimifolia*
Cerisier tardif	*Prunus serotina*
Chêne rouge d'Amérique	*Quercus rubra*
Cornouiller soucieux	*Cornus sericea*
Cotonéaster horizontal	*Cotoneaster horizontalis*
Érable à feuilles de vigne	*Acer rufinerve*
Erable négundo	*Acer negundo*
Faux houx Mahonia	*Mahonia aquifolium*
Faux-vernis du Japon	*Ailanthus altissima*
Frêne rouge	*Fraxinus pennsylanica*

Nom vernaculaire	Nom latin
Laurier cerise	*Prunus laurocerassus*
Lyciet de Barbarie	*Lycium barbarum*
Olivier de Bohême	*Elaeagnus angustifolia*
Peuplier baumier	*Populus balsamifera*
Raisin d'Amérique	*Phytolacca americana*
Rhododendron pontique	*Rhododendron ponticum*
Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia*
Rosier rugueux	*Rosa rugosa*
Spirée billardii	*Spiraea x billardii*
Spirée blanche	*Spiraea alba*
Spirée de Douglas	*Spiraea douglasii*
Sumac de Virginie	*Rhus typhina*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Planter des essences locales diversifiées (suite)

Listes d'essences locales d'arbres et arbustes à privilégier :

• Arbres champêtres :

Nom vernaculaire	Nom latin	Essences à baies	Essences marcescentes [1]	Essences mellifères [2]
Aulne glutineux	*Alnus glutinosa*			
Bouleau verruqueux	*Betula verrucosa*			
Charme	*Carpinus betulus*		x	
Châtaignier [3]	*Castanea sativa*			x
Chêne pédonculé	*Quercus robur*		x	
Chêne sessile	*Quercus petraea*			
Erable champêtre	*Acer campestris*			x
Erable sycomore [4]	*Acer pseudoplatanus*			x
Hêtre	*Fagus sulvatica*		x	
Merisier	*Prunus avium*	x		
Noyer commun	*Juglans regia*	x		
Peuplier tremble	*Populus tremula*			
Saule blanc	*Salix alba*			
Tilleul à petites feuilles	*Tilia cordata*			x
Tilleul à grandes feuilles	*Tilia platyphyllos*			x

• Arbustes à feuillage persistant :

Buis	*Buxus sempervirens*			x
Houx	*Ilex aquifolium*	x		
Genêt à balai	*Cytisus scoparius*			

[1] Conservent leurs feuilles desséchées en hiver
[2] Produisent du nectar récolté par les abeilles pour la fabrication du miel
[3] Sur sols sableux, non humides uniquement
[4] Attention, il est vivement déconseillé de planter de l'érable sycomore dans des prés pâturés par des équins ou à proximité. En effet, une toxine présente dans les graines de ce dernier provoque la myopathie atypique qui est une maladie généralement fatale pour l'ensemble des équidés.

• Arbustes champêtres :

Nom vernaculaire	Nom latin	Essences à baies	Essences marcescentes	Essences mellifères
Bourdaine	*Frangula alnus*			x
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*	x		
Eglantier	*Rosa canina*	x		
Fusain d'Europe	*Evonymus europaeus*	x		
Nerprun purgatif	*Rhamnus catartica*			
Noisetier	*Corylus avellana*	x		x
Orme champêtre	*Ulmus minor*			
Prunellier	*Prunus spinosa*	x		x
Saule marsault	*Salix caprea*			x
Saule osier	*Salix viminalis*			
Sureau	*Sambucus nigra*	x		
Troène d'Europe	*Ligustrum vulgare*	x		x
Viorne mancienne	*Viburnum lantana*	x		
Viorne obier	*Viburnum opulus*	x		

• Plantes grimpantes :

Chèvrefeuille des bois	*Lonicera periclymenum*	x		
Houblon	*Humulus lupulus*			
Lierre	*Hedera helix*			x

Pour les essences de fruitiers : **consulter** les bons de commande de « Plantons le décor». Pour les plantes aquatiques et de zones humides : rapprochez-vous du Parc.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Gérer l'eau et la mettre en valeur

Pourquoi gérer l'eau et la préserver dans le paysage ?

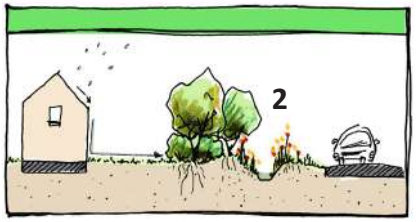
Très présente depuis toujours, l'eau a fortement marqué l'identité du territoire. Les évolutions de l'urbanisation et de l'agriculture ont cependant poussé les hommes à faire disparaitre progressivement les fossés et les mares, à effacer l'eau du paysage ainsi que la végétation et le patrimoine spécifiques qui l'accompagnent. Or ces éléments du paysage retiennent l'eau en cas de fortes précipitations. Leur disparition et l'imperméabilisation des sols peuvent générer des inondations, des pollutions et saturer les équipements de collecte des eaux. Il est primordial de gérer la goutte d'eau là où elle tombe et l'aménagement des jardins peut jouer pour cela un rôle important.
Quelles gestions de l'eau sont souhaitées sur la parcelle ? Comment récupérer les eaux de pluies ? Pour quels usages ? Comment favoriser l'infiltration des eaux de pluie ?

Comment tirer profit de la présence de l'eau ?

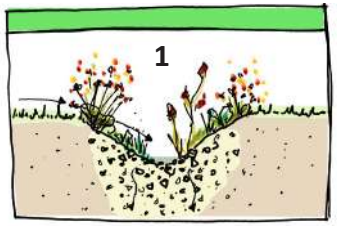
L'eau est présente sous différentes formes plus ou moins visibles : eaux de ruissellement, mares, cours d'eau en fond de parcelle, fossés, talus, accotements enherbés… Ces éléments sont à **conserver** et à **entretenir** pour éviter les problèmes chez soi ou chez les voisins.

Ils permettent une meilleure infiltration, limitent les glissements de terrain, font office de corridor écologique et agrémentent le cadre de vie. Sur le domaine public comme privé, la combinaison de différents aménagements (noues (1), fossés (2), mares, espaces verts inondables) remplacera avantageusement les bassins de rétention en béton.
Il est important que les aménagements ne perturbent pas le fil de l'eau : les remblais et déblais sont à **éviter**.





Haie et fossé en limite de propriété



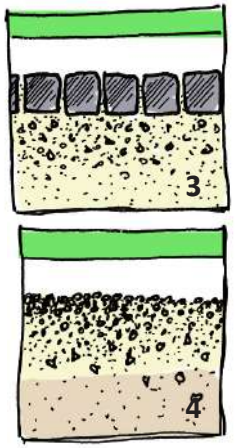
Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau.

Par ailleurs, comment tirer profit des eaux pluviales ?
Plus de 60 % de la consommation totale en eau peut être assurée par les eaux pluviales pour les usages domestiques ne nécessitant pas une eau potable (arrosage, chasse d'eau, alimentation des machines et des réseaux de chauffage/climatisation). Pour le jardin, une cuve située en sortie de gouttière est suffisante.

Comment limiter l'imperméabilisation des sols ?

Dans nos régions pluvieuses aux sols fréquemment lourds, il est souvent nécessaire de réaliser un revêtement pour les accès. **Utiliser** des revêtements perméables tels que les pavés sur lit de sable (3) ou les graviers (calcaires, stabilisés…) de fabrication locale (4). Il est aussi possible de **poser** des dallages enherbés ou des gazons renforcés. Entre la parcelle et la route, une seule ligne de pavés rasante et un fossé peuvent suffire à marquer une délimitation.

Il est important de **gérer** l'eau au plus près de la maison et **limiter** les zones imperméables et la longueur des accès à la parcelle.



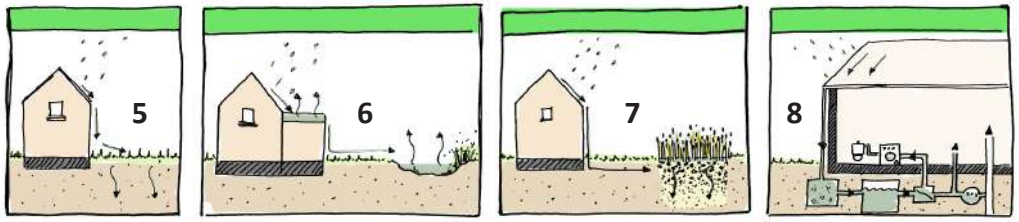
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

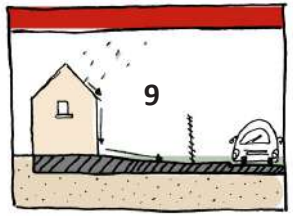
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Gérer l'eau et la mettre en valeur (suite)

Comment gérer les eaux pluviales ?

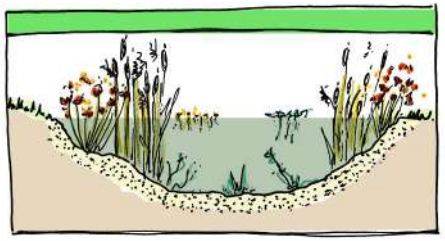
L'objectif est de **limiter** au maximum l'évacuation des eaux par les réseaux. La réglementation applicable sur certaines communes impose une infiltration sur la parcelle même. Pour les autres, le débit des eaux dirigées vers le réseau de collecte doit être limité.
Selon le contexte, les besoins et la perméabilité des sols, différents moyens, qui peuvent se cumuler, existent : l'infiltration dans le sol (au niveau de fossés, noues, accotements enherbés…), le stockage temporaire dans les bassins, mares, noues ou des toitures végétalisées, la récupération de l'eau de pluie dans des cuves enterrées.





5- Infiltration dans le sol
6- Évaporation de l'eau stockée dans des bassins ou des toitures végétalisées
7- Intégration d'un système d'assainissement autonome ou semi-collectif
8- Récupération de l'eau de pluie pour la maison
9- Imperméabilisation

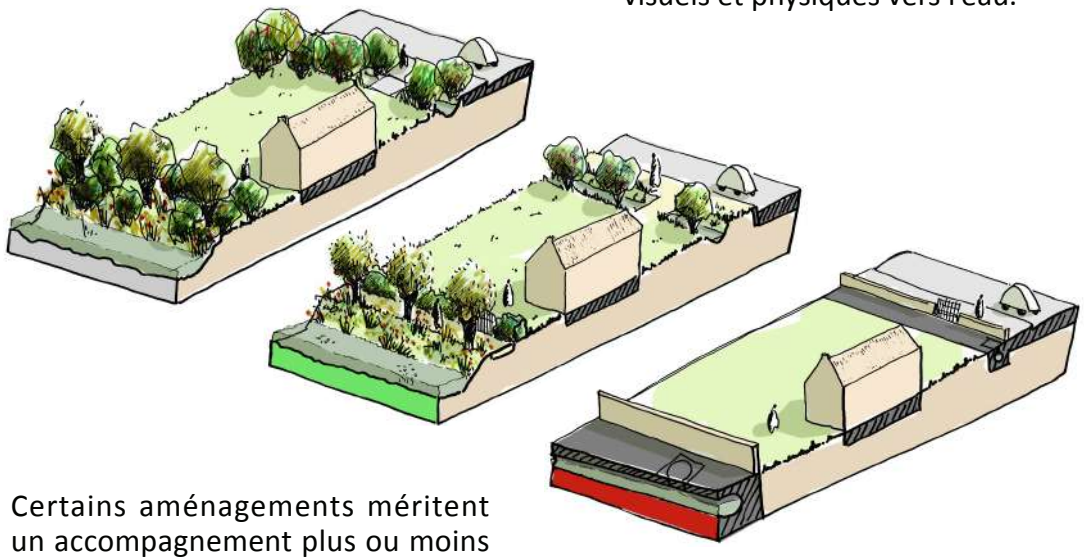
L'intérêt des mares est multiple : récupération des eaux de pluie, agrément pour les jardins, refuges pour la faune et la flore. Elles seront de préférence implantées en point bas de la parcelle.



Comment aménager à proximité d'un fossé ou d'un cours d'eau ?

Il est important de **ne pas buser** et canaliser les cours d'eau et fossés mais bien de les laisser visibles et à l'air libre, afin de ne pas en accélérer le débit et risquer des inondations en aval et de ne pas réduire leur capacité de stockage. De plus, leur présence valorise l'habitat et est un atout pour le cadre de vie.

Préserver et **restaurer** les alignements d'arbres d'essences locales sur les berges. **Entretenir** les berges par simple fauchage et **contrôler** le développement des arbres et arbustes pour maintenir des perspectives. **Ne pas jeter** les tontes dans les fossés. **Favoriser** le contact avec l'eau par un accès aux berges avec des aménagements naturels. **Préférer** les clôtures amovibles ou en retrait pour maintenir des accès pour la gestion par les collectivités. Lorsque l'arrière de la parcelle donne sur un cours d'eau, «**tourner**» le bâti vers lui pour créer des liens visuels et physiques vers l'eau.



Certains aménagements méritent un accompagnement plus ou moins poussé et parfois des demandes d'autorisation ou encore une réflexion plus large à l'échelle du bassin versant : protection et maintien de berges par des fascines ou des tressages de saules, désenvasement…

Existant *A éviter* *A préférer*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

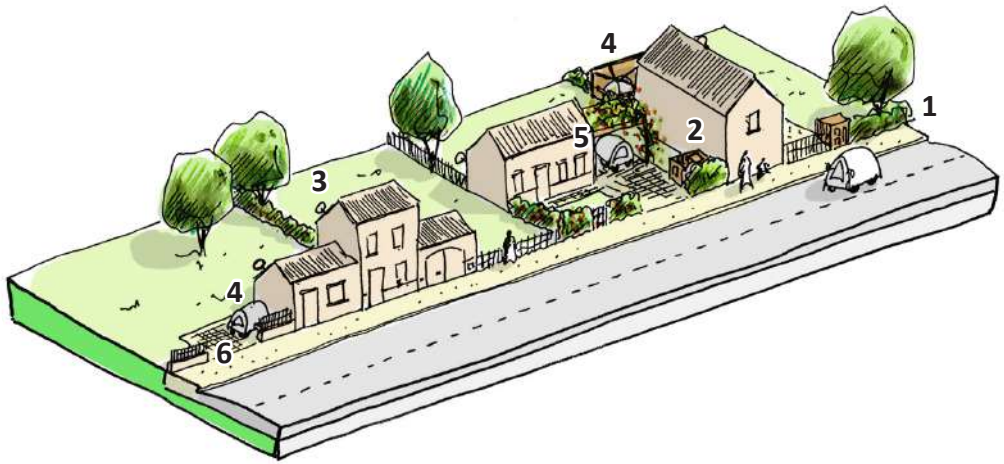
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Intégrer les volumes techniques et la voiture

Pourquoi est-il nécessaire d'intégrer les volumes techniques et le stationnement ?

Antennes paraboliques, boites aux lettres, conteneurs à ordures ménagères, coffrets Enedis (ex-EDF), Engie (ex-GDF) et autres, transformateurs, points d'apport volontaire…, les éléments techniques d'accompagnement de l'habitat peuvent être nombreux. Malgré leur caractère secondaire, ils participent au paysage et leur accumulation peut nuire à la qualité d'un projet urbain.
De même pour le stationnement. S'il n'est pas envisagé sur le domaine public, il est important de penser dès l'amont du projet à la manière d'inscrire la voiture au sein de la parcelle.
Quels sont les éléments techniques à intégrer pour une limite harmonieuse entre espace public et espace privé ? Quel type de stationnement sur la parcelle ? Garage, car-port ? Pour combien de voitures ? Est-il accolé à l'habitation ou non ? Que perçoit-on de ces éléments depuis la rue, la campagne et la parcelle ?

Comment intégrer les volumes techniques ?





L'intégration des éléments techniques doit être réfléchie dès le début des projets pour mettre au même niveau les critères esthétiques et les questions pratiques d'usage, de gestion et d'entretien. Ils seront positionnés de telle manière à ne pas gêner la circulation sur l'espace public.


Aubry-du-Hainaut

Préférer une insertion dans la maçonnerie d'un muret ou dans une clôture, une treille végétale, une haie persistante…, voire dans la façade elle-même (1).
Des principes d'intégration simples, de qualité (utilisation du bois, de plantes grimpantes…) et une unité d'ensemble à l'échelle d'une rue, d'un quartier… sont à **rechercher**.

A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Intégrer harmonieusement les volumes techniques et la voiture (suite)

Comment intégrer les volumes techniques ? (suite)


St-Amand-les-Eaux

Ainsi intégrés, ces volumes peuvent être placés à l'alignement de la rue. Pour les opérations groupées, ils seront positionnés en retrait à l'arrière d'un muret/d'une haie (2), ou à l'intérieur d'une construction en brique/bois, elle-même intégrée dans le linéaire d'une clôture minérale ou végétale. **Favoriser** les regroupements (boîtes aux lettres…).

Comment intégrer une antenne parabolique ?

Elles seront de préférence fixées directement sur le bâtiment et non sur mât. **Eviter** de les installer sur la façade principale ou sur une façade ou versant de toit visible du domaine public (3). Sur les pignons et versants de toit latéraux, la parabole sera positionnée à partir du deuxième tiers vers l'arrière. Sur le toit, elle ne dépassera pas la ligne de faitage. Sur les toits plats, **positionner** la parabole à plus de 3 mètres des bords avant. La parabole sera de la même couleur que son support, voire si possible transparente. **Préférer** les antennes les plus petites possibles.

Comment intégrer le stationnement ?

Organiser le stationnement à l'intérieur de la parcelle sans modifier l'alignement du bâti à la rue (4).

Préférer le simple abri (le car-port) fabriqué préférentiellement en bois local au garage plus coûteux et imposant. Le car-port est en effet perméable aux vues et sa construction est plus légère que celle d'un garage (5).


St-Amand-les-Eaux


Denain


Denain

S'il est incontournable, **réduire** au maximum le volume du garage et le **concevoir** comme une annexe au bâti principal.
Préférer les garages en bois local.
Les garages en sous-sol sont à **bannir**.
Dans le cas d'une opération groupée, **rassembler** les garages à l'écart des voies principales permet d'isoler phoniquement les maisons.


St-Amand-les-Eaux

Minimiser la surface des accès et **préférer** l'emploi de revêtements perméables à l'eau (6) : pavés, dallages enherbés, gazons renforcés (cf. fiche n°13).


St-Amand-les-Eaux

Dès que possible, **accompagner** le stationnement par des plantations d'essences locales, en particulier sur les parkings (cf. fiche n°12).

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Profiter du soleil et de la pente sur son terrain

Pourquoi adapter son projet à son environnement ?

S'inspirer des pratiques anciennes peut être riche d'enseignements. Les anciens tiraient parti du contexte climatique et de la pente de leur terrain naturel pour construire. Leur expérience montre qu'adapter son projet à son environnement permet d'optimiser l'implantation du bâti pour profiter du soleil et limiter les contraintes des pluies et vents dominants tout en l'intégrant dans le paysage.

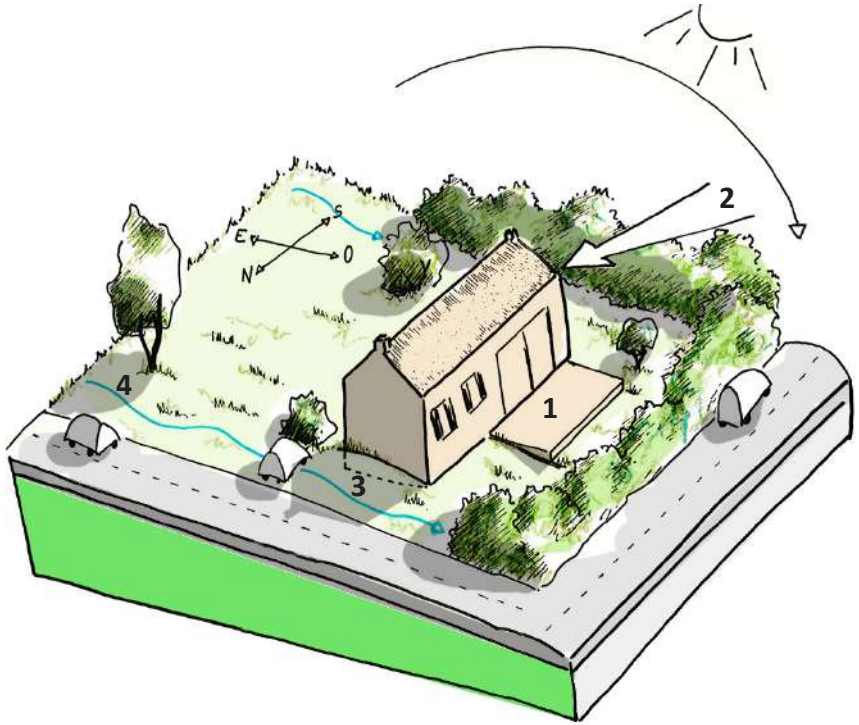
Quelle orientation par rapport à la course du soleil ? Par rapport aux vents et aux pluies dominantes ? Quel est le sens naturel de la pente ? La construction ne va-t-elle pas perturber l'écoulement des eaux de pluies ? Quel est le bon équilibre entre l'implantation de la construction et le terrain naturel ?

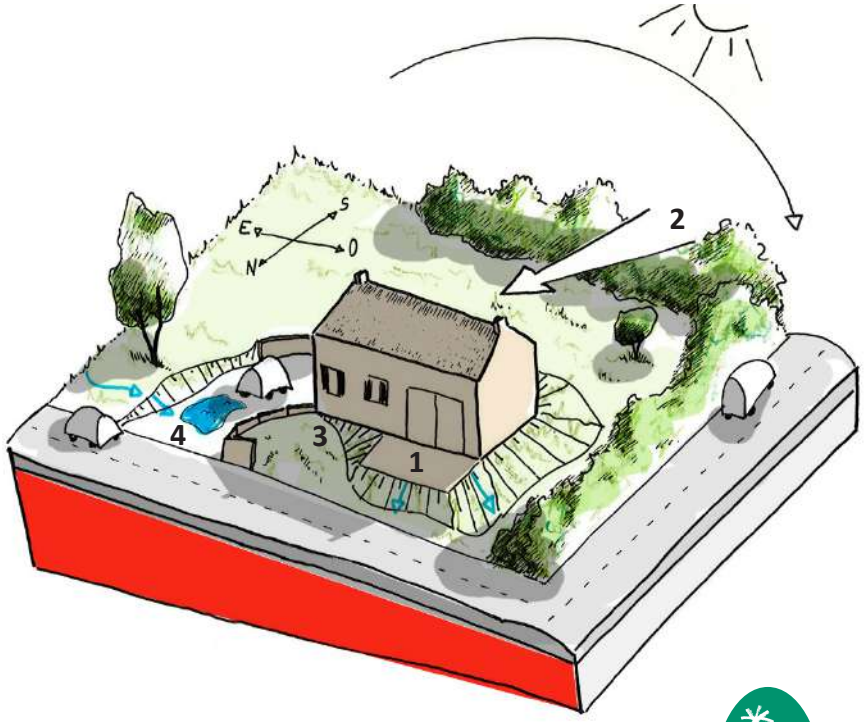
1- Orientation de l'habitation par rapport à la course du soleil et les ombres portées.

2- Orientation de l'habitation par rapport aux pluies et aux vents dominants (ouest et sud-ouest).

3- Implantation de la construction par rapport à la pente.

4- Ruissellement des eaux de pluies dans le sens de la pente.





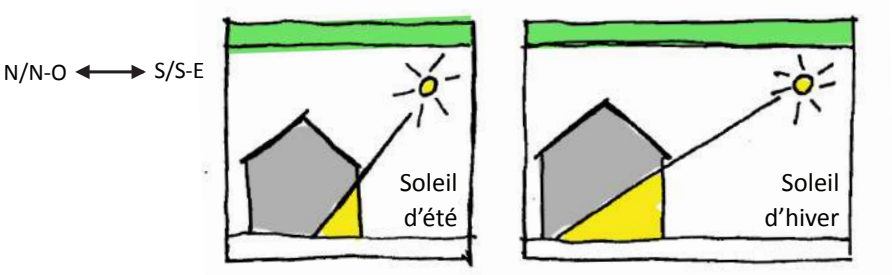
A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

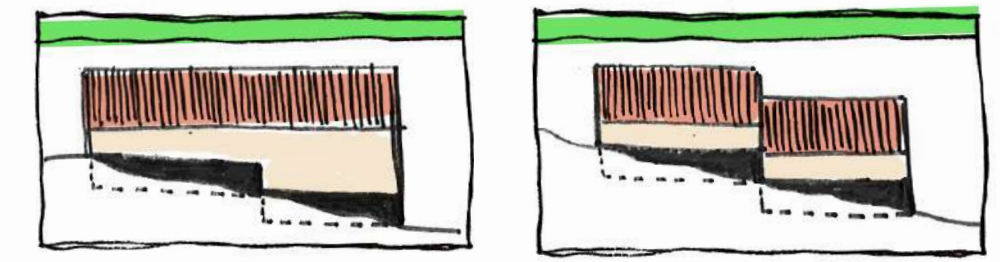
Profiter du soleil et de la pente sur son terrain (suite)

Comment s'implanter en exploitant le contexte climatique ?



Implantation préférentielle qui permet de maximiser l'ensoleillement de la façade sud/sud-est de la maison en hiver et de le limiter en été

Comment s'implanter en respectant le terrain naturel ?



Adaptations de la construction à la pente avec et sans décrochage des volumes



Hergnies



Bruille Saint-Amand

Une bonne orientation de la construction permet d'améliorer le confort de la maison et de réduire les factures énergétiques. Avant d'entreprendre les plans, il est intéressant d'**examiner** soigneusement l'orientation du bâti ancien environnant.
Généralement, les pièces de vies, aux façades les plus ouvertes, sont prioritairement exposées au Sud, Sud-Est, tandis que les pignons sans fenêtres sont exposés aux vents dominants. Sur le territoire, les vents dominants sont le plus souvent orientés Ouest ou Sud-Ouest.

La prise en compte du sens de la pente permet de préserver l'identité paysagère du site et de ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux de pluie. Il est donc préférable de s'**implanter** parallèlement aux courbes de niveaux et **ne pas remanier** le terrain, ce qui permet aussi d'éviter les coûts des déblais et/ou remblais.
Pour construire sur une pente, une solution consiste à **décrocher** des volumes bâtis d'un corps de bâtiment avec ou sans rupture de toiture.
Dans le cas d'un terrain plat ou peu pentu, non inondable, le plancher doit être au plus près du sol naturel.

A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

S'implanter dans sa parcelle

Comment implanter la nouvelle construction sur la parcelle ?

L'implantation de l'habitation doit être pensée en observant les constructions existantes et en anticipant les futurs accès. En particulier, la cohérence urbaine des cités minières peut facilement être rompue par une nouvelle construction. Le bâti est-il parallèle ou perpendiculaire à la rue ? A l'alignement ou en recul par rapport à la rue ? La situation et la forme de la parcelle sont également à prendre en compte : est-elle large ou étroite, profonde ou non ? Se trouve-t-elle en cœur de village, en périphérie ou isolée ?

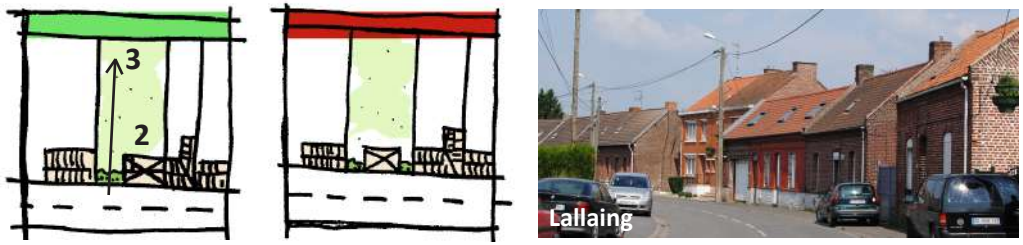
Comment s'implanter au sein d'un front bâti ?



S'**implanter** dans l'alignement des constructions existantes (1) permet d'assurer la continuité de la rue et son identité.

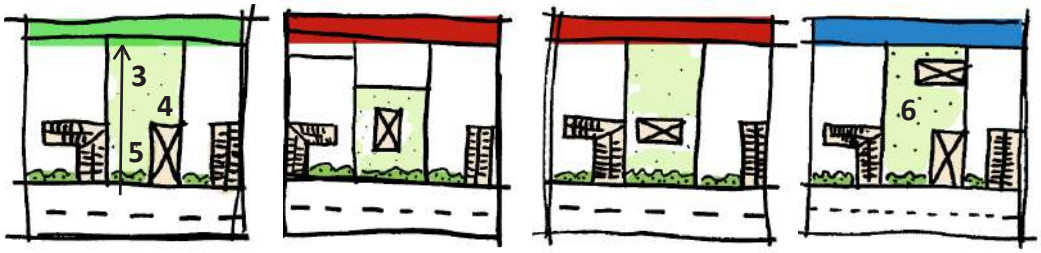
Comment s'implanter par rapport aux limites de sa parcelle ?

Cas 1 - Si les maisons voisines sont implantées parallèlement à la rue



Si elles n'occupent pas toute la largeur de la parcelle, les maisons existantes sont souvent implantées sur l'une des limites séparatives (2). La nouvelle construction reprendra ce principe afin de respecter la structure urbaine de la rue tout en favorisant des vues vers l'arrière du terrain (3).

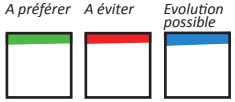
Cas 2 - Si les maisons voisines sont implantées perpendiculairement à la rue





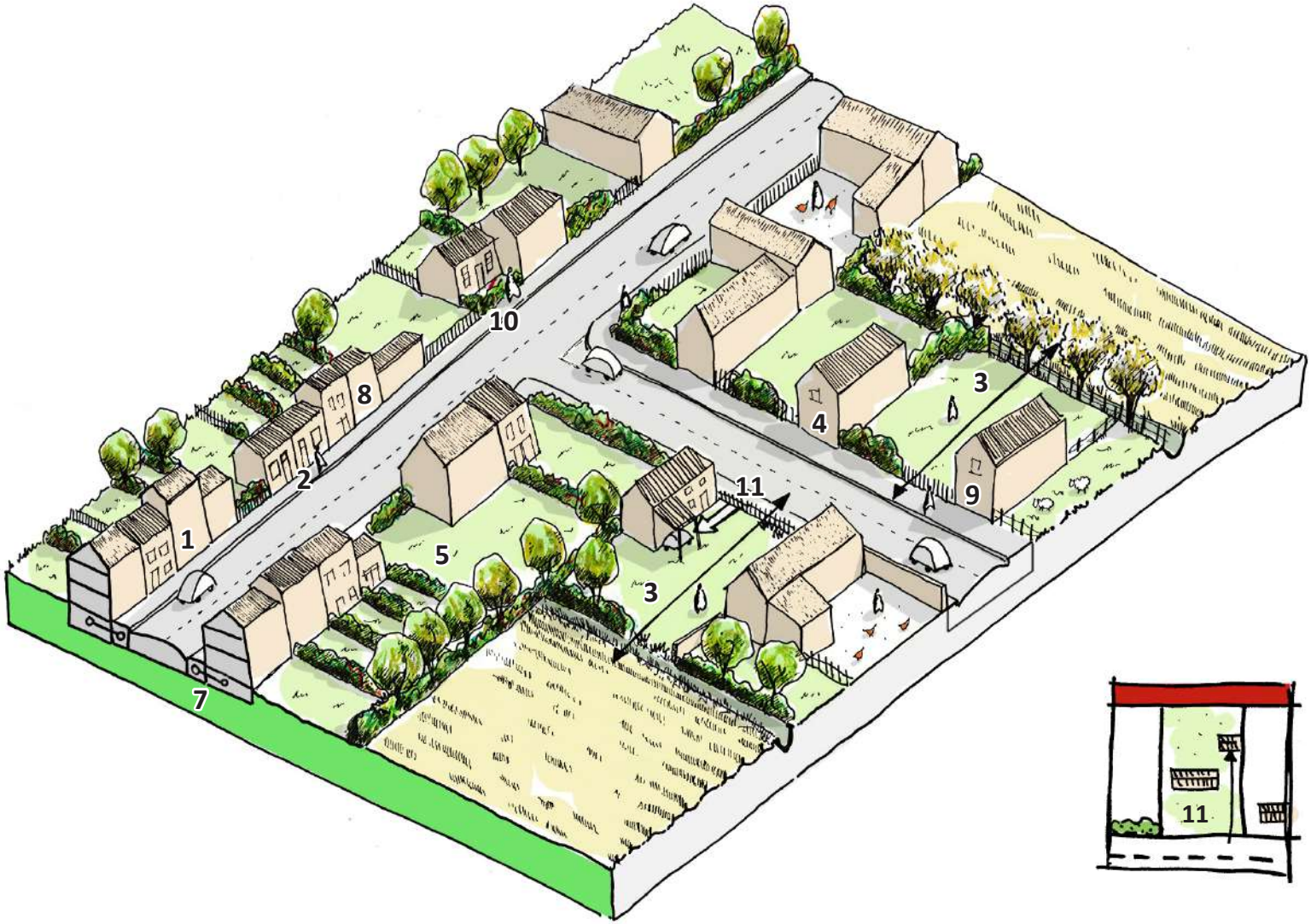


Dans ce cas, s'**implanter** en limite séparative à l'image des constructions voisines (4) permet une utilisation rationnelle de l'espace (5), de ménager des vues (3) et pourrait favoriser, dans certains cas où le contexte le permet (en centre bourg), les constructions en fond de parcelle (6).



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

S'implanter sur sa parcelle (suite)



S'implanter en s'harmonisant au bâti existant et contribuer à l'ambiance du lieu

1, 2 et 4 : **Construire** en limite séparative mitoyenne et à l'alignement permet de profiter un maximum de l'arrière du terrain (**5**), tout en conservant des continuités visuelles sur la campagne (**3**).
Cela réduit les coûts des travaux pour les raccordements aux réseaux de gaz, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement **(7)**.

Il est important de **respecter** les formes bâties préexistantes, soit en alignement (**8**), soit en alternance avec de l'espace non bâti (**9**).

10 : Si les constructions sont implantées en léger retrait, le traitement de la limite permettra d'assurer une certaine continuité.

11 : **Concevoir** des accès les plus courts possible afin de réduire les coûts d'aménagement et de limiter l'imperméabilisation de la parcelle. **Penser** les accès dès le début du projet, ainsi que les futures extensions et annexes.

A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

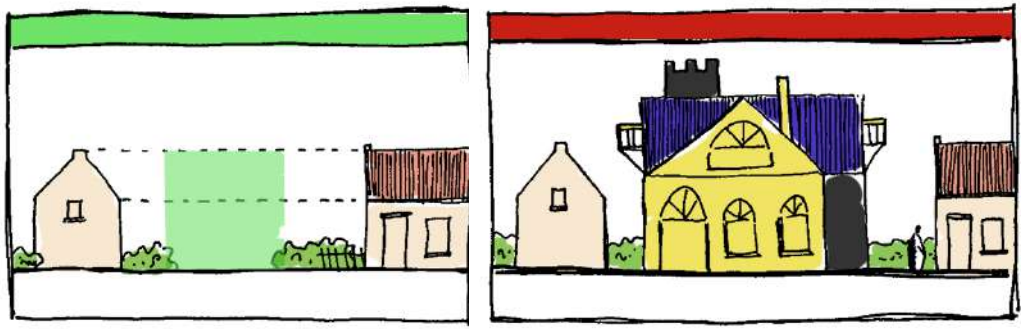
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

S'inspirer de l'architecture existante

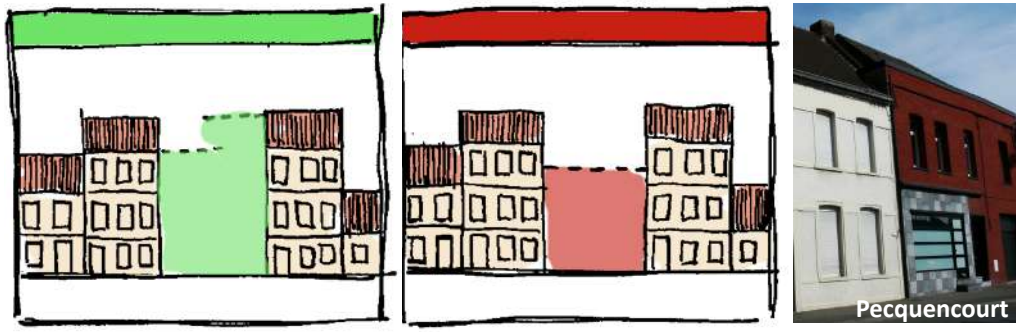
Pourquoi et comment harmoniser le projet de construction avec l'architecture existante ?

Pour ne pas rompre ou dénaturer une harmonie architecturale existante et inscrire sa construction en cohérence avec le paysage bâti, il s'agit d'observer et de prendre en compte les caractéristiques des constructions environnantes pour dégager les lignes directrices du projet de maison. Quels sont les volumes et gabarits des constructions voisines ? Quels sont les matériaux et les coloris des façades et des toitures ? Quels sont les rythmes des ouvertures en façade ? Sont-elles horizontales ou verticales ? Comment sont les ouvertures en toitures ? La disposition des cheminées ?…

Quels sont les volumes et la composition de l'architecture traditionnelle ?



S'intégrer en milieu rural



S'intégrer en milieu urbain

L'architecture traditionnelle est caractérisée par des volumes et des lignes simples et allongées. Les formes du bâti minier sont, elles, très variées. Il est important de saisir les proportions du bâti traditionnel ainsi que les rythmes (horizontaux et verticaux) afin d'**adapter** la nouvelle construction à son contexte. En respectant les volumes des bâtiments existants, deux démarches sont possibles :
- soit **s'inscrire** dans une démarche de respect strictement fidèle des matériaux, du jeu des volumes et des techniques de mises en œuvre traditionnelles ;
- soit **réinterpréter** le bâti de façon contemporaine (rythme des ouvertures, matériaux).

La succession des constructions donne une cohérence à la rue. Afin de la préserver, il est important que le faîtage de la nouvelle construction soit aligné sur celui des maisons voisines. Il en est de même pour le rythme et le sens des ouvertures. Les constructions résolument contemporaines pourront toutefois s'affranchir de cette dernière contrainte.

A préférer *A éviter*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

S'inspirer de l'architecture existante (suite)

Quels matériaux choisir pour la nouvelle construction ?

Préférer les matériaux dont le format, la teinte et la texture se rapprochent des matériaux traditionnels et des couleurs chaudes du bâti ancien. Les matériaux utilisés classiquement dans la région sont les briques de teinte homogène rouge/orangé et le grès en moellons de façon ponctuelle dans les soubassements.
Le bois qui était davantage destiné aux autres bâtiments, est désormais bienvenu dans les façades d'habitation, sous réserve de conserver son ton naturel : le ton grisé qu'il prendra en vieillissant s'harmonise très bien dans le Nord.


Coutiches


Marchiennes


Briques

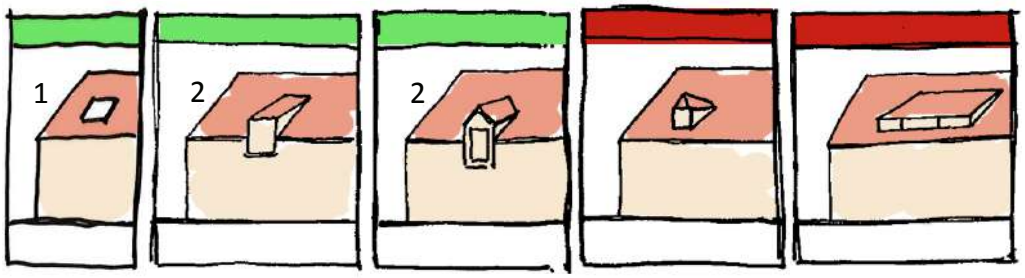

Grés en moellons


Tuiles en terre cuite

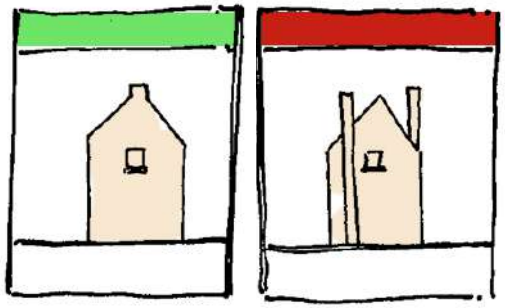
Les toitures locales sont de formes régulières et simples, à deux pans identiques ou parfois à pans coupés pour certaines constructions. Traditionnellement, elles sont en tuiles de terre-cuite mates de couleur rouge-orangé ou en ardoise.

La brique, le bois, la pierre peuvent s'associer harmonieusement avec des matériaux plus « modernes » tels que le verre ou le métal et permettre de belles compositions architecturales.

Quels percements dans la toiture ?




Wandignies-Hamage



En premier lieu, **privilégier** les fenêtres en pignon permet de maintenir l'homogénéité de la toiture. Si des ouvertures en toiture sont nécessaires, elles doivent être constituées soit par des fenêtres dans le pan du toit (1), soit par des lucarnes (2). Pour participer à la sobriété ambiante, ces dernières doivent être verticales, se situer le plus bas possible, et en alignement avec les ouvertures de la façade. De cette manière, elles sont davantage encastrées dans la toiture et ainsi bien moins visibles.

Les cheminées, quant à elles, sont traditionnellement en briques et situées le plus près possible du faîtage.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

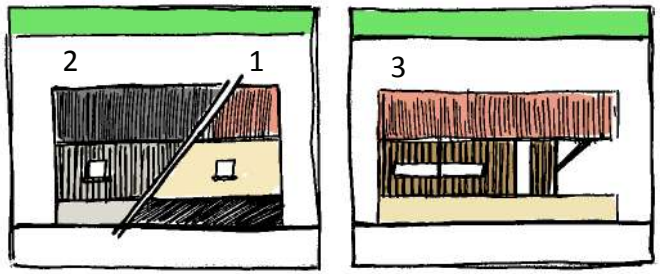
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Intégrer un bâtiment d'activité dans le paysage

Pourquoi intégrer les bâtiments d'activité dans leur environnement ?

Les volumes souvent imposants des bâtiments d'activité, qu'ils soient agricoles, artisanaux et industriels, etc., peuvent avoir un impact visuel considérable. Ce bâti est souvent visible de loin, peut trancher avec l'environnement et altérer les paysages ruraux et les entrées de village.
Comment ces nouvelles constructions peuvent-elles participer à la qualité des paysages ? Seront-elles situées à proximité de bâtiments existants, isolées, proches d'un espace boisé, d'un village ou en milieu ouvert ? Se trouve-t-on sur une plaine ou une colline ? D'où le bâtiment se verra-t-il ? Depuis la route, un sentier de randonnée, ... ? Quelles formes et quels volumes sont nécessaires à l'activité ? Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions voisines ? Comment seront traités les espaces libres ? Avec des plantations, ... ?

Quelle architecture ?





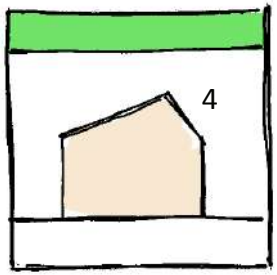


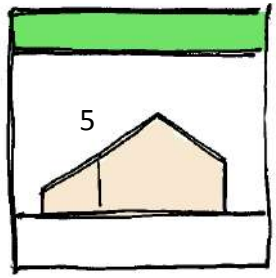
La future construction, s'il s'agit d'un bâtiment agricole notamment, devra **s'inspirer** de l'architecture des fermes locales, aux volumes simples, lisibles et horizontaux. Afin d'enrichir la façade et d'atténuer l'impact du bâtiment dans le paysage, différents matériaux peuvent être utilisés (métal, bois, brique...) (1).

Un bardage bois pourra par exemple **compléter** harmonieusement un soubassement de parpaings blanchi à la chaux arborant des colorations traditionnelles (2). Pour apporter du rythme à la façade, il est possible de laisser apparents les poteaux supportant la construction et de jouer sur la disposition des pleins (murs) et des vides (portes, fenêtres) (3).

A préférer *A éviter*

Quels volumes ?





Le bâtiment doit se **penser** en plusieurs volumes : il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une hauteur sous toiture importante sur tout le bâtiment en fonction de l'activité consacrée.
Si la fonctionnalité du bâtiment le permet, le côté du bâtiment le plus visible peut avoir une toiture descendant plus bas pour un rapport mur/toiture plus équilibré (4). Pour cela, le faîtage peut être légèrement décalé ou accolé à un appentis ayant la même pente (5).

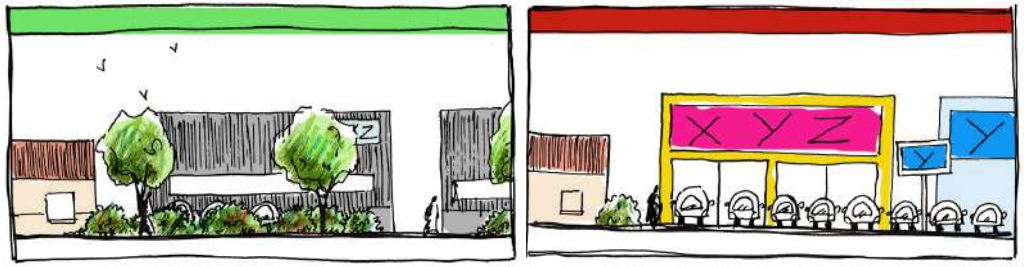
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Intégrer un bâtiment d'activité dans le paysage (suite)

Comment intégrer les zones d'activités dans le paysage ?

Les zones d'activité sont souvent situées en entrées de communes et s'imposent au paysage. Il est donc grandement recommandé de **faire appel à un paysagiste** à l'échelle de la zone et ce, dès l'amont du projet afin d'intégrer au mieux les bâtiments, voiries et parkings. La sobriété, la simplicité et l'harmonisation des couleurs, matériaux, mobiliers, plantations et enseignes sont gages de qualité.



- **Préférer** les couleurs sombres et mates qui sont moins perceptibles dans le paysage, et donnent une impression de plus petite taille (ex : RAL 7016 gris anthracite).
- **Utiliser** des matériaux variés, adaptés et de qualité (brique, bois, métal…).
- **Délimiter** les surfaces au sol par l'emploi de revêtements différents, de préférence filtrants et en association avec le végétal (pavé béton, dalles engazonnées…).
- **Utiliser** le mobilier de manière parcimonieuse, avec une homogénéité dans le style et les matériaux.

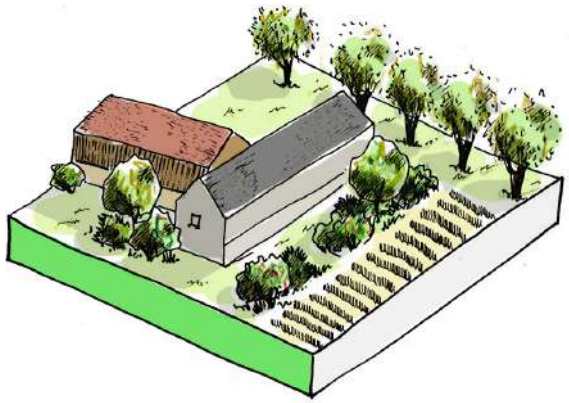
Les enseignes sont à **intégrer** à l'architecture (dans l'alignement des ouvertures) et à placer dans les volumes bâtis. Sont recommandées les enseignes parallèles en lettres découpées sans panneau de fond ou les lettres peintes sur dispositifs à plat. Les enseignes drapeau doivent être limitées.
Ces préconisations peuvent être mises en place dans le cadre d'une charte ou d'un cahier des charges.
La démarche PALME est un exemple de démarche environnementale qui valorise les entreprises implantées.


Brillon

Comment composer avec le relief ?

Implanter les bâtiments en évitant les lignes de crête qui les rendraient plus visibles et les exposeraient davantage aux vents que s'ils étaient inscrits dans la pente. L'orientation des bâtiments est aussi importante par rapport aux vents dominants (ouest et sud-ouest) que par rapport au soleil.

Comment aménager les abords ?




Lallaing

Il est important de **prendre en compte** la végétation déjà en place, notamment les haies, les bosquets ou les alignements d'arbres, dès la conception du projet. Pour compléter l'intégration du bâti, de nouvelles plantations pourront venir atténuer sa confrontation visuelle avec l'environnement et en masquer les éléments disgracieux. Celles-ci seront réalisées à partir d'essences locales diversifiées, en associant les arbres et arbustes à feuilles caduques et persistantes et suffisamment à distance des bâtiments pour permettre leur futur entretien.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

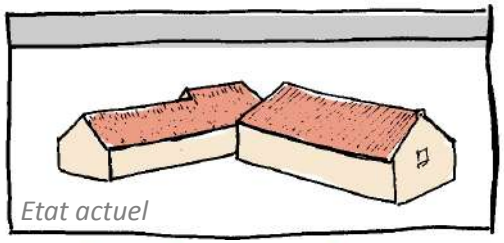
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

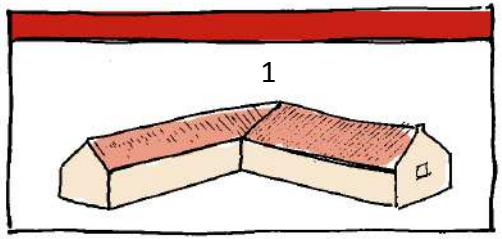
Agrandir une habitation

Quelles extensions pour les nouveaux bâtiments et le bâti ancien ?

L'architecture locale est composée de volumes simples, parmi lesquels il est facile de distinguer le volume principal des éventuels volumes secondaires ajoutés. Lors d'une extension, il est important de veiller à la préservation du caractère des bâtiments d'origine. Est-ce une réaffectation de bâtiments agricoles existants avec une liaison au bâtiment principal ou l'ajout d'un volume supplémentaire ? Est-ce un petit ou un gros volume ? L'extension est-elle reliée ou non au bâtiment principal ? L'extension s'applique-t-elle à du bâti minier ? Quelles seront les fonctions des volumes ajoutés : garage, buanderie, véranda, activité professionnelle, logement supplémentaire ? Est-ce une annexe simple ou en appentis, accolée en pignon ou en façade, en mitoyenneté ?

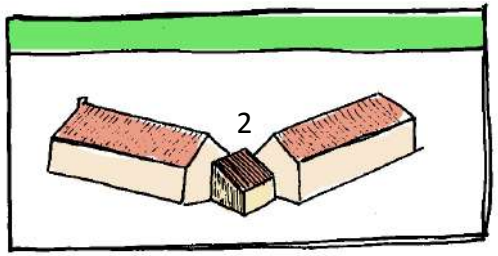
Comment relier deux bâtiments ?

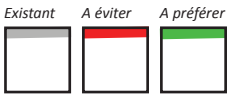




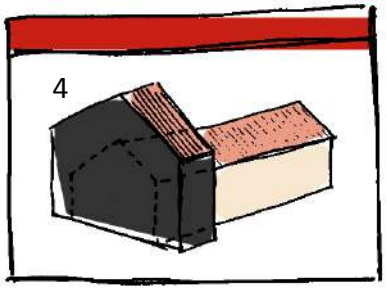


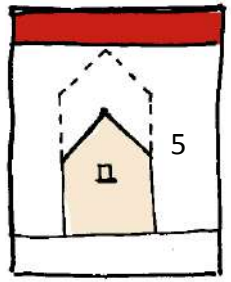
Des volumes de liaison sont parfois nécessaires pour « relier » les bâtiments séparés, qu'ils soient anciens ou nouveaux.
Pour ce faire, il est préférable de se limiter au rez-de-chaussée, grâce à une verrière, un appentis (2) ou un petit volume à toiture plate.
Cela permet d'éviter de relier les faîtes de toiture (1), ce qui ferait perdre l'identité de chacun des volumes constituant l'ensemble.

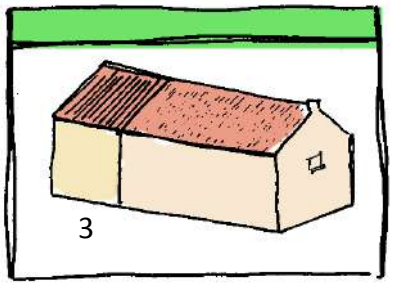




Comment réaliser l'extension de son habitation ?







Lorsque les nouvelles constructions partagent un mur existant, la logique de juxtaposition en enfilade des cellules traditionnelles doit être privilégiée (3) et ce, de manière à préserver les vues.
Eviter les extensions trop importantes de la façade qui viendraient perturber la volumétrie (4) et la logique de composition des ouvertures, ainsi que le surhaussement du bâtiment (5). En effet, les murs ne sont pas toujours conçus pour de telles surcharges et les proportions du pignon en seraient affectées.
Le surhaussement du bâti minier devra **respecter** la hauteur au faîtage et à l'égout des constructions voisines.

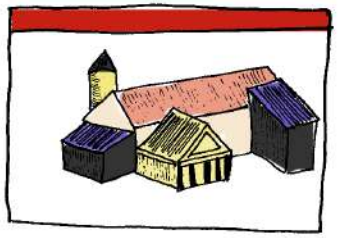


Parc naturel régional Scarpe - Escaut

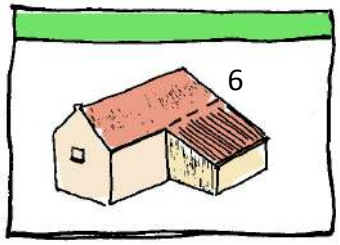
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

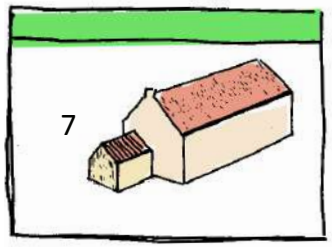
Agrandir une habitation (suite)

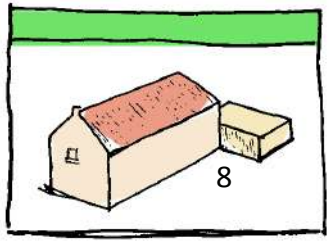
Comment ajouter un petit volume ?

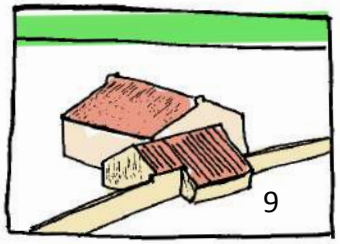


Si le besoin porte sur l'ajout de pièces destinées à une fonction précise, il s'agira d'**éviter** la multiplication au coup par coup des annexes pour ne pas étouffer le volume originel. Ne pas faire référence à une architecture n'appartenant pas au territoire et employer des matériaux de qualité.







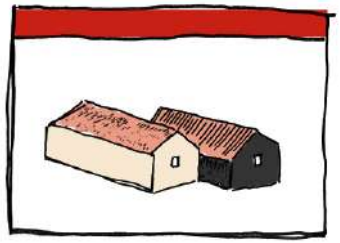



Millonfosse

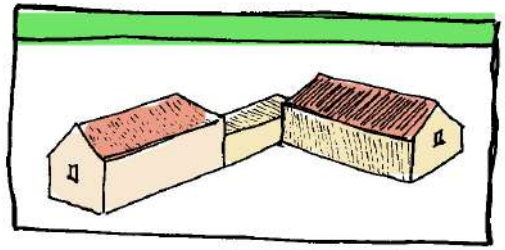

Bruille-Saint-Amand

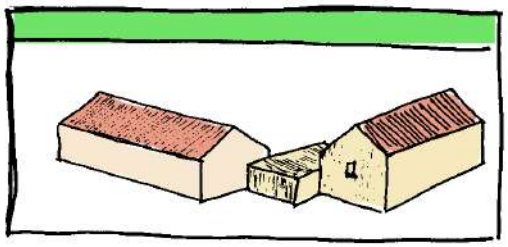
L'annexe doit proposer un volume simple. Il peut être à un ou deux pans, ou à toiture plate. Les appentis sont intégrés dans le prolongement de la toiture (6). L'extension peut être implantée dans la continuité de la construction (7), latéralement (8), en angle, voire en mitoyenneté assurant ainsi la clôture et l'intimité du jardin (9). Dans le cas d'une véranda, elle doit s'**harmoniser** avec la construction existante.
Les extensions et annexes (par exemple les garages) du bâti minier doivent être conçues de manière à ne pas occulter les vues vers les bâtiments principaux et les fonds de jardin. Elles seront donc implantées de préférence en fond de parcelle derrière les constructions principales, pour être peu visibles depuis le domaine public.

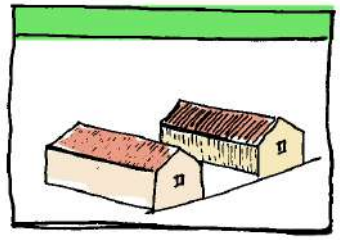
Comment ajouter un volume important ?



Intégrer une activité professionnelle ou un logement supplémentaire à proximité de la maison demande l'ajout d'un volume plus conséquent. Afin de préserver l'intégrité du volume existant, le projet doit s'adapter à celui-ci et créer un nouveau volume annexe respectueux du premier.








Bruille-Saint-Amand


St-Amand-les-Eaux

Tout type d'extension doit être bâti sur le même principe que celui des habitations, respectant leur volumétrie et leurs proportions et utilisant des matériaux de qualité cohérents avec le vocabulaire des constructions existantes.
Les matériaux employés sont préférentiellement la brique de teinte uniforme rouge-orangée, le grès, le bois, la pierre bleue.
Les teintes et couleurs locales seront respectées. Les toitures inclinées des extensions doivent être si possible composées des mêmes matériaux que ceux utilisés pour la toiture de l'habitation principale.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Réhabiliter le patrimoine bâti ancien et minier

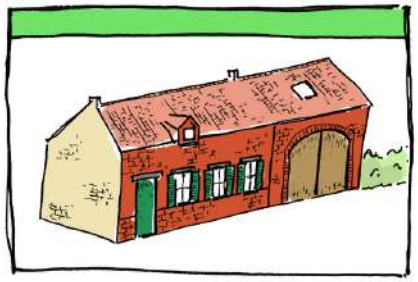
Comment aborder la restauration d'un bâtiment ancien ?

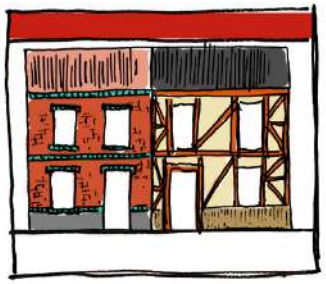
Il est important de bien connaître le bâtiment ainsi que son environnement, afin de respecter l'identité du patrimoine rural local et de prendre en compte le contexte paysager. Il est primordial de conserver la simplicité générale de la construction ainsi que de respecter son style architectural, le tout en alliant contemporain, traditionnel et fonctionnel. Il est intéressant de connaitre certains éléments sur le bâtiment en question : à quelle date a-t-il été réalisé ? S'agit-il d'une construction d'origine minière ? A-t-il subi des transformations ? Quelle est son histoire ? Pourquoi arbore-t-il une certaine forme ?
Avant d'intervenir sur la construction, observer le bâti : quelles sont ses proportions ? Quels sont les matériaux et les couleurs utilisées ? Quelles sont les lignes de composition des façades ? Quel est l'impact visuel du projet dans le paysage ? Quelles vues a-t-on depuis le bâtiment ?

Comment intervenir sur la construction existante ?

Dans le cas de travaux de réfection ou de démolition, **respecter** l'organisation originelle des volumes entre eux et **limiter** les démolitions aux appentis et aux petites annexes peu accordées aux volumes de bases.

Comment intervenir sur la façade ?






Marchiennes

Toute transformation de façade doit s'effectuer dans le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine, notamment dans son harmonie et sa composition générale. La différenciation entre les différentes façades de la maison ne doit pas être modifiée. Les éléments de modénatures et d'ornementations doivent être protégés et restitués s'ils sont endommagés.

A préférer *A éviter*



Comment bien choisir les matériaux de restauration ?

Utiliser les matériaux et couleurs traditionnelles en particulier en façade, **conserver** et **restituer** les matériaux d'origine. Pour tous les éléments modulaires tels que la brique et la pierre, **favoriser** la récupération des anciens matériaux plutôt que l'apport de modules neufs.


Brique


Brique

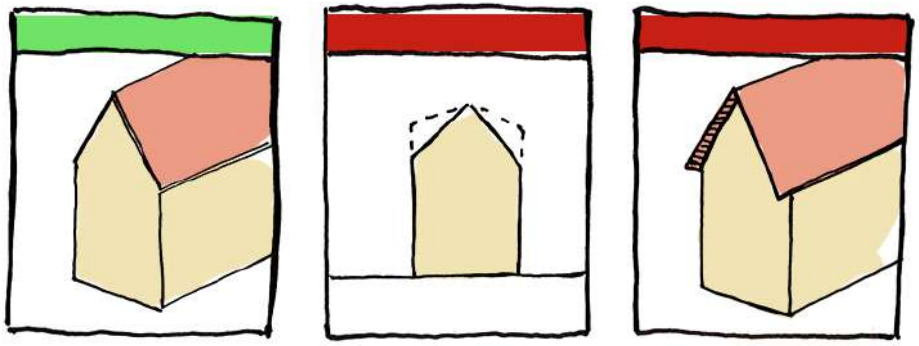

Brique enduite de chaux

La brique reste le matériau d'élévation le plus utilisé, cependant la briquette de parement est à **exclure**. Un soin particulier doit être apporté aux modules, à la couleur et à la finition du matériau sélectionné, ainsi qu'à la couleur et l'épaisseur des joints. **Proscrire** le sablage des façades en brique car il entraine leur dégradation.
En cas de reprise des joints, il est préférable de les dégarnir à la main et d'utiliser un mortier de chaux (d'une teinte en harmonie avec la brique). **Préserver** l'épaisseur et la couleur des anciens joints. Pour les enduits sur la maçonnerie ancienne, la chaux s'accroche mieux que le ciment qui doit être banni de tous travaux de façade. La réfection à l'identique des bâtiments blancs est envisageable.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Réhabiliter le patrimoine bâti ancien (suite)

Comment intervenir sur la toiture ?



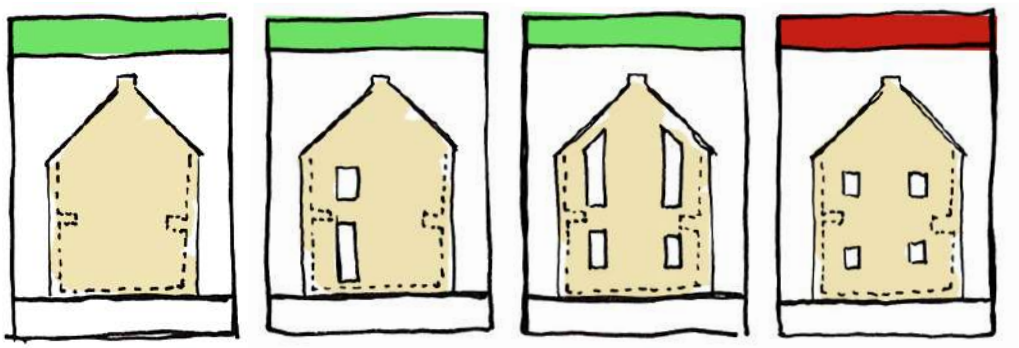
Les pentes de toiture doivent être conservées et restituées conformément au type d'architecture de la construction, de même que le matériau de couverture d'origine doit être respecté. Lors de la réhabilitation d'une toiture, veiller à **conserver** l'absence de débordement au pignon si tel est le cas à l'origine (Nomain). **Conserver** les wembergues (Bouvignies).


Nomain

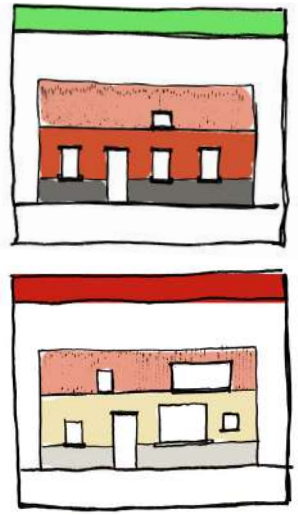

Bouvignies

Sur le territoire on trouve principalement de la tuile de pays de couleur rouge-orangée et occasionnellement certaines toitures sont en ardoises ou en tuiles vernissées. Il est possible d'**employer** d'anciennes tuiles récupérées, les tuiles en bon état peuvent être nettoyées et reposées. **Opter** pour un module de tuile qui soit le plus proche possible de celui d'origine, en évitant les grands modules qui donnent un aspect grossier.

Comment intervenir sur les ouvertures ?



Les rythmes et proportions (plus hautes que larges) des ouvertures traditionnelles ne doivent pas être modifiés et sont à **conserver** ou **restituer** en particulier en façade principale.
Créer préférentiellement de nouvelles ouvertures plutôt que d'en agrandir une existante et ce, en respect des axes de composition de la façade.
En cas de changement de menuiserie, si possible, **opter** pour une fabrication sur mesure afin de ne pas modifier les proportions du percement originel.
Le maintien des volets bois est à **privilégier**. La pose de volets roulants en particulier avec caisson extérieur est à **éviter**.
Les ouvertures en toiture s'implantent toujours en cohérence avec les baies de la façade.



Pour récolter les eaux de pluies, **préférer** les gouttières en zinc qui sont plus durables et plus discrètes que celles en PVC.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

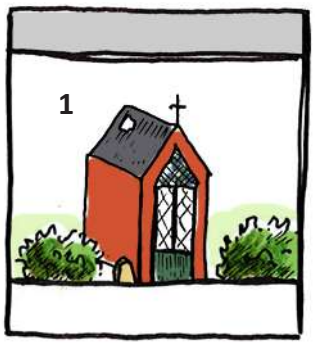
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

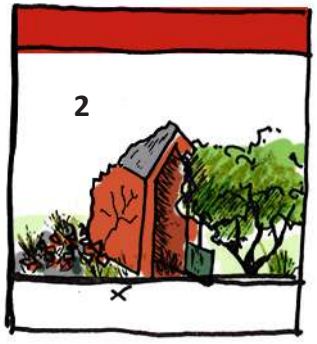
Valoriser le petit patrimoine rural

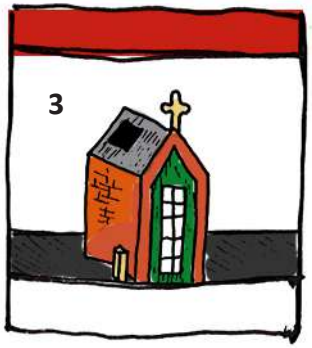
Pourquoi valoriser le petit patrimoine bâti ?

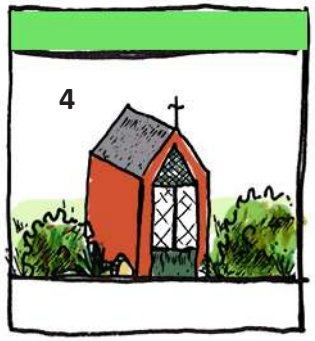
Parce qu'il comporte un intérêt architectural, historique ou identitaire, le petit patrimoine rural est une richesse à transmettre aux générations futures. Les usages auxquels ils renvoient tendent à se perdre aujourd'hui. Le préserver est nécessaire à la transmission des savoir-faire et des pratiques anciennes ainsi qu'au maintien de l'identité et à l'attractivité du territoire. Est-ce un patrimoine lié à l'eau, à caractère religieux, lié à la frontière, lié une activité économique… ? Où est-il situé ? Quels étaient ses usages ? Quels sont les matériaux et les coloris employés ? A-t-il subi des évolutions ? Comment sont aménagés les abords de l'édifice ? Le mettent-ils en valeur ? Comment le petit patrimoine peut-il devenir un point d'accroche dans les futurs aménagements afin d'améliorer le cadre de vie ?

Comment réhabiliter le petit patrimoine rural ?










Coutiches


Nomain

Avant d'intervenir sur les éléments du patrimoine il est important d'**acquérir** une bonne connaissance de l'ouvrage et de ses spécificités (matériaux employés, histoire…). Ceci afin d'**établir** un diagnostic permettant de définir les priorités du projet de restauration, selon les désordres occasionnés et leurs causes (1). Le petit patrimoine doit bénéficier d'un entretien courant pour prévenir des interventions plus lourdes et onéreuses, en vérifiant chaque année les couvertures et le hors d'eau et en entretenant la végétation environnante. Dans le cas de désordres, il est important de s'attaquer à leur cause avant d'entreprendre les travaux de restauration (2).

Lors de la restauration, la priorité est de **respecter** et de **préserver** l'authenticité de l'ouvrage. Toute la difficulté réside dans le remplacement des éléments détériorés, dans la restitution des éléments disparus et dans la remise à l'état originel (3). La restitution d'éléments manquant ne se justifie que si elle est indispensable à la compréhension de l'ouvrage.
Il est important de **rendre lisible** l'évolution de l'édifice et les interventions contemporaines tout en préservant son identité et celle du site (4).

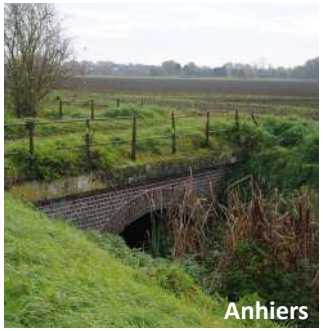
Existant *A éviter* *A préférer*

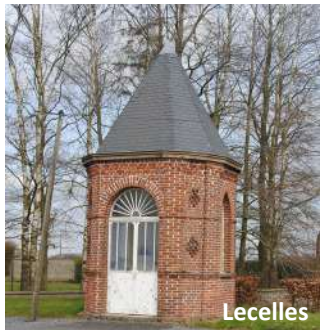
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

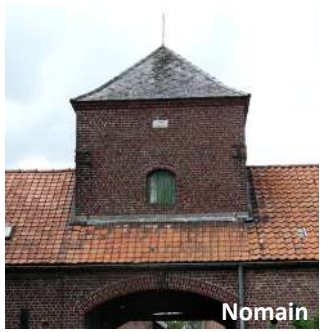
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Valoriser le petit patrimoine rural (suite)

Comment bien choisir les matériaux de restauration ?


Anhiers


Lecelles


Nomain

Comme pour le bâti ancien, **privilégier** la conservation et le réemploi des matériaux encore en place et l'utilisation de matériaux anciens.

Dans le cas de mise en œuvre de matériaux neufs, ceux-ci devront **respecter** les gabarits anciens ainsi que leurs couleurs et leur conférer un aspect fini.

Le recours au sablage est à **proscrire** sur les matériaux tendres comme la brique et à **utiliser avec retenue** sur la pierre de pays afin de ne pas l'altérer. **Préférer** plutôt un nettoyage à l'eau chaude sous pression.

L'épaisseur, la teinte et le traitement des joints participent à l'aspect définitif d'un parement et peuvent changer radicalement la perception d'une maçonnerie. Seul le mortier de chaux est à **utiliser**, le mortier de ciment est à **proscrire**.

Lorsqu'une charpente présente de graves désordres nécessitant une dépose complète, seuls les bois irrécupérables seront remplacés si possible par des pièces de sections identiques. Il se peut que certaines d'entre elles, encastrées dans les maçonneries, soient dégradées en about. Il est possible, dans ce cas, de les reprendre à l'aide de résine. Cette technique offre une résistance et un aspect similaire aux éléments conservés.

Comment intégrer le petit patrimoine rural ?






Haveluy

L'intégration du petit patrimoine rural se fait à travers le traitement des abords. Pour cela, il est important de **supprimer** tous les éléments pouvant gêner la lisibilité de l'ouvrage, afin de dégager des vues et des perspectives sur l'édifice depuis la voirie (clôtures le long de la voie publique, signalétique, postes EDF, lignes aériennes, espaces de stationnements...). Le mobilier urbain est à **éviter**, souvent l'édifice se suffit à lui-même. S'il est indispensable, une harmonie avec la construction sera recherchée.


Marchiennes

En milieu urbain, pour le traitement du sol, l'enrobé à la base de l'édifice est à **éviter** ainsi que les bordures béton et les pastiches de murets en réemplois de pavages grès.

En milieu rural, il est important d'**assurer** la continuité de l'engazonnement ou de la végétation entre le bas-côté de la voirie et les abords de l'ouvrage et d'en assurer une gestion régulière.

A éviter *A préférer*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

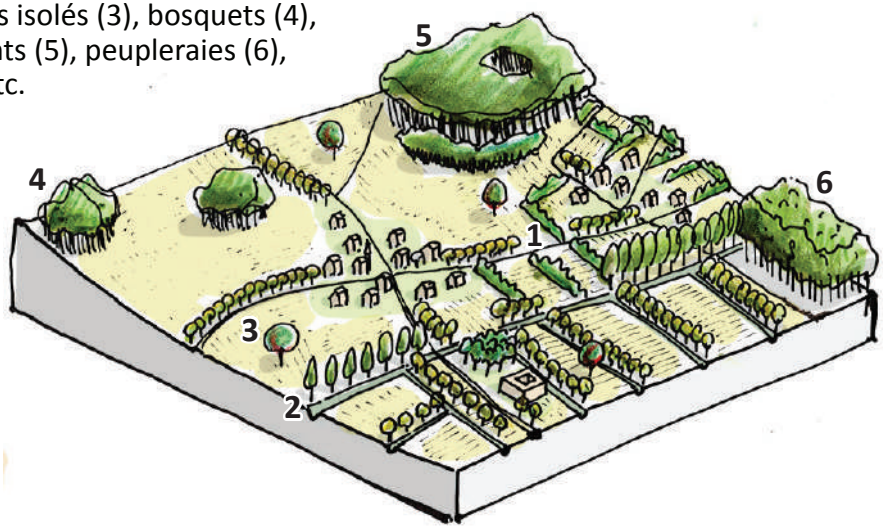
Valoriser les vues depuis la campagne

Pourquoi s'intéresser aux paysages de campagne ?

Ces paysages parfois anciens constituent le cadre de vie des habitants, leurs lieux de loisirs et sont un atout pour les activités touristiques. Les évolutions urbaines et activités économiques notamment, produisent des changements dans les paysages qui se banalisent.
Ainsi, les spécificités et l'identité des lieux, leur attractivité, les ambiances particulières s'effacent petit à petit au profit d'un paysage que l'on peut rencontrer partout ailleurs. Il est donc nécessaire de mieux maîtriser leurs évolutions.
Quelles sont les caractéristiques des paysages ruraux de nos campagnes ? Comment les préserver ? Comment s'inscrivent les villages dans ces paysages ?

Quelles sont les spécificités de nos espaces ruraux ?

Nos paysages ruraux de prairies, de cultures, sont fortement structurés par la présence de la végétation sous diverses formes : haies (1), alignements d'arbres (2), arbres isolés (3), bosquets (4), boisements (5), peupleraies (6), friches, etc.



Certains arbres servent de repères dans le paysage, d'autres soulignent ou accompagnent un cours d'eau, une clôture, une route. Ils cadrent les vues et limitent les perceptions.
Les silhouettes bâties, traditionnellement allongées et de briques rouges s'intercalent dans le maillage de la végétation.

Comment traiter les lisières urbaines ?

Des villes et villages, ce sont principalement leurs lisières bâties que l'on perçoit depuis la campagne. Il est donc important de **porter** une attention particulière à leur traitement. En fonction notamment de la végétation, ces silhouettes seront plus ou moins visibles. L'urbanisation récente n'est pas toujours accompagnée de végétaux pour adoucir le contact du bâti avec l'espace agricole ou naturel.



Planter les fonds de parcelle, les abords des zones d'activités, des extensions urbaines, des bâtiments agricoles, etc. en contact avec les paysages ruraux (cf. fiches n°11 et 12).

Les auréoles herbagères et vergers, lorsqu'ils existent, sont à **préserver**.

Il est important d'**évaluer** en amont des projets urbains l'impact visuel de ces derniers sur la silhouette villageoise.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Valoriser les vues depuis la campagne (suite)


Anhiers


Wallers

Cas particulier : les fronts bâtis des cités minières. Elles sont constitutives du patrimoine et prennent une valeur particulièrement forte lorsqu'une cité et un terril par exemple se font face de part et d'autre d'un espace ouvert. La présence des lisières bâties minières dans le paysage est donc à **conforter**.

Pourquoi et comment maîtriser la plantation des peupleraies ?


Wandignies-Hamage

La plaine de la Scarpe est favorable à la culture de peupliers (la populiculture), d'où leur présence en nombre. Les peupleraies offrent aux plaines des lointains toujours arborés.
Cependant, multipliées, elles occultent les paysages de plaine et de campagne. Elles limitent les perceptions lointaines, cloisonnent et morcellent les paysages et masquent les lisières des grands massifs forestiers. Il est donc important de **contrôler** et **limiter** leur développement.

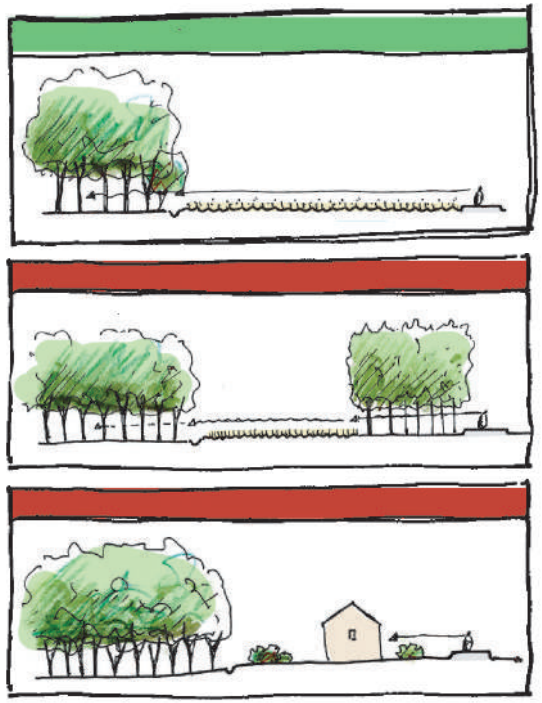
Ces plantations uniformes composées d'une seule essence d'arbres sont peu favorables à la biodiversité et peu intéressantes du point de vue paysager. Il est donc préférable d'**opter** pour des boisements d'essences locales diversifiées accompagnées de haies brise-vent (cf. fiches n°11 et 12). Leur impact paysager peut être atténué par la plantation de lisières étagées (3 strates) d'essences locales.

Comment favoriser et améliorer les perceptions des massifs forestiers ?

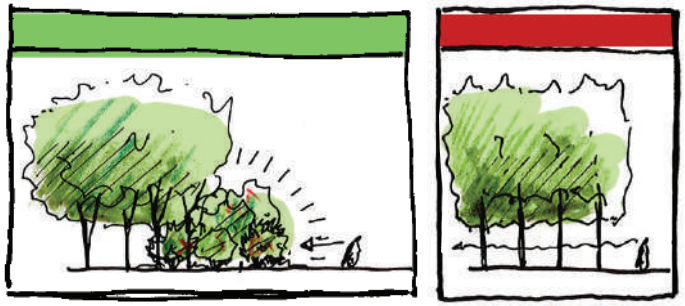
Les massifs forestiers et boisements diversifiés sont des éléments identitaires du paysage qui méritent d'être visibles de loin. Leur périphérie subit cependant de fortes pressions (urbanisation, fréquentation des usagers, peupleraies…) qui altèrent leur perception.

Veiller à la qualité environnementale, paysagère et urbaine des nouveaux projets situés dans une bande de 500 mètres des lisières.

Favoriser les usages du sol permettant la perception des lisières (maintien des espaces ouverts : agricoles, pâturages…), **limiter** l'urbanisation, les peupleraies et l'installation d'équipements industriels, de loisirs.



Favoriser les lisières étagées (ourlet de végétation à 3 strates) et diversifiées pour marquer les frontières internes (traversées de forêt) et externes de la forêt et pour contribuer au développement de la biodiversité.



Existant *A préférer* *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Voir la campagne depuis les bourgs et villages

Pourquoi maintenir des liens entre la ville et la campagne ?

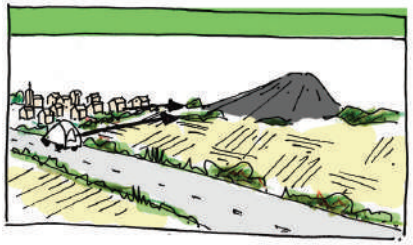
Très marquée sur le territoire, l'urbanisation linéaire se traduit par un étirement sans fin du bâti, souvent pavillonnaire, le long des rues. Le développement du bâti accompagné des haies et clôtures ferme et banalise le paysage et les liens avec la campagne environnante s'estompent.
Les villes et villages traditionnels se rejoignent, se fondent dans une même agglomération et ne se distinguent plus les uns des autres. Leurs entrées souvent peu qualitatives sont confuses et ne s'identifient plus. Ces lieux jouent pourtant un rôle paysager majeur pour la commune (porte d'entrée, vitrine…).

Au cœur des villages, les rares espaces non bâtis créent des respirations, maintiennent un lien avec les paysages de campagne et contribuent à l'ambiance rurale et au cadre de vie des bourgs.
Comment maintenir des espaces ouverts dans l'urbanisation ? Que faire des îlots agricoles ? Comment valoriser les entrées de commune ? Comment affirmer les coupures vertes entre les communes ? Comment mettre en avant les paysages liés à l'eau ?

Comment maintenir un lien avec la campagne dans les bourgs ?

La perception du paysage depuis l'espace urbain est permise par des espaces non construits offrant des ouvertures larges ou des vues cadrées. La qualité des vues dépend du bâti, des limites de parcelles et de la sobriété des aménagements.


Anhiers

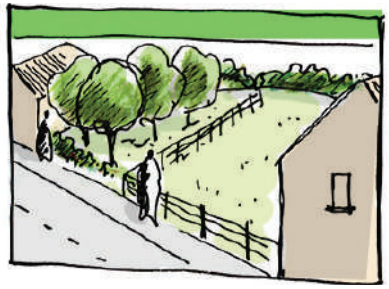




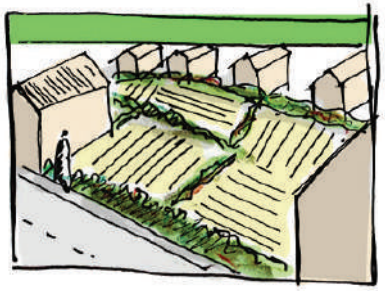
Il est important de **maintenir** des vues vers les éléments identitaires du territoire, en particulier du patrimoine minier.
Les liens visuels et physiques entre deux éléments miniers (terril, chevalement, cité) doivent être maintenus de même que les « parvis » ou espaces ouverts qui les mettent en scène.

Si possible, au cœur des bourgs, les vergers et les pâtures sont à **valoriser** en tant qu'espaces de respiration. Les vergers (cf. fiche n° 10) publics peuvent aussi être des lieux de rencontre et de partage pour les habitants.

De même, **préserver** les auréoles bocagères (vergers, plantations…) autour des villages.



Maintenir les espaces d'activités agricoles. En particulier, **maintenir** et **valoriser** les prairies, aussi bien pour leur intérêt paysager que pour leurs rôles écologique et hydraulique. **Eviter** ainsi leur retournement en cultures ou leur urbanisation.



L'artificialisation des îlots agricoles ou naturels est un recours ultime à **évaluer** finement. Il s'agit de **trouver** un équilibre entre le maintien des espaces de respiration à l'intérieur des villages et la limitation de l'étalement urbain en périphérie des centres.

Si le choix est pris d'urbaniser, **privilégier** le renouvellement urbain. L'implantation des nouvelles constructions perpendiculairement à la voirie permet également de maintenir des vues plus cadrées vers le paysage.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

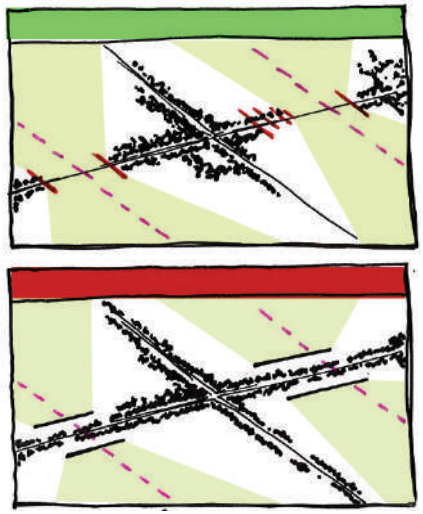
Voir la campagne depuis les bourgs et villages (suite)

Comment rendre lisibles les entrées de commune et de village ?

Limiter l'étalement urbain en périphérie des villes et villages et **préserver** des espaces non bâtis (« coupures vertes ») entre les agglomérations pour marquer les limites communales et des bourgs.

Conforter les centres des villages et **favoriser** les créations de zones urbanisées en épaisseur et en lien avec le bourg.

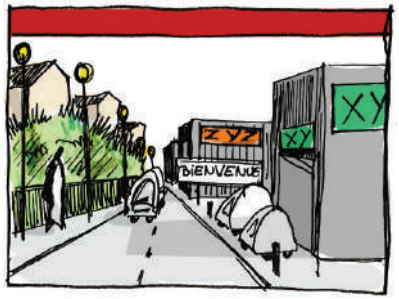
Bien **identifier** les entrées de commune et de village grâce à des aménagements de qualité et des ouvertures visuelles sur le paysage rural.



Supprimer les « points noirs » paysagers qui portent atteinte au cadre de vie : **inciter** à l'enfouissement des réseaux aériens, à la suppression des dépôts sauvages et de la publicité, **favoriser** l'intégration des enseignes, des relais de téléphonie mobile et des équipements liés à la distribution d'énergie.



Entrée à caractère rural



Entrée à caractère routier et commercial
(enseignes, stationnement, mobilier urbain, imperméabilisation des sols)

La transition village-campagne peut être franche ou bien progressive, grâce à la succession d'ambiances et à l'utilisation de références au paysage rural dans les traversées de village (fossés, accotements enherbés, alignements d'arbres…).

La mise en œuvre de ces principes de mise en valeur des entrées de communes et de villages nécessite des interventions multiples et un accompagnement.

Comment rendre plus visibles les paysages liés à l'eau ?

La perception de l'eau des paysages ruraux sera améliorée grâce à des plantations le long des cours d'eau d'essences locales de milieux humides, notamment de saules conduits en têtards ou en port libre.

Créer des fenêtres depuis le village vers les plans d'eau, les mares, etc. **Créer** des accès à l'eau.



Restaurer, **entretenir** le réseau hydraulique et lui **redonner** une place dans les projets d'aménagements.

Faire le choix des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour éviter le tout à l'égout (cf. fiche n°13) : récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, création de mares et de noues dans les jardins privés ou publics, perméabilisation des sols, etc.



Protéger les fossés et cours d'eau, les arbres (en alignement ou isolés), le patrimoine bâti, les prairies, étangs, berges et zones humides.

A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Rendre la rue attractive

Pourquoi est-il important de qualifier la rue ?

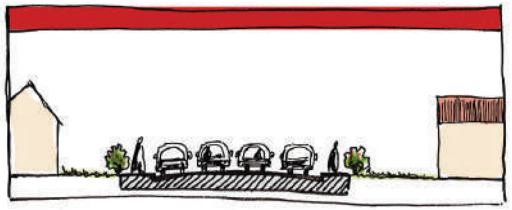
La rue traverse les paysages urbains comme ruraux et favorise leur découverte. Longtemps conçue comme un ouvrage technique exclusivement dédié à la voiture, elle a souvent provoqué des coupures au sein des communes. Elle a au contraire pour vocation d'être source de rencontres, de vie sociale et de permettre aux différents usagers dans un cadre agréable et apaisé de se côtoyer sans gêne. Elle peut également révéler le paysage et le patrimoine bâti.

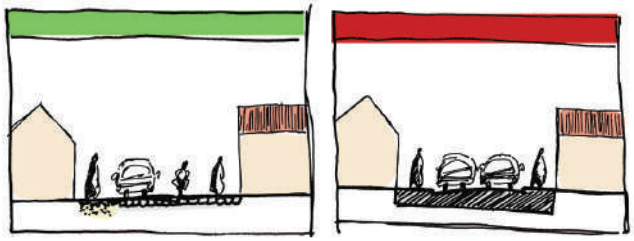
Pour cela, un regard sur le paysage de la rue intégrant les besoins et usages des lieux est nécessaire et ce, en amont de la conception des projets d'aménagement de voirie.
Quelle place pour la voiture et les autres modes de déplacement ? Pour la végétation ? Comment intégrer le stationnement ? Comment matérialiser les différents usages de la voirie ? Avec quels types de matériaux ?

Comment qualifier l'espace de la rue ?

La rue doit satisfaire de multiples usages : celui de la voiture mais aussi les déplacements doux, les rencontres, le commerce… Un partage équitable de la voirie doit s'opérer entre les différents usagers, en prenant en compte tous les publics, tout en mettant l'accent sur les transports en commun.

A l'échelle de la commune, **hiérarchiser** l'ensemble des voiries et espaces publics par catégories afin d'en adapter les gabarits aux besoins de déplacements et usages (ci-contre, un gabarit de voie surdimensionné).

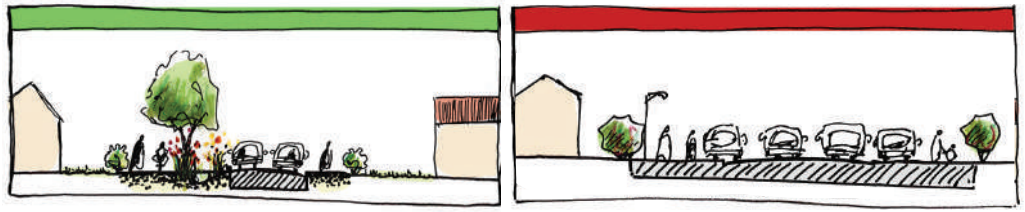




La place de la voiture matérialisée par la largeur de la chaussée sera ajustée à son juste besoin pour favoriser celle du piéton, des vélos et des plantations.

Donner la priorité à la marche et au vélo. Par exemple, **aménager** au cœur des bourgs des « zones de rencontres » où les cyclistes et piétons sont prioritaires et où la vitesse est limitée à 20 km/h. **Favoriser** l'accès aux réseaux de transports collectifs quand ils existent : gare, bus, tramway.

Respecter les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap : 1,40 m de largeur minimale sur les trottoirs (1,20 m possible en l'absence de murs).



Les plantations atténueront le caractère trop souvent routier des voies avec un meilleur équilibre entre le minéral et le végétal, les voitures et les circulations douces. Les initiatives privées de végétalisation au pied des murs et sur le domaine public pourront être encouragées.


Marchiennes

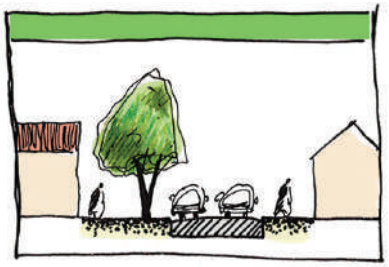
Quelle place dédier au végétal ?

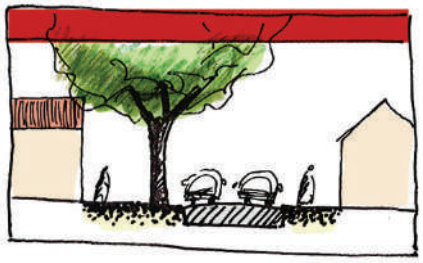
Les alignements d'arbres soulignent la hiérarchie des rues. **Adapter** les plantations au gabarit de la rue, au bâti et à l'ambiance recherchée. Les essences choisies pour une rue traversante et fortement fréquentée ne seront pas les mêmes pour une rue de desserte.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Rendre la rue attractive (suite)

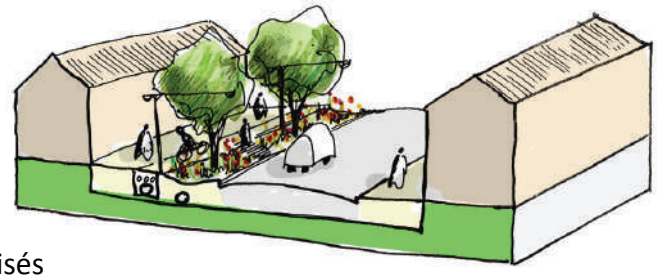




Les plantations doivent être adaptées aux conditions de vie très contraintes des bourgs et cœurs de village.

Penser au développement de l'arbre et à sa gestion : pour cela, **prévoir** des fosses de plantation larges et profondes. Pour créer un espace tampon entre la voirie et les piétons, **privilégier** les fosses continues. **Protéger** les arbres avec des couvre-sols ou massifs de vivaces plutôt qu'avec du mobilier. Ces aménagements sécuriseront les déplacements en séparant la voiture des espaces piétons. Pour concilier la circulation automobile et les plantations d'arbres, les mélanges terre-pierres sont une solution qui assurent la portance des sols.

Pour la gestion des eaux pluviales, **créer** des noues végétalisées le long de la voirie.



Les aménagements végétalisés permettent la modération de la vitesse des véhicules. L'exemple des cités minières réhabilitées peut être une source d'inspiration.

La végétalisation privée des pieds de murs contribue grandement à la qualité des ambiances.


Hergnies


Fenain

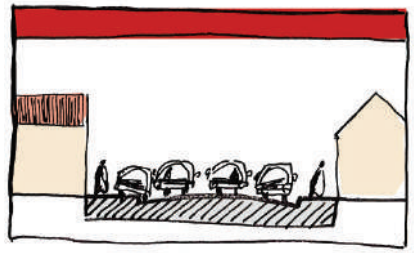
Quelle place dédier au stationnement ?

Le stationnement ne doit plus être omniprésent et au centre de l'espace public. **Prévoir** le stationnement préférentiellement sur l'espace privé. Il s'agit aussi d'**encourager** les usagers à moins utiliser leurs véhicules au profit des modes doux et des transports collectifs, cette politique permet aux collectivités de faire des économies de voirie.

Celui-ci peut jalonner la voie ou être regroupé. **Mixer** ces deux possibilités et **concevoir** des poches de tailles modérées de 5 à 10 places, de préférence à l'arrière du bâti, afin d'éviter les grands parkings qui dénaturent les paysages. **Favoriser** la mutualisation (multi-usage) des aires de stationnement.
Permettre l'intermodalité et **connecter** ces espaces aux centres-bourgs, services et commerces, aux lignes de transports en commun, aux cheminements, pistes et bandes cyclables. **Prévoir** des stationnements vélos à proximité.



Evaluer au plus juste les besoins en stationnement. **Intégrer** le stationnement grâce à des plantations généreuses.



Quels sont les revêtements de sol adaptés ?

L'identification et le confort d'usage d'un espace public tiennent pour beaucoup à la nature du revêtement de sol. Les maîtres mots sont : continuité, lisibilité, praticabilité. Le choix des matériaux dépend de l'usage du site (aire piétonne, bande cyclable, zones de rencontres, stationnement…) et de l'ambiance paysagère souhaitée. Les différents revêtements permettent de distinguer les usages, mais leur nombre doit rester minimal. Ils doivent assurer un minimum de confort pour tous les types d'usages.

Préférer les matériaux sobres et peu coûteux en entretien.
Privilégier les matériaux locaux et durables. **Favoriser** l'infiltration de l'eau de pluie avec des revêtements poreux (cf. fiche n°18).

A préférer *A éviter*



Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

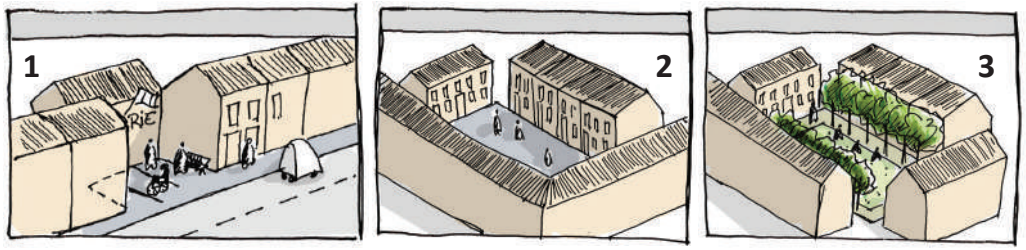
Aménager la place publique

Pourquoi la place est-elle importante ?

La place est un lieu de centralité et comporte à l'échelle de la commune des enjeux sociaux, de structuration urbaine et de cadre de vie.
Lieu de rencontres, de rassemblements, elle attire souvent une population plus large que celle du quartier proche. Elle confère une identité au quartier ou à la commune qui s'organisent autour d'elle. Elle peut aussi permettre la couture entre le tissu urbain existant et un nouveau quartier.
Dans notre territoire fortement marqué par l'urbanisation linéaire et le développement du pavillonnaire, la place propose un espace central et identitaire qui structure et aère l'espace urbain.
Elle doit être accessible à tous et respecter la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
Quels principes respecter pour un aménagement qualitatif de la place ? Quel espace réserver à la voiture ? Quelle importance accorder au végétal ? Quels matériaux utiliser pour les revêtements de sol ?

Quel type de place pour quel lieu ?

Sa conception s'inspire du paysage dans lequel elle s'inscrit, elle peut donc se présenter sous diverses formes.



1- Elle peut être un simple dégagement au niveau d'un bâtiment public en retrait par rapport à la rue ou de l'élargissement d'une rue ou d'un carrefour. Souvent peu structuré, ce type d'espace peut néanmoins avoir un rôle central par un traitement simple.

2- Elle peut être minérale et ainsi fortement structurée et influencée par le bâti qui la borde.

3- Au contraire, la place végétale est dominée par les végétaux du fait de leur nombre, agencement, taille. En milieu rural, la place « verte » est souvent identitaire pour le village.

Existant *A préférer* *A éviter*

Valoriser et s'**appuyer** sur les qualités du lieu dans lequel s'inscrit la place : **soigner** la qualité des bâtiments et des façades, **mettre en valeur** certains éléments du patrimoine, **préserver** des perspectives…

Concevoir les espaces situés près des édifices principaux des communes (établissements publics, patrimoniaux, de mémoire…) comme de véritables placettes accueillantes.

Favoriser la convivialité sur la place : vergers, aires de jeux, bancs…

Quel espace réserver à la voiture ?

La présence de la voiture conditionne beaucoup l'ambiance, l'apaisement du site. La place ne doit pas être entièrement dédiée au stationnement.

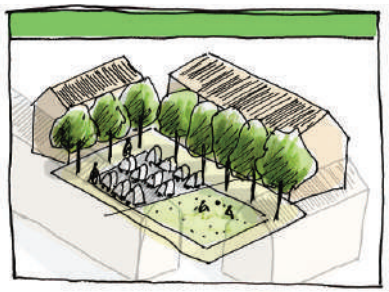
Dimensionner les parkings en fonction des besoins réels qui seront réfléchis à l'échelle de la commune ou du quartier. **Envisager** d'autres espaces de stationnement à liaisonner avec la place (cf. fiche n°17).

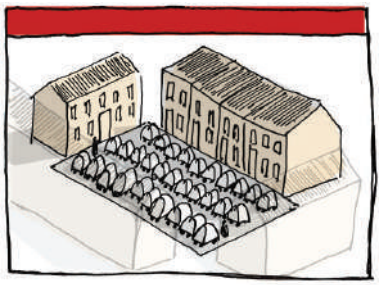

Fenain

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Aménager la place publique (suite)





Une place très minérale favorise le stationnement. **Prévoir** des plantations pour organiser et délimiter l'emplacement de la voiture et pour améliorer l'attractivité du lieu.

Suggérer les places de parking par un jeu de revêtements de sol constitués de matériaux, teintes, appareillages différents mais limités en nombre.

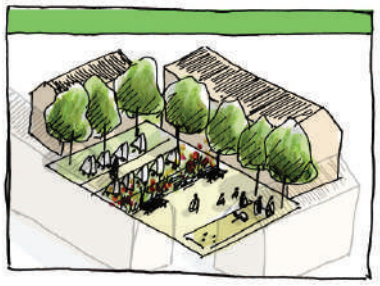
Opter pour des pelouses renforcées d'alvéoles en béton ou plastique qui supportent le poids des véhicules, permettent l'infiltration de l'eau et confèrent un aspect naturel au sol.

Créer des « zones de rencontres » où la vitesse est limitée à 20 km/h pour donner la priorité aux piétons et vélos et **favoriser** la vie locale dans un environnement apaisé.

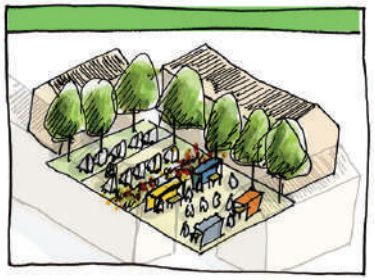
Quel équilibre entre le minéral et le végétal ?

Le choix se fait en fonction des futurs usages, de l'ambiance souhaitée et du contexte paysager. **Conforter** toutefois la présence du végétal pour les nombreux bienfaits sur le bien-être et la santé qu'il procure.

Les usages de la place sont variés : stationnement, marché de producteurs, animations et fêtes du village, espace de rencontres, attente des transports en commun, terrains de pétanque…



Prendre en compte tous les usages que peut avoir la place dans la journée, la semaine, et l'année. **Envisager** ensuite la place des arbres en prenant en compte leur développement jusqu'à l'âge adulte de manière à ce qu'ils ne soient pas amenés à être en position de conflit avec l'un des usages.



Les places enherbées traditionnelles permettent la multiplicité des usages de manière sobre.

Favoriser les essences locales en cas de plantations (cf. fiche n°12).

Gérer de manière différenciée les espaces paysagers avec récupération des eaux de pluies et un entretien sans produit phytosanitaire. **Aménager** des noues végétalisées.

Opter pour des aménagements sobres et simples en limitant la diversité du mobilier, des revêtements de sols… **Se détourner** de l'enrobé, caractéristique de la chaussée, au profit de revêtements et pierres locaux (pavage, dallage, asphalte clair…). **Privilégier** la pierre et la brique pour délimiter l'engazonnement.

Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie avec des revêtements poreux : dalles alvéolaires en béton ou plastique remplies de gazon ou de graviers, dalles ou pavés en béton de ciment ou en pierre avec joints enherbés, écorce de cheminement, mélange terre-pierre enherbé, enrobés drainants,… **Enfouir** les réseaux aériens.


Fresnes-sur-Escaut


Aubry-du-Hainaut


Hergnies


Anhiers

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Développer des liaisons douces pour les piétons et les cyclistes

Pourquoi les liaisons douces sont-elles importantes ?

Les liaisons douces proposent une alternative écologique aux déplacements en voiture. Elles permettent la desserte locale entre quartiers ou vers les transports en commun par exemples, ou assurent des liaisons à plus grandes échelles.
Les traditionnelles voyettes des villages sont des liaisons douces patrimoniales dont l'entretien a quelque peu décliné et qui ont malheureusement tendance à disparaitre.
Ces axes dédiés à la promenade, randonnée ou à des déplacements plus utilitaires comportent un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants. Séparés de la voiture, sécurisés, le plus souvent confortables, ils peuvent contribuer à réduire les distances tels des « chemins d'écoliers », ils offrent des parcours agréables pour les déplacements quotidiens et sont propices aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche). Ils permettent l'accès aux sites naturels, s'appuient sur les chemins de halage des voies d'eau, les voies ferrées désaffectées et cavaliers miniers, les allées forestières, les chemins agricoles, les voyettes, les bourgs et villages.

Ce sont ainsi des vecteurs de découverte des territoires et de leurs paysages.

Implantés en limites de quartiers, ils constituent aussi parfois des espaces tampons qui atténuent les nuisances des activités riveraines.



Les liaisons douces sont complémentaires aux zones de rencontres mises en place sur l'espace public pour donner la priorité aux piétons et vélos.

Comment concevoir des liaisons douces à l'échelle communale ? Comment aménager ces parcours de manière à les rendre confortables et agréables ? Comment valoriser le territoire et le patrimoine minier ?

Comment aménager des liaisons douces ?



S'appuyer sur des linéaires et voies déjà existants (sentes, chemins ruraux…).

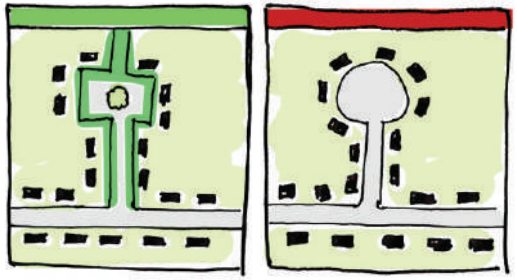


Protéger voir **réhabiliter** ces axes afin de maintenir durablement leur intégrité linéaire. **Aménager**, **connecter**, **entretenir**, **baliser** les chemins d'exploitation agricole pour les rendre accessibles.

A préférer *A éviter*



Tirer profit des opportunités et projets d'aménagement : **tisser** progressivement le réseau de cheminements de la commune. A l'occasion de la création de nouveaux quartiers, **prévoir** en amont les accès piétons et cyclables vers les liaisons douces et vers les autres quartiers et sites d'intérêt.



Eviter les impasses et les délaissés.

Prévoir en amont l'entretien des cheminements (influence sur le choix de la végétation, des revêtements…).

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Développer des liaisons douces pour les piétons et les cyclistes (suite)

En fonction du contexte paysager, **varier** les profils et ambiances des voies douces et faire se succéder des séquences différentes plus ou moins minérales, végétalisées et ouvertes.





Les points de vue à valoriser vers les paysages alentour ou au contraire la recherche d'intimité, le besoin d'ombre guideront les choix.
Les liaisons douces peuvent servir d'interfaces et de liens entre les quartiers et les sites naturels de manière à éviter qu'ils ne se tournent le dos.







Porter une attention particulière à la qualité et lisibilité des connections des quartiers aux voies douces.

Sur certains tronçons, notamment à proximité des habitations, **prévoir** de l'éclairage, **créer** des ouvertures visuelles, de manière à dissuader les regroupements nocturnes.

Prévoir une accessibilité tout public (PMR). **Privilégier** des revêtements perméables et **intégrer** des dispositifs de rétention des eaux.

Implanter des stationnements vélo à proximité des établissements publics.



Si possible, **séparer** les liaisons douces de la voiture, de préférence par des plantations en pleine terre éventuellement accompagnées d'une noue.

Communiquer sur les circuits créés et **ponctuer** les itinéraires de points d'interprétation des paysages. **Encourager** l'organisation sur ces espaces d'évènements portés par les riverains.

Les liaisons douces du patrimoine minier :

La valeur du patrimoine minier repose sur les relations physiques et visuelles existants entre ses éléments : cités, terrils, chevalements, étangs d'affaissement, canaux.

Les cavaliers qui connectaient autrefois les sites miniers pour acheminer le charbon sont une opportunité pour la mise en place de connexions douces.



Ponctuées de vestiges et d'ouvrages d'art, elles peuvent donner du lien à un territoire très fragmenté et être supports de développement écologique, touristique et social.

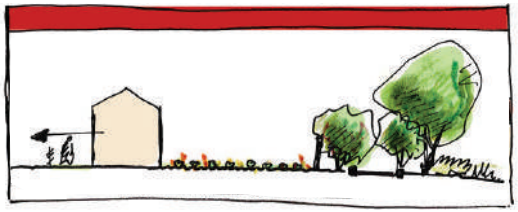
Protéger les cavaliers et chemins ruraux : leurs emprises doivent a minima être maintenues sans discontinuité en attendant leur aménagement.

Protéger les vestiges et éléments identitaires associés aux cavaliers : traverses, barrières, ouvrages d'art…

Aménager les cavaliers comme supports de circulations douces de découverte du patrimoine minier, accessibles aux PMR et balisés.



Un cavalier connecté à son environnement



Un cavalier isolé par une végétation dense et une clôture, un bâti déconnecté

Connecter les cavaliers aux sites miniers, naturels, aux centres de villages, aux forêts, à l'eau, aux itinéraires de randonnée existants. De même, **tourner** les aménagements voisins vers les cavaliers.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Penser le mobilier urbain

Pourquoi porter une attention particulière au mobilier urbain ?

Omniprésent sur l'espace public, le mobilier urbain répond à de nombreux besoins de signalisation, sécurisation, information, de propreté, etc. Il fait partie intégrante des aménagements, qualifie et structure l'espace, participe à l'identité communale ou d'un quartier et contribue à l'amélioration du cadre de vie.

Cependant, un trop grand nombre et une diversité excessive de mobiliers peuvent au contraire, si aucune réflexion à l'échelle communale n'est engagée, conduire à un encombrement des espaces, une perte de cohérence, lisibilité, identité, voire de sécurité.

L'éclairage participe au paysage, à l'attractivité et à l'identité de la commune. Il conditionne grandement la qualité de nos perceptions la nuit, ainsi que les ambiances nocturnes. Il peut perturber la faune et la flore ainsi que la vue du ciel étoilé. Une réflexion est nécessaire pour concilier sécurisation, lutte contre la pollution lumineuse nocturne et économies d'énergies.

Comment choisir et implanter le mobilier urbain ?

Comment utiliser le mobilier urbain ?

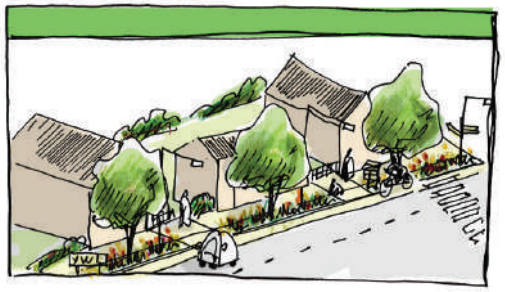

St-Amand-les-Eaux

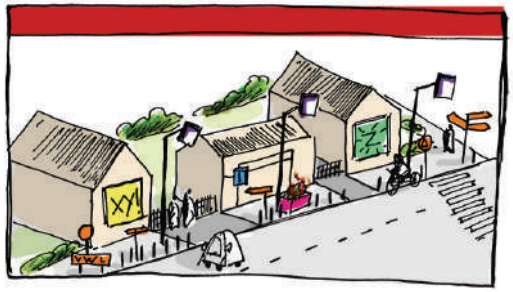
Bien **évaluer** les besoins afin de ne pas surcharger l'espace public de mobiliers inutiles.

La réflexion doit se faire à l'échelle communale afin d'harmoniser les modèles et la couleur choisie pour l'ensemble des mobiliers qui marquera l'identité de la commune.

Mettre en place un catalogue du mobilier urbain, afin de limiter pour chaque type de mobilier le nombre de modèles pour une cohérence de style. Pour limiter l'encombrement, **opter** pour des mobiliers multifonctionnels.

Accompagner le catalogue de règles communales d'implantation, afin d'adopter des principes identiques sur toute la commune qui veilleront à limiter le nombre et l'encombrement des dispositifs sur le domaine public, tout en répondant aux besoins.






Bruille-St-Amand


Condé


St-Amand


Fenain

Dans la mesure du possible, **regrouper**, **aligner** les différents mobiliers (corbeilles, potelets, panneaux de signalisation, candélabres…) et les **positionner** en limite de trottoirs afin de dégager l'espace.

Privilégier la sobriété et s'**orienter** vers des produits de qualité, écologiques, résistants et nécessitant peu d'entretien.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Penser le mobilier urbain (suite)


St-Amand-les-Eaux


St-Amand-les-Eaux

Ne pas oublier les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : **rendre** le mobilier repérable pour tous les publics (forme, contraste de couleur…).

Dès la conception des projets d'aménagement, **prévoir** des mobiliers respectueux de l'identité des lieux, proportionnés par rapport au site et aux gabarits des constructions avoisinantes.


Brillon

Comment éclairer l'espace public ?

L'éclairage doit également faire l'objet d'une réflexion à l'échelle communale. **Séquencer** et **hiérarchiser** l'espace public en fonction des usages pour adapter l'éclairage aux justes besoins, à la fonction des sites et aux ambiances recherchées.

La définition du rôle attribué à l'éclairage au cas par cas (doit-il éclairer ? mettre en valeur ? signaler une présence ?) permettra de choisir le bon équipement pour chaque site.

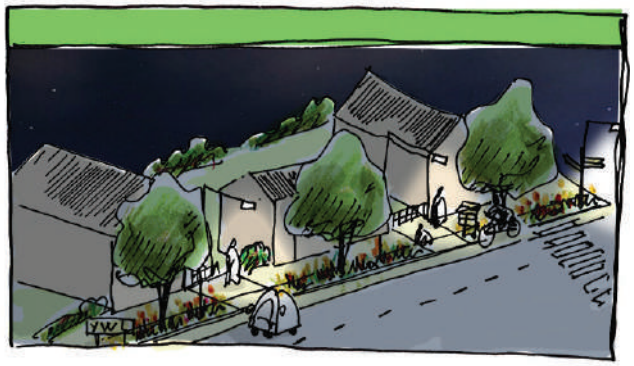

St-Amand-les-Eaux


Condé-sur-Escaut

Utiliser les différentes techniques d'éclairages et de qualité des sources lumineuses pour créer des ambiances nocturnes variées.

Choisir des lampadaires aux normes et à l'échelle du bâti, n'éclairant pas le ciel et consommant peu d'énergie.

Privilégier quand cela est possible les systèmes d'éclairage ou de signalisation passifs qui réfléchissent la lumière reçue (bandes, bornes réfléchissantes).





Prendre en compte la couleur des revêtements de sol : plus ils sont clairs, plus ils améliorent la luminance.

Veiller à ce que l'éclairage public soit respectueux de la faune nocturne : orientation vers le sol et non vers le ciel, puissance faible ou graduée en fonction des heures, éclairage interrompu à une période de la nuit, choix des types d'ampoules en fonction de leurs spectres lumineux. **Augmenter** l'espacement et **réduire** la hauteur des mâts. **Etablir** un plan de la trame noire (zones non éclairées).

A préférer *A éviter*

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Intégrer les équipements techniques

Pourquoi porter une attention particulière aux équipements techniques ?

De nombreux équipements techniques plus ou moins volumineux occupent l'espace public : postes de distribution d'énergie, armoires et réseaux France Télécom, ouvrages de gestion de l'eau potable et d'assainissement, antennes relais de téléphonie mobile, réseaux électriques, etc. qui s'ajoutent aux enseignes et publicités. Leur accumulation et leur manque d'intégration conduisent à banaliser et déqualifier les paysages urbains et ruraux.

Comment intégrer les équipements techniques ?

Comment intégrer les équipements techniques ?

En fonction du contexte paysager et des contraintes techniques locales, une haie d'essences locales diversifiées pourra avantageusement atténuer l'impact des équipements.

Utiliser les vieux murs en pierre existants, **aménager** des coffrages en bois, pierre, briques autour des armoires, **utiliser** la végétation et des plantes grimpantes, **mettre en peinture** (exemples de couleurs recommandées : RAL 6003, 6007, 6014, 7006, 7009).


Denain

Inciter à l'enfouissement systématiquement des lignes électriques et de l'ensemble des réseaux aériens (téléphone, éclairage, câble haut débit…) afin de dégager les espaces.

Comment intégrer les relais de téléphonie mobile ?

Tout projet d'implantation de relai de téléphonie mobile sur le territoire de Parc doit faire l'objet d'un passage à l'Instance de Concertation régionale pour la Radiotéléphonie mobile.

Privilégier les installations en applique sur des points hauts existants : sommets de clochers d'église (exemple ci-contre), châteaux d'eau, etc. **Encourager** la cohabitation entre les opérateurs de téléphonie mobile.


Fenain

Implanter les nouveaux pylônes en lisière ou au sein de boisements. **Proscrire** les implantations en milieux ouverts. **Limiter** la hauteur de dépassement des antennes à 3 m au-dessus d'une masse existante. **Choisir** les couleurs ayant le moins d'impact par rapport à l'environnement proche (exemples de RAL : 6021, 6003).


Fresnes-sur-Escaut


Coutiches


Bellaing


STEP de Mortagne-du-Nord

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

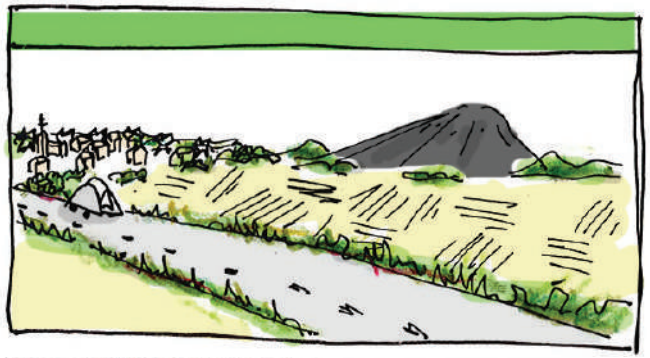
Intégrer les équipements techniques (suite)

Comment traiter la publicité ?

Dans le périmètre du Parc, la publicité est interdite à l'exception des communes couvertes par un Règlement Local de Publicité.

En cas de publicité illégale sur le territoire de la commune, **contacter** le Parc afin d'engager une opération pour la dépose de ces dispositifs en infraction.

Privilégier la démarche à l'amiable dans un premier temps. La procédure réglementaire de mise en demeure portée par les services de l'Etat permet dans un second temps de mettre un terme aux dispositifs encore en place.





La signalisation d'information locale (SIL) est une alternative à la publicité.

Le « guide technique sur les enseignes, la publicité et la signalisation (d'information locale) à l'échelle du Parc naturel régional » apporte des prescriptions et recommandations sur ces dispositifs étroitement liés.

A préférer *A éviter*

AVANT **APRES**


Condé-sur-l'Escaut




Condé-sur-l'Escaut




Wallers



La publicité capte l'attention. Sa disparition libère le regard qui peut ainsi balayer librement les paysages.

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Donner à voir la campagne

Pourquoi aménager des vues depuis et vers le jardin ?

Traditionnellement, les habitations sont implantées perpendiculairement à la voirie, ce qui aère et ménage des vues sur l'arrière des jardins et la campagne. L'implantation de toutes les maisons de cette manière génère ainsi un paysage de rue cohérent, rythmé par les pignons.
De plus, les haies et clôtures jouent un rôle important : leur perméabilité permet au jardin, au bâti et à la campagne environnante de contribuer au cadre de vie urbain, d'apporter des repères et d'enrichir les paysages. Le paysage environnant peut aussi participer à la composition du jardin.
Depuis mon jardin, d'où suis-je vu ? Quelles sont les vues intéressantes à mettre en valeur, celles à éviter et pour quelles raisons (préservation d'une certaine intimité, ouverture sur un bâtiment remarquable, un paysage bucolique, …) ?

Comment conserver des vues depuis le jardin vers l'extérieur ?

Observer le paysage environnant et ce qui le constitue : arbres isolés, haies, vergers, murs de clôture, bâtiments… **Prendre** des photos peut aider à mettre en évidence les vues intéressantes à maintenir.


Anhiers


Hergnies

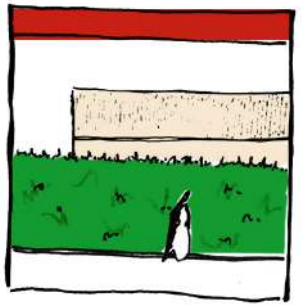
Différents partis pris sont possibles : **favoriser** la vue vers un élément précis (le clocher de l'église…) et/ou **privilégier** une vue plus large sur le paysage alentour (le bocage, une vallée…) en jouant sur la nature des clôtures et haies, des plantations plus ou moins opaques, denses et hautes, des aménagements plus ou moins perméables aux vues.

Les essences des haies en limites de propriété gagnent à être choisies en cohérence avec la végétation naturelle des alentours (cf. fiches n°10 et 12).

Quelles transitions entre le jardin et la rue ?

Il s'agit ici de s'isoler des regards seulement aux endroits nécessaires en privilégiant les solutions simples et peu onéreuses. Intégrer la maison dans son environnement ne signifie pas la masquer derrière un rideau vert ou un mur opaque.






Nomain

Plus la haie ou clôture est basse, plus la parcelle paraît étendue, profonde et en lien avec le paysage environnant. Ainsi, une haie taillée à 1 mètre de hauteur est suffisante et souligne la construction.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Donner à voir la campagne (suite)

Quelles transitions entre le jardin et la rue ? (suite)

Une haie d'essences locales variées doublée d'une clôture ajourée ou d'un muret de faible hauteur est une solution pour fermer esthétiquement la parcelle tout en préservant quelques vues vers le jardin.
De même, le tressage de saules ou des plantes grimpantes sur un grillage peuvent créer une palissade végétale très ornementale avec une très faible emprise en largeur.

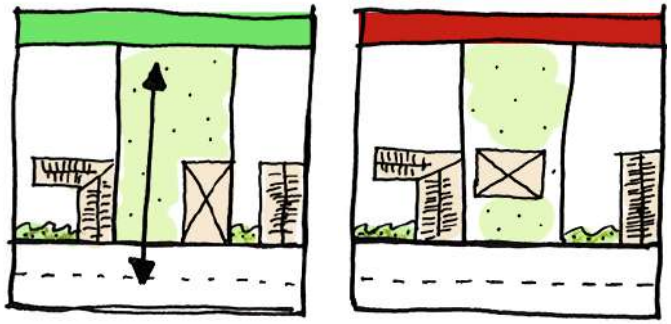
La barrière en bois peut aussi être un bon compromis entre perméabilité visuelle et intimité en front à rue. La clôture sera préférentiellement choisie parmi les modèles ajourés.


Lallaing, Cité du Nouveau Monde

Préférer les clôtures basses, ce qui met en valeur le jardin et la maison, notamment dans les cités minières (respect du modèle d'origine).
Cette transparence partielle des limites de propriétés a un effet positif sur le paysage global qui contribue au charme et à l'authenticité de nos campagnes.

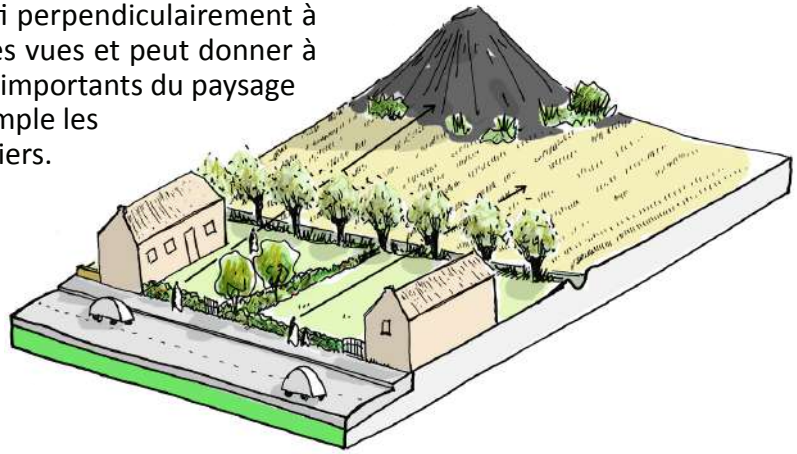
Comment permettre des vues depuis la rue vers la campagne à travers le jardin ?

Il est conseillé d'**anticiper** ces ouvertures visuelles dès la conception du projet.



A préférer *A éviter*

Implanter le bâti perpendiculairement à la rue favorise les vues et peut donner à voir des repères importants du paysage tels que par exemple les patrimoines miniers.




Wandignies-Hamage

Intégrer dès le début du projet la possibilité d'extension de l'habitation (abris de jardin, véranda, garage). Généralement construites au coup par coup, elles peuvent fermer des perspectives vers le paysage.

Il en est de même pour les haies et clôtures et les plantations à l'intérieur de la parcelle.



En fond de parcelle, une haie basse accompagnée d'arbres de haut-jet ou d'arbres têtards peut créer une bonne transition entre le jardin et la campagne qui permettra des vues et s'accordera avec le paysage rural (cf. fiche n°10).

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Des façades peintes, badigeonnées ou enduites...

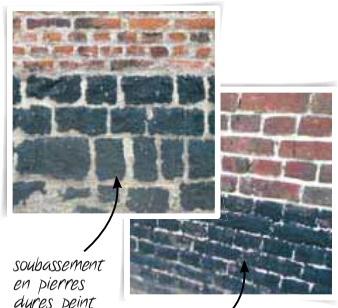




Importance de la peinture et du badigeon

Le plus souvent, les briques et les autres pierres de maçonnerie sont recouvertes d'une peinture ou d'un badigeon.

La **pierre blanche,** beaucoup plus tendre, peut présenter un badigeon à la chaux de teinte plus ou moins marquée.



soubassement en pierres dures peint

soubassement en briques peint

Rôle du soubassement

Le ***soubassement*** en prise directe avec le sol, ***protège de l'humidité*** soit :

- grâce à la mise en œuvre d'une pierre dure (à nue ou peinte),
- grâce à une peinture étanche, traditionnellement à base de bitume ou de goudron.



jambages* peints

Apparition de l'enduit

Le territoire présente plusieurs types d'enduits correspondant à différentes époques :

- employé comme ***décoration en façade***, l'enduit à la chaux apparaît au XIX[e] siècle ;
- la production moderne des années 30, réintroduit l'enduit, mais plutôt à base de ciment ;
- l'architecture de la reconstruction (dans les années 1950-1960) privilégie l'emploi de ce matériau économique (enduit ciment).

Son emploi est de façon générale plus récurrent en ville qu'en campagne.

Autre "phénomène de mode", durant les années 1920-1950, des enduits à base de graviers roulés et des enduits digités "habillent" quelques façades rurales marquant encore une autre spécificité du territoire.



gravier roulé



enduit digité



gravier roulé

* = cf. lexique

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scapre-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés

- maçon
- peintre

avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Quali'Imprim - Mai 2009

fiche conseils n°4

protection et harmonisation de façade



Parc naturel régional des Plaines de l'Escaut

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Les problèmes

En Scarpe-Escaut, l'eau est omniprésente !
Exposés aux pluies battantes et posés sur un sol humide, les murs de briques et de pierres se gorgent d'eau avant de l'évacuer progressivement, quand les conditions climatiques s'améliorent.
Hormis l'eau, les autres désordres proviennent d'une intervention sur la façade (pour élargir une baie ou créer une porte de garage...).

Problèmes d'humidité

La première famille de désordres concerne donc ***les problèmes d'humidité*** venant :
- soit du sol par remontées capillaires dans les soubassements ;
- soit des pluies battantes concernant plutôt les façades sud-ouest ;
- soit d'un défaut d'étanchéité.

Ces pathologies se remarquent par la présence de tâches foncées avant d'attaquer la texture même des matériaux.



La première cause de propagation des champignons et moisissures est l'humidité !

Modifications de façades

La seconde famille est liée à des ***modifications partielles de façades*** :
- éventration de façades (percement de garages, vitrines, baies vitrées...) ;
- modification des proportions des portes et fenêtres ;
- restauration mal adaptée de la maçonnerie (parpaings, briques contemporaines...) ;
- adjonction d'un nouveau volume rompant l'harmonie générale du bâtiment (garage, abri...).

Plus ou moins réussis, ces remaniements amènent parfois à chercher des ***solutions d'harmonisation*** d'un pan complet de façade, voire de l'ensemble des façades.



différence de nuances de briques à harmoniser par un badigeon



différence de nuances à harmoniser par de la peinture

Les conseils

Protéger sa maison contre l'humidité

Selon l'ampleur du phénomène, on peut employer :
- un ***badigeon à la chaux*** pour les pathologies superficielles,
- une ***peinture microporeuse**** pour des phénomènes plus soutenus,
- un ***enduit*** ou un ***bardage bois**** pour les murs très dégradés. Cette option reste une solution superficielle qui masque, mais ne résout en rien le problème de dégradation du mur. Il est toujours préférable de choisir un remède de fond, consistant à remplacer la maçonnerie endommagée.

complément en fiche 2



badigeon de chaux



bardage bois

Les atouts d'un badigeon à la chaux

- ***étanchéité***
 La réalisation d'un badigeon à la chaux garantit la mise en place d'une première barrière étanche, tout en permettant la respiration de la façade.
- ***couleur***
 Le badigeon apporte souvent une nuance de couleur plus soutenue participant à la diversité des paysages de Scarpe-Escaut.
- ***matériau "vivant"***
 Ce badigeon de chaux est un matériau "vivant" qui se patine, offrant différentes nuances au bâtiment par temps sec ou par temps humide, mais également au fil du temps, en se "délavant" progressivement.



Harmoniser les façades de sa maison

Pour l'harmonisation des façades, le ***badigeon*** suffit !
A l'inverse de l'enduit, du bardage bois et de la peinture, assez peu utilisés dans l'architecture rurale, le badigeon s'inscrit dans la tradition locale.

Les bonnes pratiques

Badigeons
Leur technique de fabrication et de pose reste entourée d'une forme de "secret ancestral", lié au savoir-faire de chaque professionnel. Chacun a son astuce pour obtenir la bonne texture et surtout la teinte recherchée.

Badigeons

Ils relèvent de compositions et de teintes particulières :
- ***composition*** : mélange d'1 volume de chaux hydraulique et de 4 à 5 volumes d'eau,



- ***teinte*** : déclinaison de nombreuses nuances obtenues à partir de quelques teintes naturelles comme l'ocre, la terre de Sienne et la cendre : plutôt gris foncé pour le grès, ocre rouge pour la brique et ocre pour la pierre…

*L'emploi de produit hydrofuge peut permettre, dans certains cas, de préserver l'aspect originel de la brique, sans apport de couleur.
Dans ce cas l'action se limite à protéger la façade et non à l'harmoniser.*

Peintures

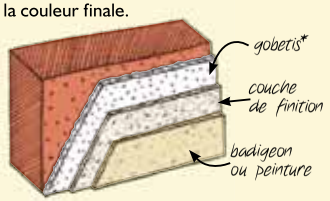
L'emploi de peintures microporeuses labellisées "Ecolabel européen" garantit la respiration des maçonneries et le respect de l'environnement.
L'application s'effectue en trois couches après un parfait nettoyage du support :
- une couche de préparation ;
- deux couches de finition.

complément en fiche 1

Enduits

Ici encore, la mise en œuvre de chaux garantit la transpiration de la façade, contrairement au ciment qui bloque toute évacuation de l'humidité "emprisonnée" au cœur du mur !
L'application s'effectue en trois couches après un parfait piquetage* du support :
- un gobetis (première couche grossière) ;
- une couche de finition, ou deux en cas de modénatures ;
- un badigeon ou une peinture qui donne la couleur finale.

Chaque enduit a sa propre composition. Interrogez votre artisan lors des travaux !



Traitement des soubassements

Pour les soubassements, les produits d'étanchéité (de type résine latex noire) permettent de lutter efficacement contre l'humidité.

Lexique

***Badigeon :** enduit à base de lait de chaux, pour le revêtement et la protection des murs.

***Bardage bois :** système d'éléments de parement qui se fixe sur une ossature secondaire en bois…

***Chaux :** liant obtenu par cuisson du calcaire. C'est l'argile présent dans la chaux hydraulique qui donne au mortier de chaux une plus grande élasticité que les mortiers de ciment.

***Gobetis :** pour un enduit à trois couches, le gobetis est la première couche d'apprêt portée sur le support.

***Hydrofuge :** se dit d'un produit qui, appliqué en enduit ou appliqué en surface, préserve de l'humidité par obturation des pores ou modification de l'état capillaire du parement.

***Jambage ou piédroit :** les montants latéraux d'une baie.

***Modénature :** élément en relief ou en creux qui anime les façades.

***Peinture microporeuse :** peinture qui permet l'évacuation de l'humidité contenue dans les maçonneries.

***Pigment naturel :** substance naturelle colorée, produite par les organismes animaux ou végétaux. Elle donne la coloration aux peintures traditionnelles.

***Piquetage :** action consistant à dégarnir des joints.

***Soubassement :** partie inférieure d'une construction.

Une composition simple à respecter...



Comme pour le choix des matériaux, la composition de la façade privilégie simplicité et rigueur !
En fonction de l'orientation et parfois du relief, soit la façade sur rue se limite à un pignon* plus ou moins aveugle, soit elle présente une façade plus ouverte, dont la composition se fonde sur la répétition systématique de travées* strictement identiques. Pour les bâtiments plus fonctionnels, le rapport à la rue reste encore plus discret et ne présente qu'un porche percé dans une façade aveugle conduisant à la cour intérieure.

L'architecture traditionnelle de Scarpe-Escaut n'est pas une architecture du "paraître"





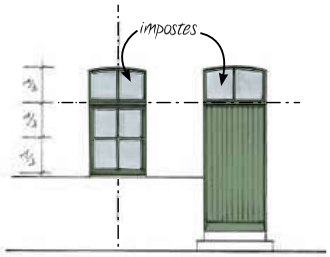




effets d'horizontalité en façade principale

Généralement basse et allongée, la construction se limite à un, voire deux niveaux et privilégie fortement les ***effets d'horizontalité***, notamment par le marquage du soubassement, l'alignement des appuis et des linteaux*, la linéarité des cordons* et des corniches, les lignes de brique et toiture …

Dans cette composition quasi mathématique des pleins et des vides dictés par le module de la brique, ***la moindre modification rompt l'équilibre !*** Même le remplacement d'une menuiserie ayant elle-même son propre jeu de proportions devient particulièrement délicat !



* = cf. lexique

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scapre-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

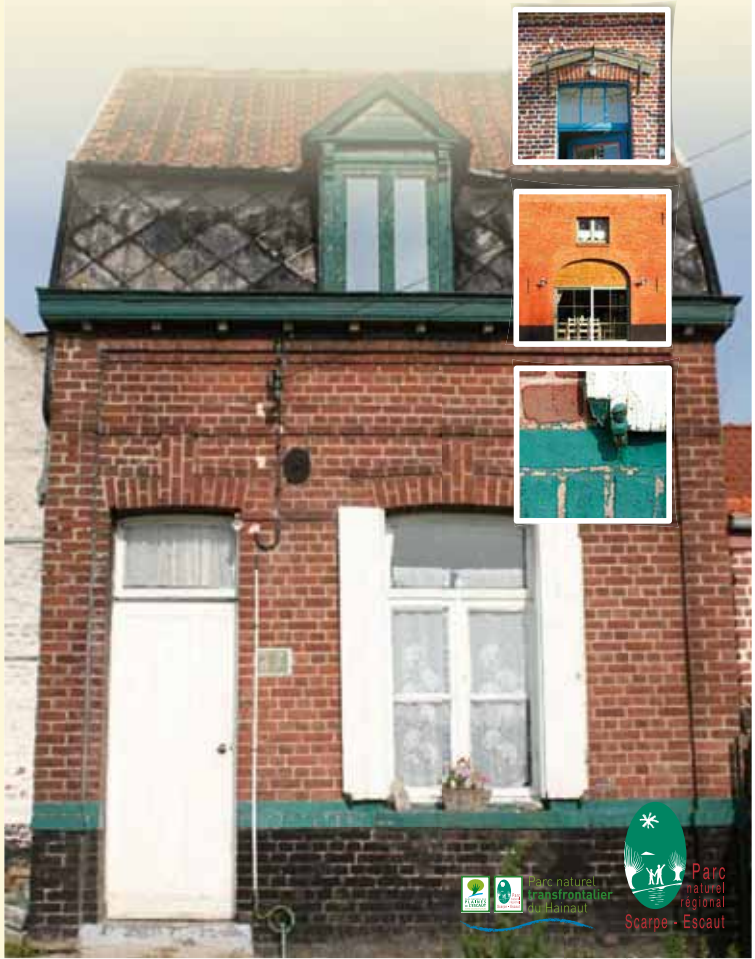
Corps de métiers concernés
- menuisier
- maçon
- tailleur de pierre
- vitrier

avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

fiche conseils n°5

ouvertures en façade



Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Quali'Imprim - Mai 2009

Les problèmes

reprise de baies (à éviter !)



Dans ce contexte, ***toute modification devient "désordre"***, du simple ajout d'un caisson de volet roulant au bouleversement d'une ouverture…

Maçonnerie

Les ouvertures existantes se trouvent dans la maçonnerie même. Tous les changements de proportions entrent alors "en conflit" avec la composition répétitive de la façade, qu'il s'agisse d'élargir, de réduire, de surélever ou de surbaisser une baie…



nouveaux percements d'ouvertures ne tenant pas compte de l'ordonnancement d'origine

Menuiseries

Les désordres peuvent être de trois types :

- soit la menuiserie est "fatiguée" et elle n'assure plus l'étanchéité à l'eau et à l'air du bâtiment ;
- soit la menuiserie ne répond plus aux nouvelles exigences de confort, notamment thermique ;
- soit la menuiserie ne participe pas à la composition d'ensemble de la façade.



menuiserie traditionnelle



pose de volet roulant avec caisson extérieur (à éviter)

Volets et fermetures extérieures

Pour les fermetures extérieures, les principaux désordres concernent l'ajout de volets roulants venant totalement perturber la composition de la menuiserie et la proportion de la baie.

Les conseils

Le principe de base reste le **remplacement à l'identique.**



D'une manière générale, les travaux envisagés ne doivent pas entrer en conflit avec la composition d'origine de la façade.

Maçonnerie

L'attention doit porter sur :

- le maintien du rythme entre les pleins et les vides ;
- la simplicité générale de la composition ;
- le respect de la proportion de chaque baie ;
- la cohérence entre toutes les façades.





Menuiseries

L'attention doit porter sur :

- le maintien du bois pour son caractère durable et son apport de couleur par la peinture ;
- le respect de la décomposition d'origine de la menuiserie (maintien de l'imposte*, rapport d'équivalence entre les grands bois et l'imposte, présence d'une traverse*…) ;
- la taille de la partie apparente (depuis l'extérieur) des profils bois* qui allège l'aspect général de la menuiserie.



menuiseries et volets en bois peints

Volets et fermetures extérieures

L'attention doit porter sur :

- le maintien des volets bois (volets battants, volets à panneaux). Ils participent à la composition de la façade, amènent une note supplémentaire de couleur, protègent des intempéries en mauvaise saison et du soleil en été ;
- à défaut, la pose de volets roulants, à condition qu'elle ne génère aucune incidence ni sur la proportion de la baie, ni sur la décomposition de la menuiserie.

Attention à l'utilisation abusive du PVC !

Les matériaux préfabriqués, tels que le PVC, même s'ils paraissent robustes et demandent peu d'entretien, ne sont pas adaptés au bâti ancien. Ils ont en effet des profils menuisés très épais, qui réduisent l'éclairement (si important dans notre région !) et modifient le rapport des pleins et des vides. Ils soulèvent également de nombreuses questions en terme de recyclage. En outre, la couleur blanche du PVC est souvent inadaptée aux couleurs dominantes de l'environnement.

Les bonnes pratiques

Maçonnerie

Se reporter aux techniques générales développées dans les fiches 2 à 5. La forme à donner à un nouveau percement échappe au contenu opérationnel de ces fiches et impose la réalisation d'un projet architectural à confier à un professionnel !

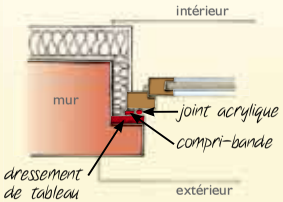
Le projet doit toujours chercher à **optimiser l'éclairement !**

Menuiseries

Les conseils techniques peuvent se concentrer sur deux points :

- ***le respect des règles de pose***, à savoir :
 - le dressement des tableaux* ;
 - la réalisation d'un rejingot* de 2 cm minimum ;
 - la mise en place du compri-bande ;
 - le rebordement des baies au mortier, avec un joint souple type acrylique de 2 à 3 mm…
- ***la qualité thermique*** de la menuiserie elle-même devant respecter la réglementation thermique en vigueur !

coupe horizontale sur une fenêtre





volet roulant d'origine (intégration réussie)

caisson intégré

coulisse



volet roulant avec caisson intégré à la maçonnerie

Volets et fermetures extérieures

La restauration ou le remplacement des volets battants en bois à l'identique reste la meilleure solution. Pour les "adeptes du volet roulant", l'intégration d'un volet roulant à la conception générale de la menuiserie et de la baie garantit une parfaite dissimulation du caisson et des coulisses, sans aucune emprise sur la menuiserie.

Lexique

Appui :
partie inférieure d'une baie, sur laquelle reposent les piédroits (jambages).

Cordon :
moulure ou corps de moulures horizontal, sans fonction particulière, se trouvant dans une partie quelconque d'une façade.

Dormant :
partie fixe d'une menuiserie.

Imposte :
partie supérieure, généralement vitrée, d'une porte ou d'une fenêtre.

Linteau :
bloc de bois ou de pierre, le plus souvent horizontal, appuyé sur les deux piédroits d'une ouverture.

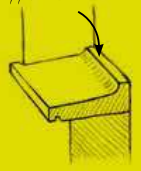
Pignon, ou mur-pignon :
mur portant les versants d'un toit. Les murs-pignons sont les deux faces les plus petites d'un bâtiment.

Profils bois :
formes des pièces de bois qui composent une menuiserie.

Rebordement :
bouchement au mortier de l'interstice laissé entre la menuiserie bois et la maçonnerie.

Rejingot :
bord relevé à l'arrière d'un appui de baie, sur lequel repose la traverse basse du dormant de la menuiserie.

rejingot d'appui de baie



Tableaux :
surface verticale de maçonnerie comprise entre le bâti dormant de la menuiserie et le nu du parement de la façade.

Travée :
superposition d'ouvertures, réelles ou feintes, placées sur le même axe vertical.

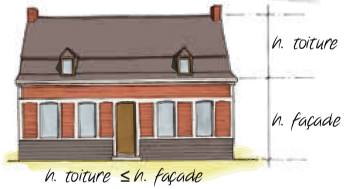
Traverse :
élément horizontal d'une baie (en bois pour les fenêtres récentes, en pierre pour les baies de l'époque médiévale par exemple).

Vantaux :
battants, ouvrants d'une menuiserie.

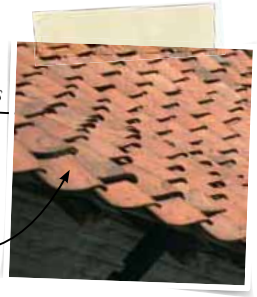
Une présence soutenue des toitures dans le paysage...



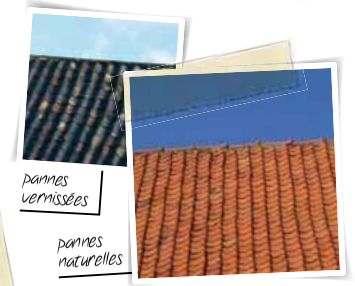
Dans l'architecture rurale souvent basse, la proportion de la toiture reste sensiblement inférieure ou égale à celle de la façade. Sa grande simplicité, sa couleur rouge ou noire et l'***importance des volumes à couvrir lui confèrent pourtant une présence soutenue dans le paysage local***.



Généralement à deux pans et plus rarement en croupe*, la couverture traditionnelle se caractérise par quatre éléments majeurs :



- la ***très légère ondulation*** de la tuile employée dite "panne flamande", en forme de "S", qui donne un mouvement à ces grands versants de toiture,



- les ***deux couleurs*** très tranchées qui animent les pans de toit : le rouge orangé de la terre cuite traditionnelle, le noir satiné de la tuile vernissée,



- la ***très faible présence des ouvertures***, en lien avec la vocation première de grenier des combles,



- la ***présence quasi systématique des wembergues****, permettant de stabiliser et de protéger ces grands linéaires de couverture des vents dominants.

* = cf. lexique

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scapre-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés
- menuisier
- couvreur

avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

fiche conseils n°6

ouvertures en toiture



Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Quali'Imprim - Mai 2009

Les problèmes

Les problématiques rencontrées sont de deux ordres :

Ouvertures existantes

L'ouverture en toiture existe, mais elle ne répond plus aux exigences techniques d'étanchéité ou d'isolation. Initialement très fonctionnels, les ouvrants de lucarnes ou autres tabatières* assurent une couverture et une fermeture assez sommaire. La réhabilitation des combles en pièces de vie impose leur mise aux normes thermiques en vigueur.



Création d'ouvertures

L'ouverture n'existe pas, et les nuisances provoquées par les nouvelles ouvertures touchent à la cohérence et à l'esthétisme général de la construction. Les désordres peuvent venir :

- d'un nombre trop important d'ouvertures ;
- de leur position totalement anarchique ;
- de la forme même des nouvelles lucarnes ou des nouveaux châssis de toit.


absence de composition des ouvertures de toiture


répétition de lucarnes trop larges (à éviter)

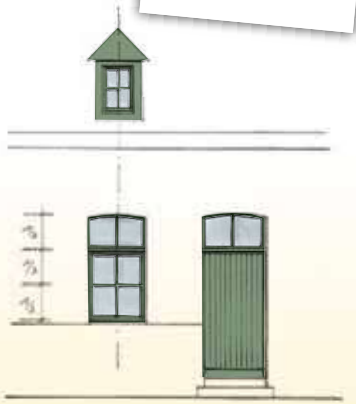
Les conseils

La création d'ouvertures en toiture passe par la réalisation d'un diagnostic préalable, permettant de définir les besoins !

Ouvertures existantes

Pour les projets de remplacement de menuiseries existantes, l'attention doit porter sur :

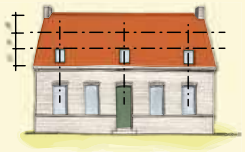
- le ***maintien du bois*** pour son caractère durable et son apport de couleur par la peinture ;
- le ***respect*** de la ***décomposition d'origine*** de la menuiserie (maintien de l'imposte*, rapport d'équivalence entre les différentes décompositions, présence d'un ou de deux ouvrants*…) ;
- la taille de la ***partie visible des profils bois**** qui allège l'aspect général de la menuiserie.



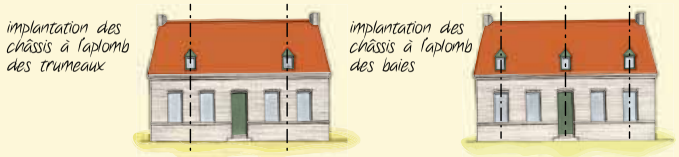
Création d'ouvertures

Tout projet de création d'ouvertures dans la toiture doit répondre à cinq principes fondamentaux de l'architecture traditionnelle :

- le choix de ***l'orientation*** permettant d'optimiser l'ensoleillement des pièces à éclairer ;
- la ***position basse*** des ouvertures dans le pan* de toiture. Les lucarnes s'implantent dans l'alignement du mur d'encuvement*. Les châssis de toit* se positionnent dans le 1/3 bas du versant ;



- le rapport entre la ***composition*** des ouvertures de toiture, et celle des ouvertures de façade. Les châssis de toit peuvent être implantés à l'aplomb des baies ou des trumeaux* de la façade, mais dans tous les cas en cohérence avec les ouvertures existantes ;



- le respect des ***proportions*** des ouvertures qui participe fortement à la sobriété ambiante. Pour les lucarnes, les modèles traditionnels proposent des dimensions assez modestes et une proportion plus haute que large, à l'image des baies de la façade. Pour les châssis de toit, verticalité et maîtrise des saillis doivent également être privilégiées ;
- le choix du ***matériau*** : privilégier l'utilisation du bois, s'adaptant au mieux à l'architecture locale, et étant un matériau nettement plus durable que le PVC.

complément en fiche 4

La création d'une fenêtre en pignon peut remplacer une lucarne

Les bonnes pratiques

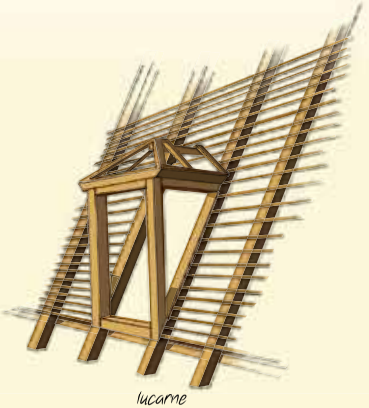
Ouvertures existantes

Concrètement pour les lucarnes existantes, la ***restauration prévaut*** au remplacement, avec :

- substitution des bois de charpente dégradés ;
- réfection de la couverture des lucarnes en tuile ou en zinc prépatiné,
- changement des joues* de lucarne en zinc prépatiné ;
- adaptation d'un châssis de lucarne neuf conforme au modèle d'origine (décomposition, taille des profils, moulures…), mais répondant aux performances thermiques en vigueur.

Création d'ouvertures

Pour les lucarnes neuves, le processus est assez semblable.
Il faut cependant procéder à un ***relevé préalable*** d'une lucarne traditionnelle existante sur le bâtiment ou sur une construction voisine, de proportions semblables, ***garantissant l'intégration respectueuse*** de la nouvelle ouverture.


lucarne

La réglementation liée aux ouvertures situées à l'étage, impose l'existence d'une protection basse intérieure de 1 mètre de hauteur minimum à partir du niveau du plancher.

Pour les châssis de toit*, les produits disponibles proposent des kits de pose complets. Le respect des parcours de l'eau nécessite le recours à un professionnel du bâtiment.


chassis de toit

Lexique

***Châssis de toit :**
fenêtre de toit encastrée dans le versant.

***Croupe :**
couverte d'un toit réalisée à pan triangulaire (3 versants).

***Imposte :**
partie supérieure, généralement vitrée, d'une porte ou d'une fenêtre.

***Joues, ou jouées, de lucarne :**
parties droites situées sur les côtés d'une lucarne.

***Lucarne :**
ouvrage en saillie sur un toit, comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour au comble.

***Mur d'encuvement :**
mur situé à l'aplomb de l'ouverture de toiture.

***Ouvrant :**
partie mobile d'une fenêtre.

***Pan :**
versant d'un toit.

***Profils bois :**
section d'une pièce de bois.

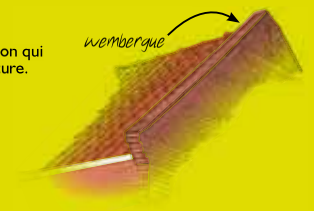
***Tabatière :**
fenêtre à projection pour toit en pente.



***Trumeau :**
partie de mur située entre deux baies de même niveau.

***Versant :**
plan incliné d'un toit.

***Wembergue :**
partie du mur pignon qui dépasse la couverture.



PARC NATUREL EUROPÉEN

GUIDE PRATIQUE

CLÔTURER SANS DÉNATURER



Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

PnEPSE Objectif 2025
Avec le soutien du fonds européen de développement régional.

Parc naturel
PLAINES
DE L'ESCAUT

Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut

Edito

En ville comme à la campagne, autour des maisons, des bâtiments d'habitation et d'activités, des équipements publics, des pâtures…, les clôtures sont partout. Elles sont tellement présentes que parfois, nous n'y prêtons plus attention.

Pourtant, n'en doutez pas, les clôtures imprègnent les paysages : la variété de leurs formes et la diversité des matériaux sont presque des marqueurs temporels. Ainsi, les clôtures modernes dénotent de plus en plus fréquemment la volonté de protéger sa propriété, de l'isoler, de l'extraire des regards et des convoitises. De l'extérieur malheureusement, cette tendance n'est pas sans conséquences visuelles. Loin de s'effacer, la clôture, lorsqu'elle est sans aucun rapport avec l'environnement, devient parfois un continuum sans âme et ostensible qui banalise nos paysages. Au-delà des enjeux paysagers évidents, les clôtures peuvent également avoir un impact positif ou négatif sur la biodiversité et la circulation des eaux.

Très sensible à la préservation de l'identité et du cadre de vie de son territoire, le Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut souhaite remettre la clôture au centre de l'attention de chacun et apporter des conseils pour clôturer sans dénaturer, voire même en « renaturant ».





Pierre Wacquier,
Président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut



Grégory Lelong,
Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Sommaire

Pourquoi la qualité des clôtures est-elle si importante ? 3
Trouver la clôture adéquate 4
Préserver intimité et paysage, c'est possible ! 6
La haie, une clôture vivante 7
Une clôture végétale pour se protéger 10
Les essences recommandées 10
La clôture, alliée de la nature 14
Les passages pour la faune 16
Y auriez-vous pensé ? 17
La réglementation 18
L'entretien de la clôture 19
Lexique 19

Pourquoi la qualité des clôtures est-elle si importante ?

La clôture, un élément des paysages

De formes et d'aspects très diversifiés, végétales ou non, les clôtures sont généralement ce que l'on perçoit en premier depuis la rue. Il est donc primordial d'y apporter un soin particulier. Bien pensées, elles contribueront à générer des ambiances uniques et de qualité, dans le respect du patrimoine et du caractère d'un quartier. Elles valorisent, diversifient, personnalisent le cadre de vie ou au contraire, elles le banalisent, c'est-à-dire qu'elles produisent un paysage qu'il est possible de rencontrer partout ailleurs. Alors que la diversité toujours plus large des matériaux proposés par le commerce devrait enrichir l'esthétique des clôtures, on observe plutôt une uniformisation et un effacement des caractéristiques régionales.
La couleur, la texture, le gabarit de ces limites, le(s) matériau(x), ainsi que le choix du portail jouent un rôle primordial dans la qualité des paysages.

Les conseils du Parc

Traditionnellement, les espaces extérieurs sont ouverts sur la rue et les habitations sont fréquemment implantées perpendiculairement à la voirie, ce qui aère et engendre des vues vers les jardins et la campagne. Jouer opportunément sur la transparence des clôtures pour agrémenter la rue et le cadre de vie.





Trouver la clôture adéquate

Une clôture, pour quoi faire ?

Au préalable, il est important de se poser la question de sa finalité : devra-t-elle protéger des intrusions, préserver des regards, offrir des perspectives sur le paysage, atténuer les vents dominants, mettre en scène l'habitation, empêcher les animaux de compagnie de s'échapper, etc. ?
La réponse à cette question conditionnera les choix de mise en œuvre de la clôture.
Il s'agit ensuite de prendre en compte l'environnement et de penser la clôture en harmonie avec sa rue, sa commune, le paysage alentour et les traditions locales.



Les conseils du Parc

Lorsqu'elle est mitoyenne, discuter avec les voisins du projet de clôture peut parfois éviter d'éventuels démêlés. Il s'agira par exemple de prendre en compte les ombres portées par la future haie, le passage des engins agricoles dans les champs mitoyens. De plus, opter ensemble pour une clôture mitoyenne permettra de gagner de la place.

La diversité des clôtures

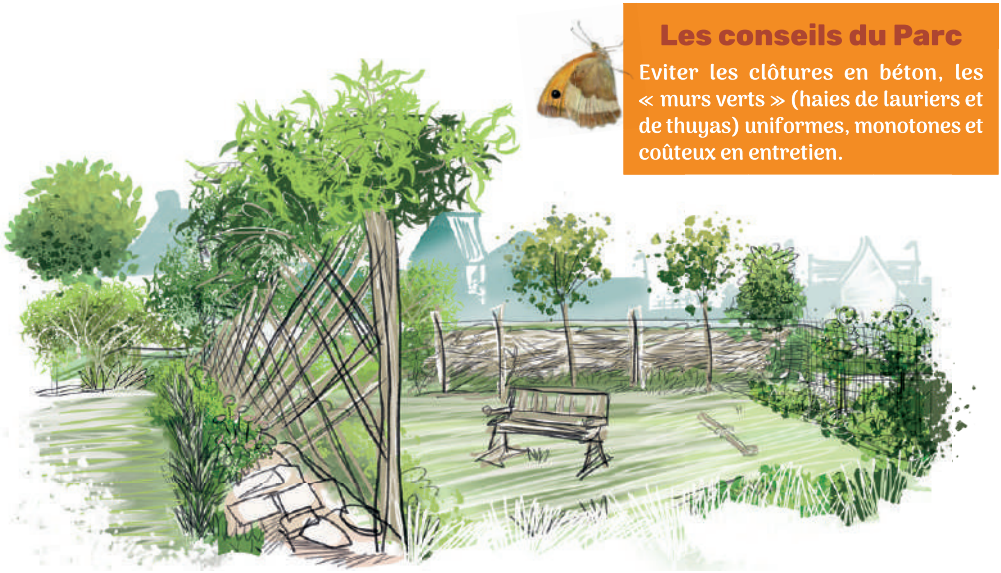
De nombreuses possibilités existent entre les clôtures végétales ou non et les clôtures mixtes, entre les murs hauts, les murs bas rehaussés ou non de grilles ou claustras, les barrières, grillages, palissades, haies… Combinée à la diversité des matériaux, depuis la pierre jusqu'au bois, en passant par le fer forgé, le ciment, l'enduit, le PVC, le métal, le grillage, etc., la clôture peut prendre une infinité d'aspects. Un même matériau peut aussi être plus ou moins occultant.
L'association de plusieurs matériaux locaux (bois, métal, pierre…) et de végétaux, l'alternance des transparences et des pleins, peuvent être recherchées en s'inspirant des modèles traditionnels à claire-voie. Le portail peut être distinct et original mais gagnera à être choisi dans un style cohérent avec celui de la clôture. Les grillages à mailles souples soutenus par des piquets de pâtures peuvent parfois suffire ou être agrémentés de plantes grimpantes.






Quand la clôture prolonge le jardin

La clôture en saule osier vivant, la haie fruitière et la haie plessée utilisent des végétaux (saule, fruitiers, charme…) conduits sur des tuteurs pour former des palissades ou séparations naturelles (voir page 9). Elles apportent un caractère rustique et beaucoup de cachet au jardin de même que les murets supports de plantes spontanées ou non (sédums…).



Les conseils du Parc

Eviter les clôtures en béton, les « murs verts » (haies de lauriers et de thuyas) uniformes, monotones et coûteux en entretien.



Clôture composée de ganivelles accompagnées de végétation



Lorsqu'elles sont habillées de plantes grimpantes (lierre…) ou recouvertes de végétation débordant par-dessus leur faîte, les clôtures en béton s'intègrent plus facilement dans les paysages

Les boîtes aux lettres, coffrets techniques (électricité et gaz), transformateurs et autres volumes techniques peuvent être intégrés dans l'épaisseur de la clôture.

Préserver intimité et paysage, c'est possible !

Une clôture partout ?

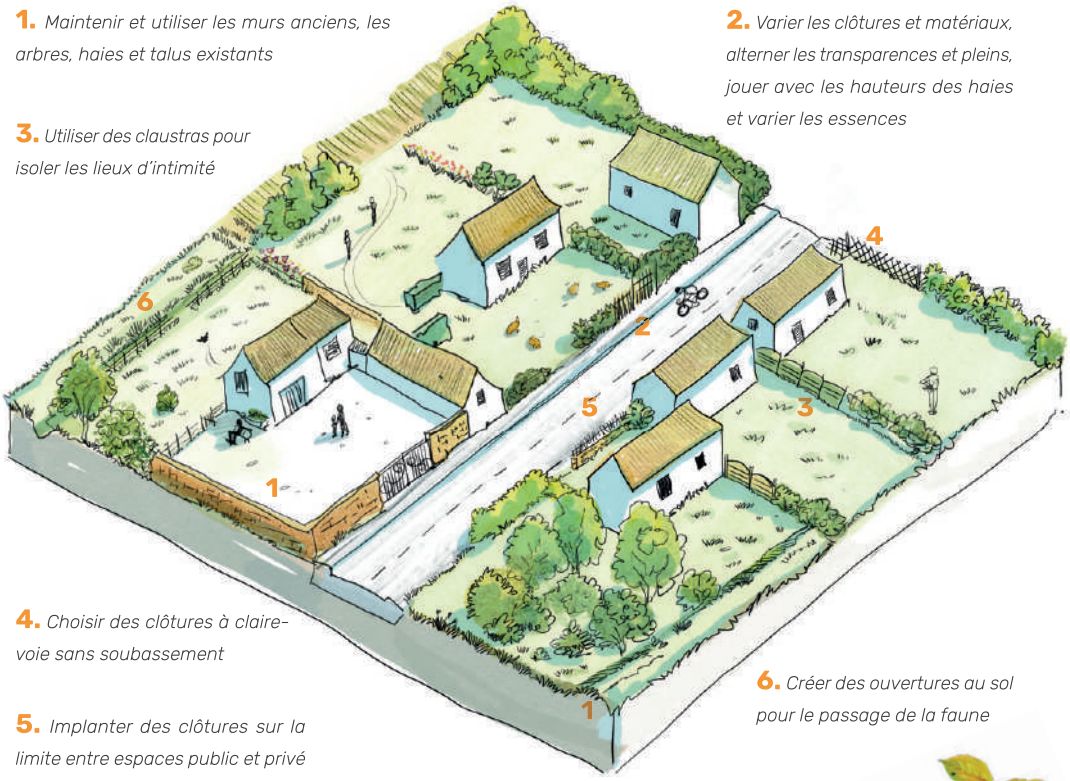
Sans forcément dresser un écran tout autour de la propriété, quelques arbustes ou panneaux opaques judicieusement placés empêcheront les vues directes sur les lieux de vie. La clôture peut être limitée à une partie réduite du jardin ou bien elle peut varier et proposer des ouvertures et transparences à certains endroits.

Déterminer dans le jardin les espaces qui doivent rester clos et intimes (aires de détente et de jeux…) et ceux qui, au contraire, sont à ouvrir sur l'extérieur, ainsi que ceux qui ont besoin d'ombre ou de soleil. Les éléments préexistants tels que les murs anciens en brique ou en pierre sont à préserver car ils peuvent faciliter l'intégration paysagère des nouvelles constructions. Conserver également leurs proportions, matériaux et couleurs. Les talus et fossés sont aussi à maintenir.

1. *Maintenir et utiliser les murs anciens, les arbres, haies et talus existants*

2. *Varier les clôtures et matériaux, alterner les transparences et pleins, jouer avec les hauteurs des haies et varier les essences*

3. *Utiliser des claustras pour isoler les lieux d'intimité*



4. *Choisir des clôtures à claire-voie sans soubassement*

5. *Implanter des clôtures sur la limite entre espaces public et privé en cas de retrait des habitations*

6. *Créer des ouvertures au sol pour le passage de la faune*

Les conseils du Parc

Afin de se préserver des regards en attendant que la haie pousse, les écrans en branchages tressés (de cassis, noisetier, saule), de paille ou en brande de bruyère sont une solution esthétique provisoire intéressante. Les besoins d'intimité sont plus forts à la belle saison. Les essences marcescentes et caduques sont idéales pour occulter en été et permettre le passage de la lumière en hiver.

La haie, une clôture vivante

Quelles essences choisir ?

Un choix important de végétaux exotiques et de plantes horticoles est disponible en jardinerie. Cependant certains d'entre eux sont invasifs et menacent les paysages et écosystèmes. D'autres résistent mal au climat, aux maladies et aux insectes, alors que les essences locales plus «sauvages» et adaptées nécessitent moins d'eau et moins d'entretien et sont plus riches en biodiversité (voir les listes des essences locales pages 11 à 13).

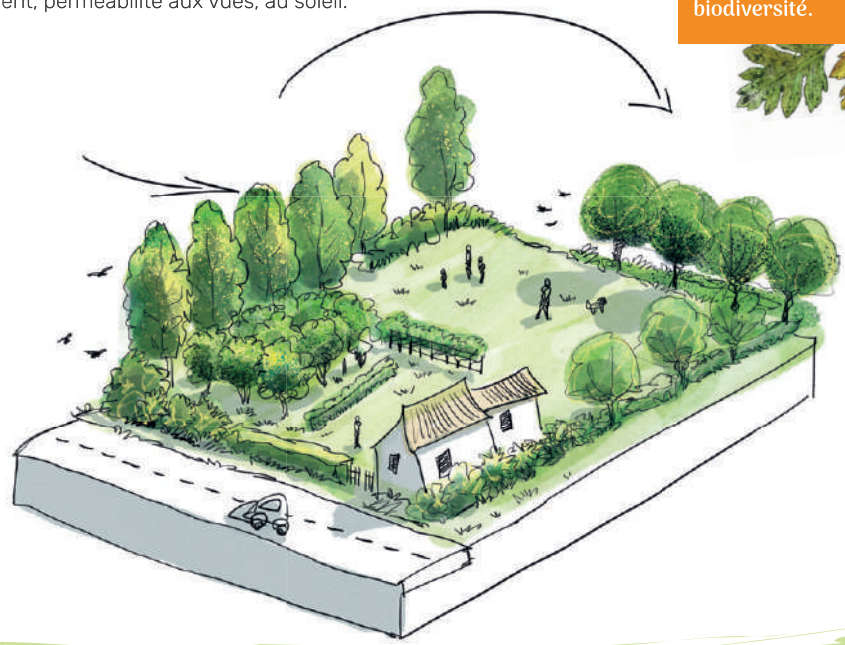
Des essences variées offriront des périodes de floraison échelonnées toute l'année, des baies, des feuillages et couleurs différentes. 5 à 10 essences locales comportant pour moitié des arbustes persistants ou marcescents répartis régulièrement composeront ainsi une haie animée en toute saison et accueillante pour la biodiversité.
La haie tressée en bois de saule (osier) ou de noisetier est étroite, naturelle et résistante. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans. La haie plessée généralement en charme, constitue une clôture vivante, dense depuis sa base et peu large (30 cm).

Les conseils du Parc

Eviter les haies de conifères, thuyas, lauriers, berbéris.
Ces « murs vert » d'essences non locales, sont certes à croissance rapide et économiques, mais ils ferment les paysages, sont monotones, banals et peu résistants aux maladies. Ils demandent beaucoup d'entretien, appauvrissent le milieu, favorisent les allergies, supportent mal d'être rabattus et ne favorisent pas la biodiversité.

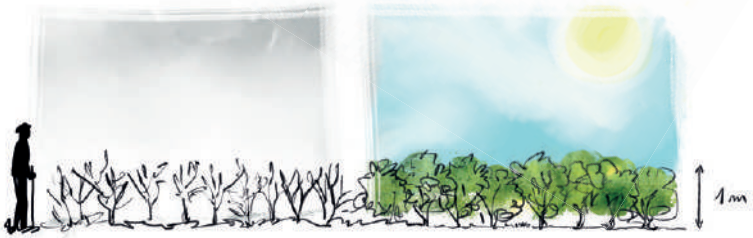
A chaque limite sa haie :
les différentes formes de haies

Le choix de la forme de la haie variera en fonction des besoins : rôle de brise-vent, perméabilité aux vues, au soleil.



A l'avant de la parcelle

La haie basse taillée : de 1 à 1,5 m de hauteur, elle permet les vues et l'ensoleillement. Ex : charme, hêtre, troène d'Europe, érable champêtre (les végétaux doivent supporter la taille).







En limite séparative de deux propriétés

La haie libre : de 2 à 5 m de hauteur, elle procure un bon isolement. Essentiellement composée d'arbustes espacés de 1 mètre sur 1 ou 2 rangs selon la place. Ex : fusain, viorne, nerprun, cornouiller.

En fond de jardin

La haie basse accompagnée d'arbres : de 1,5 m et 10 m de hauteurs, elle protège des vents dominants et génère de l'ombre. Ex : les arbres espacés de 8 à 10 mètres peuvent être des saules têtards ou des fruitiers en ports libres ou taillés.

La haie brise-vent : de 10 à 15 m de hauteur, elle protège des vents, apporte de l'ombre, du bois de chauffage. Elle est composée d'arbres de haute-tige espacés de 8 à 10 mètres, d'arbres taillés en cépées et d'arbustes. Ex : érable champêtre pour les arbres, viorne, fusain, nerprun, bourdaine, saule osier et noisetier pour les arbustes.





La bande boisée : de 6 à 25 m de hauteur, elle nécessite de la place car les arbres et arbustes sont plantés sur plusieurs lignes. Il est souvent judicieux de la positionner à l'arrière de la maison si elle se situe en limite des champs, afin d'atténuer le contraste entre l'habitation et le milieu rural.

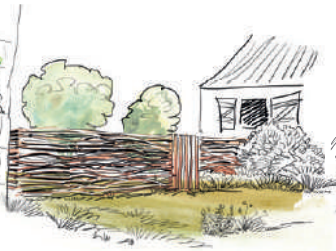


Lorsqu'il n'y a pas beaucoup de place

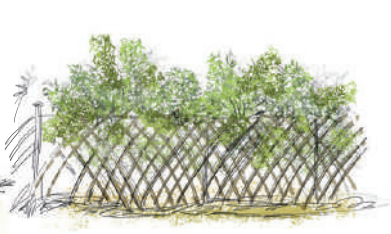
Des formes originales sont possibles sur de faibles emprises au sol, notamment les haies plessées ou les clôtures en saule osier vivant.



Haie plessée

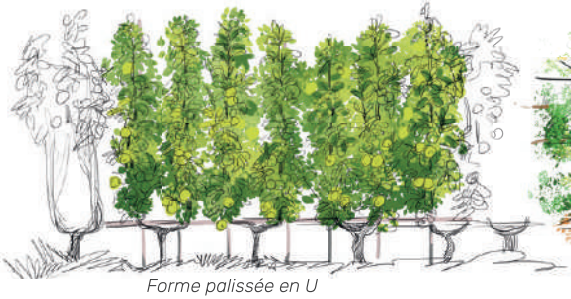


Haie tressée



Clôture en saule osier

La haie fruitière : arbre fruitier palissé. Les formes palissées sont nombreuses : en U, double U, palmette, verrier…

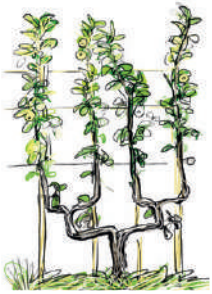


Forme palissée en U



Palmette horizontale





Forme palissée en double U

Les conseils du Parc

Eviter les plantations trop régulières : planter en quinconce permet de rompre la monotonie. Les bandes engazonnées entre les rangs de plantations jouent un rôle contre l'érosion du sol et accueillent la biodiversité.

Une clôture végétale pour se protéger

Une haie contre les intrus ?



Les haies constituées d'arbustes impénétrables en raison de leur densité, leur hauteur, ou leur caractère coupant ou piquant jouent un rôle défensif très efficace. Des arbustes tels que le houx, le prunellier, l'églantier, l'aubépine (attention au feu bactérien), le framboisier ne sont pas dénués d'un attrait esthétique et peuvent faire partie intégrante du jardin, tout en filtrant les vues et entravant l'incursion des importuns.
Ces haies défensives peuvent accompagner un mur, une palissade, un grillage et pourquoi pas du fil barbelé pour combiner esthétisme et protection.
Les clôtures à grillage végétalisé sont faciles à réaliser et demandent peu d'entretien. Elles s'accompagnent de plantes grimpantes telles que le lierre, le chèvrefeuille (à tailler au ras du grillage tous les trois ans).



Haie libre d'aubépines

Les conseils du Parc

S'enfermer n'est pas toujours la solution. Une clôture opaque et haute (végétale ou non) peut avoir l'effet inverse de celui recherché :
une fois de l'autre côté un cambrioleur peut agir en toute impunité, à l'abri des regards.

Les essences recommandées

Le choix des essences est très important. Afin de favoriser la biodiversité et de planter des essences adaptées aux conditions locales et donc plus durables, il est préférable d'opter pour des plantes, arbres et arbustes locaux.

Plantons le Décor : la plupart des végétaux recommandés ci-dessous sont issus du catalogue de l'opération accessible ici : https://www.plantonsledecor.fr/

La marque Végétal Local : elle permet de garantir que les végétaux sont issus de souches sauvages et ne porteront pas atteinte à la biodiversité. https://www.vegetal-local.fr/



Les arbustes

Nom de l 'arbuste	Essences à baies	Essences mellifères	Feuillage persistant	Attirent les insectes auxiliaires	Taille en haie basse possible
Aubépine *Crataegus monogyna*	X	X		X	
Bourdaine *Frangula alnus*		X			
Buis* *Buxus sempervirens*			X		X
Cornouiller sanguin* *Cornus sanguinea*	X			X	
Eglantier *Rosa canina*	X		X		
Fusain d'Europe *Euonymus europaeus*	X				
Houx *Ilex aquifolium*	X		X		
Genêt à balai *Cytisus scoparius*			X		
Groseillier* à maquereau *Ribes uva-crispa*	X				
Groseillier *noir ou cassissier *Ribres nigrum*	X	X			
Groseillier *rouge *Ribes rubrum*	X	X			
Nerprun purgatif *Rhamnus cathartica*					
Noisetier *Corylus avellana*	X	X		X	
Orme champêtre* *Ulmus minor*				X	X
Prunellier *Prunus spinosa*	X	X			
Saule marsault *Salix caprea*		X			
Saule osier *Salix viminalis*	X	X		X	
Sureau *Sambucus nigra*	X	X			X
Troène d'Europe *Ligustrum vulgare*	X	X			X
Viorne mancienne *Viburnum lantana*	X				
Viorne obier *Viburnum opulus*	X				

** Buis : attention à la pyrale du buis*
Cornouiller sanguin : attention, très drageonnant
Groseillier : choisir les souches sauvages à très petits fruits intéressants pour la faune
Orme champêtre : à maintenir en haie basse pour limiter la graphiose

Les plantes grimpantes

Nom de la plante	Essences à fruits	Essences mellifères	Attirent les insectes auxiliaires
Chèvrefeuille des bois *Lonicera periclymenum*	X		
Clématite des haies *Clematis vitalba*	X		
Houblon *Humulus lupulus*			X
Lierre *Hedera helix*	X	X	X

Les arbres

Nom de l 'Arbre	Essences à baies	Essences mellifères	Attirent les insectes auxiliaires	Essences marces-centes	Taille en haie basse possible	Palissage possible
Aulne glutineux *Alnus glutinosa*						
Bouleau verruqueux *Betula verrucosa*						
Charme *Carpinus betulus*			X	X	X	
Châtaignier *Castanea sativa*		X				
Chêne pédonculé *Quercus robur*				X		
Chêne sessile *Quercus petraea*						
Erable champêtre *Acer campestris*		X	X		X	
Erable sycomore* *Acer pseudoplatanus*			X			
Hêtre *Fagus sulvatica*				X	X	
Merisier *Prunus avium*	X					
Néflier* *Mespilus germanica*	X			Persistants		
Noyer commun *Juglans regia*	X					

** Erable sycomore : attention, toxique pour les équidés*
Néflier : non recommandé en France
Orme champêtre : à maintenir en haie basse pour limiter la graphiose

Nom de l 'Arbre	Essences à baies	Essences mellifères	Attirent les insectes auxiliaires	Essences marces-centes	Taille en haie basse possible	Palissage possible
Orme champêtre* *Ulmus minor*			x		x	
Peuplier tremble *Populus tremula*						
Pommier sauvage *Malus sylvestris*	x	x				
Saule blanc *Salix alba*						
Sorbier des oiseaux *Sorbus aucuparia*	x	x				
Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata*		x				
Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*		x				x
Viorne mancienne *Viburnum lantana*		x				x

Ils peuvent être menés sous différentes formes en fonction de la taille du jardin : basse ou haute-tige, forme palissée. En France, les essences du catalogue Plantons le Décor sont des variétés anciennes locales, résistantes aux maladies et rustiques. En Belgique, le logo Certifruit RGF offre les mêmes garanties.



La clôture, alliée de la nature

Une haie, lorsqu'elle est constituée d'arbres, d'arbustes d'origine locale est un trésor de biodiversité. Certaines haies sont de véritables écosystèmes, pouvant abriter de nombreuses espèces animales et végétales. 20 mètres d'une haie d'essences locales diverses peuvent accueillir jusqu'à cent espèces différentes d'animaux.

Le gîte et le couvert

Un grand nombre d'oiseaux font leur nid dans les haies pour les rendre moins visibles aux yeux des prédateurs, que cela soit au sol ou dans l'embrouillamini des multiples branches. Mais les oiseaux ne sont pas les seuls habitants de la haie. En effet, outre les milliers d'insectes et autres invertébrés qui vivent dans ce milieu, la haie peut abriter des batraciens, des reptiles. Également, plusieurs espèces de mammifères peuvent s'y réfugier. En particulier, le hérisson y trouve les conditions optimales à son existence.



Les passereaux sont, bien entendu, attirés par la profusion des insectes qui vivent autour de la haie, mais aussi des graines qu'elle produit, ou encore des fruits lorsqu'elle est composée d'arbustes à baies. Parfois, des rapaces viennent également y capturer passereaux ou rongeurs ! De même, pour la plupart des chauves-souris, les haies sont de véritables territoires de chasse. Certaines espèces suivent la structure et les éléments du paysage que sont les haies pour se déplacer et s'alimenter en chemin, car elles sont grandes consommatrices d'insectes.



Le Rouge-gorge

Ce sympathique petit oiseau est un excellent allié des jardiniers (un auxiliaire des jardins) de par son appétit pour les insectes, les larves, les chenilles et quelques limaces. Pour l'accueillir, rien de tel qu'une haie champêtre : il apprécie particulièrement l'aubépine, le prunellier, le cornouiller sanguin ou encore la viorne obier. Il pourrait d'ailleurs y faire non nid !



Concrètement, comment accueillir cette faune ?

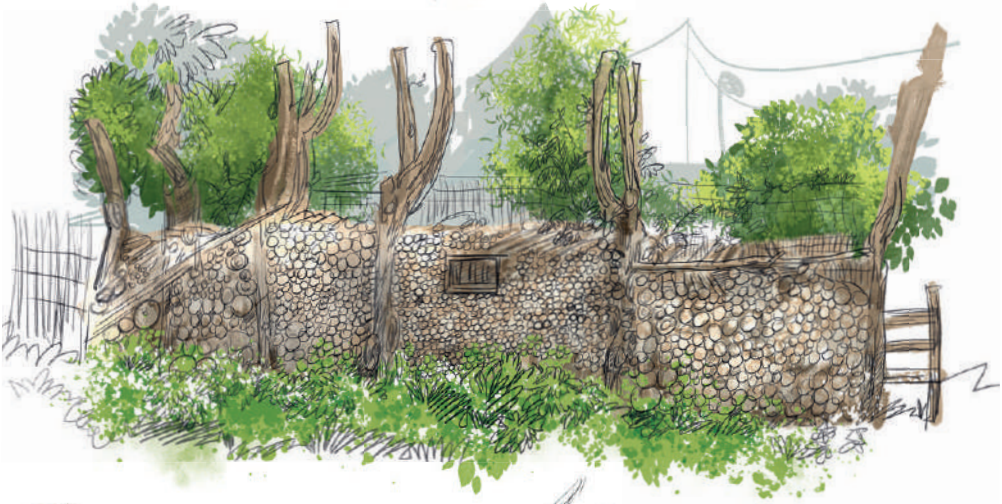
C'est la diversité des essences qui est déterminante.

Une haie composée de différentes espèces d'arbres et arbustes est plus accueillante qu'une haie monospécifique. La haie peut également être combinée avec différentes options : les haies tressées et plessées constituées de tiges et branches entremêlées, la clôture en osier vivant ou encore la haie fruitière.



Les murs de pierres peuvent également être le support de plantes grimpantes et accueillir des animaux (insectes, lézards…) s'ils comportent des anfractuosités ou niches.

Une clôture originale constituée d'empilements de branches classées par diamètres : un gîte parfait pour les petits animaux





Les conseils du Parc

A contrario, les haies réalisées à partir d'essences exotiques uniques sont pauvres et sensibles aux maladies. Eviter les haies de conifères, thuyas, lauriers, berbéris. Ces « murs verts » d'essences non locales, ne favorisent pas la biodiversité.

Les passages pour la faune

Les espèces animales ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, s'abriter…
Les clôtures ne doivent pas constituer un obstacle supplémentaire à leurs déplacements déjà bien difficiles. Eviter pour cela les bordures béton et dans l'idéal, surélever la clôture de 10 à 20 cm. A défaut, choisir un treillis soudé à mailles carrées régulières de 10 X 10 cm. En dernier recours, si les mailles sont plus petites, aménager des passages réguliers tous les 10 à 15 mètres, également de 10 X 10 cm. Les mailles en losanges de petites tailles sont à proscrire : elles pourraient piéger la petite faune. Ou installer une bâche de guidage vers les passages réguliers de 10 cm de hauteur.
Ces aménagements sont à envisager sur les clôtures séparant deux jardins ou le jardin et un milieu naturel ou agricole. Ils sont déconseillés entre le jardin et la route ! (risque d'écrasement).



Passage à faune

Les conseils du Parc

Le saviez-vous ? Au moins un quart de la biodiversité vit dans le sol ! Ainsi, si vous avez besoin de réaliser des fondations, privilégiez les plots béton aux tranchées béton, afin de favoriser la circulation de la faune qui vit dans le sol.

Au-delà de favoriser les déplacements des animaux, une clôture perméable permet l'écoulement des eaux, ce qui protège le terrain, voire l'habitation de stagnations indésirables d'eau lors de fortes pluies. Cela est d'ailleurs un enjeu majeur pour notre territoire dans les secteurs inondables et est parfois une obligation réglementaire.





Le grillage à mouton ou URSUS



Autres exemples de clôtures perméables

Y auriez-vous pensé ?





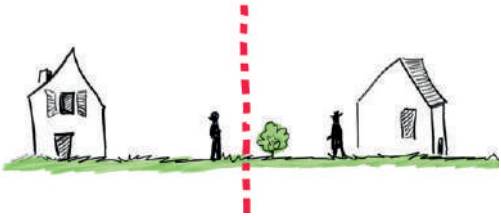




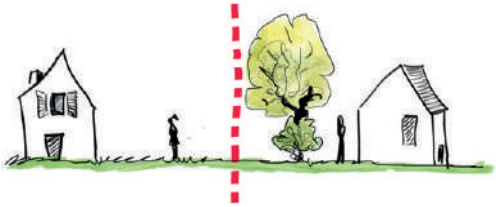

Et pourquoi pas aucune clôture ?

La réglementation

Les distances de plantation le long des voies ouvertes à la circulation, des voies ferrées et des cours d'eau peuvent varier : il est alors nécessaire de se renseigner.
Sur les limites séparatives entre la propriété et celle du voisin, en l'absence de règles communales ou de lotissement, les distances minimales réglementaires de plantation par rapport aux limites sont :

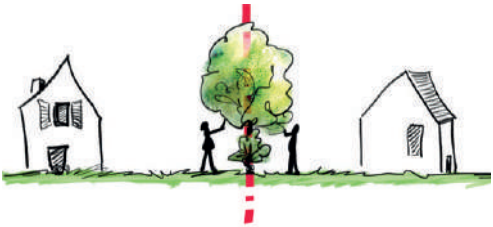


de 0,5 m si la haie ne dépasse pas 2 mètres de hauteur



de 2 mètres si la haie ou l'(les) arbre(s) dépasse(nt) 2 m de hauteur

Les haies mitoyennes sur la limite séparative sont à favoriser et avec elles la notion de partage (fruits, bois). Une convention de quelques lignes peut suffire à établir avec son voisin les règles de partage. Elle permet aussi de déterminer des règles d'entretien qui, si elles sont réglementées par le Code civil, peuvent être rappelées voire détaillées par écrit.



Les conseils du Parc

Une taille entre le 1er avril et le 31 août, période de nidification des oiseaux, nuit gravement aux couvées en détruisant leur support ou en délogeant les parents, effrayés par le bruit.
Aucune loi n'interdit aux particuliers de tailler les haies à cette période, mais, dans les deux pays, cette interdiction s'applique aux agriculteurs.
Des voisins peuvent convenir de la respecter et ainsi favoriser la biodiversité dans leurs jardins.



L'entretien de la clôture

Il est important de prendre en compte les contraintes d'entretien pour bien choisir sa clôture. Les végétaux seront ainsi sélectionnés en fonction de leur vitesse de développement et de leur taille adulte. Mais il n'y a pas que les haies végétales qui doivent être entretenues, bien au contraire. Les murs en pierre craignent l'eau, il est recommandé de vérifier régulièrement que la partie haute du mur n'offre pas de point d'infiltration. Les réparations ponctuelles sont fréquentes et nécessaires à la pérennité de l'ouvrage. Les grilles doivent être décapées et repeintes régulièrement pour éviter la rouille.

Bon à savoir

Les haies de thuyas, cyprès, lauriers-cerises demandent une coupe une à deux fois par an.









Lexique

Biodiversité : diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) présentes dans un milieu
Caduc : se dit d'un arbre ou arbuste qui perd ses feuilles l'hiver
Cépée : ensemble des rejets issus d'une même souche, la cépée consiste à couper un arbre pour favoriser les rejets
Claustra : cloison légère et souvent ajourée
Clôture à claire-voie : clôture présentant des vides, ajourée
Clôture mitoyenne : clôture délimitant deux propriétés distinctes
Faîte : partie la plus haute
Feu bactérien : maladie bactérienne qui affecte les poiriers, pommiers, l'aubépine…
Invasif : se dit d'une espèce provenant d'une autre région du monde et qui devient envahissante. Ces espèces exotiques prennent la place des espèces locales
Locale : se dit d'une espèce dont la présence est attestée depuis plusieurs centaines d'années sur un territoire
Marcescent : se dit d'un arbre ou arbuste dont les feuilles desséchées persistent l'hiver
Persistant : se dit d'un arbre ou arbuste dont le feuillage est permanent, subsistant en toutes saisons
Soubassement : partie inférieure (d'une construction, d'une clôture…) sur laquelle porte l'édifice

Une clôture ? oui, mais laquelle et comment choisir ?

Préserver la nature et les paysages lors de l'installation d'une clôture, c'est possible !

Ce guide propose quelques conseils pour clôturer sans dénaturer, dans le respect de l'environnement.



PLAINES SCARPE ESCAUT

Parc naturel Plaines de l'Escaut

Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
rue des Sapins,31
B - 7603 Bon-Secours
Tél. +32 [0]69 77 98 70
info@pnpe.be
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
BP 80055 - 59731
Saint-Amand-les-Eaux Cedex
Tél. +33 [0]3 27 19 19 70
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

Pour aller plus loin :

pnr-scarpe-escaut.fr (boîte à outils / publications / filtre paysage)

- Guide pratique architectural et paysager
- Liste des essences recommandées

plainesdelescaut.be (onglet bibliothèque)

- Fiche-conseil : « Les abords et les clôtures des parcelles bâties »

plantonsledecor.fr



Directeurs de publication : Isabelle Zarlenga, Reynold Leplat _Coordination : Morgann Le Mons_ Rédaction : Morgann Le Mons, Daniel Bragard _Illustrations/création maquette graphique : Maud Briand_Impression : Qualit' imprim _Crédits photographiques : Parc naturel régional Scarpe-Escaut, ©Samuel Dhote, ©David Delecourt, ©Karine Haudrechy, ©Jean-Luc Testart, ©adobestock
Décembre 2022

Un nettoyage adapté à la diversité des matériaux de façade...

Les nuances de rouge,

obtenues à partir de l'argile* locale, marquent très fortement le bâti ancien de Scarpe-Escaut. ***Briques et tuiles de terre cuite***, dominent très largement la construction locale et tranchent assez fortement avec les camaïeux de vert du cadre végétal.



Architecture de matériaux modulaires* apparents,

le bâti ancien de Scarpe-Escaut propose de rares alternatives à ce quasi "monopole" de la terre cuite. On rencontre ***le grès, la pierre blanche*** et plus localement à l'est du Parc, ***la pierre bleue*** dite "pierre de Tournai". Tous extraits des carrières locales, aujourd'hui fermées, ces matériaux participent fortement à l'identité du territoire.

Grès

Roche résultant de l'induration (durcissement) du sable. Imperméable et très résistante, elle est utilisée en soubassement et fondation afin de protéger les murs de l'humidité du sous-sol. Elle assure la stabilité et la durabilité des constructions, et peut être utilisée en moellons, moellons équarris ou blocs appareillés.*

Pierre bleue

La pierre bleue est appelée également pierre de Tournai ou de Soignies. Il s'agit d'une pierre calcaire carbonifère. Bonne pierre de taille, très résistante mais parfois gélive, elle se présente souvent en soubassement ou en encadrement des ouvertures selon le type traditionnel dit "type Tournaisien" : en bloc alterné à la brique. On la rencontre fréquemment en grandes dalles de trottoir bordant le logis des corps de ferme.*

Pierre blanche

Pierre calcaire blanche, appelée aussi craie. Elle est une excellente pierre de taille, permettant la sculpture et la taille en gros blocs réguliers, mais cependant gélive, friable et beaucoup moins résistante que le grès. Elle est assez peu utilisée dans le bâti traditionnel du territoire du Parc. On la trouve plus volontiers sur des édifices publics ou religieux offrant un vocabulaire décoratif recherché.*

Un badigeon de chaux*

peut venir habiller certaines façades : façades plus "urbaines", façades constituées de parements en mauvais état, ou encore façades de bâtiments agricoles.



Ces différents matériaux, parfois réunis sur une même façade requièrent des techniques de nettoyage différentes, adaptées à leur propre consistance.

* = cf. lexique

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scapre-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés
- maçon
- peintre
- tailleur de pierre

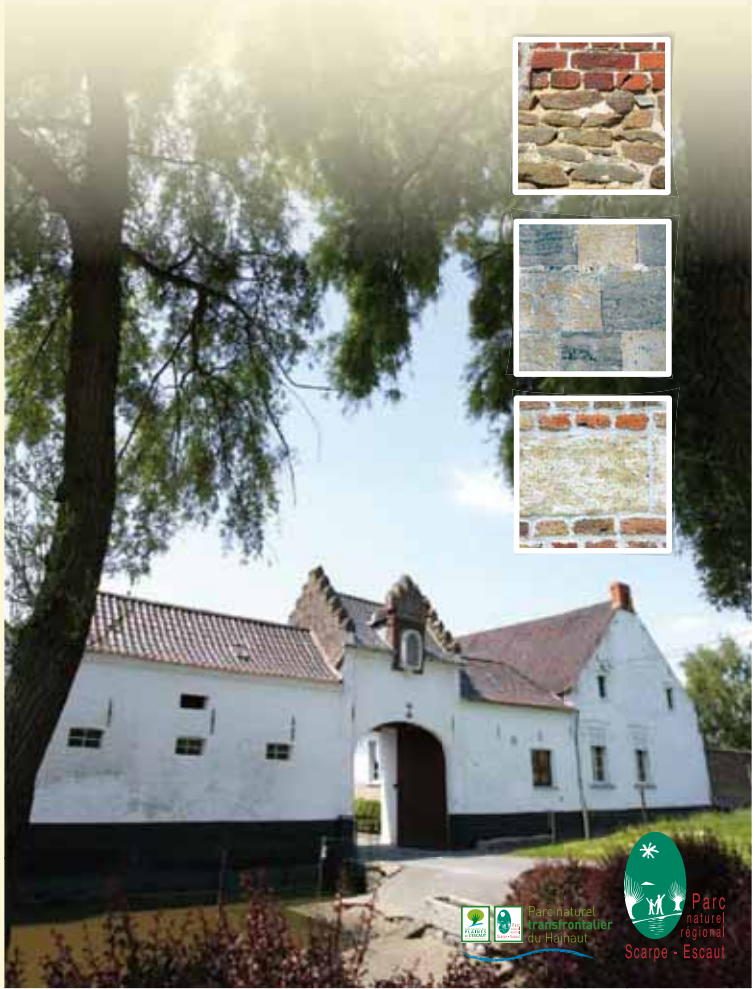
avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Quali'Imprim - Mai 2009

fiche conseils n°1

nettoyage des façades



Parc naturel transfrontalier du Hainaut
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Les problèmes

La brique

Pour la brique, dont les performances varient en fonction de ***la nature de l'argile**** mais également ***du temps et de la température de cuisson***, les altérations diffèrent, pouvant aller du simple ternissement, à la pulvérulence du matériau (effritement en profondeur).



briques pulvérulentes

La pierre

- pour les pierres dites "dures" comme ***le grès et la pierre bleue,*** les désordres se limitent aux salissures superficielles et à une éventuelle dégradation des joints.
- pour ***la pierre blanche***, par essence plus tendre, les pathologies rencontrées concernent autant le matériau que ses joints.



pierres bleues et pierres blanches appareillées

moellons de grès



pierre blanche

Façades chaulées

Pour les façades chaulées, le badigeon* s'estompe et disparaît avec le temps.

Façades enduites

Pour les façades enduites, c'est la peinture qui souffre et qui nécessite un nettoyage.



traces successives de badigeons

badigeon détérioré

Les conseils

Ne pas oublier le diagnostic

Toute campagne de travaux mérite ***un diagnostic préalable !*** Chaque matériau réagit différemment aux techniques de nettoyage en fonction de ses propres caractéristiques physiques. En aucun cas, le nettoyage ne doit "entamer" la consistance même du matériau.

Un nettoyage non systématique

Le ***nettoyage n'est pas systématique !*** (le seul côté esthétique ne justifie pas un ravalement de façade). La répétition des ravalements* peut à terme constituer une agression pour les matériaux en place.

Un nettoyage approprié

Le nettoyage doit être gradué en fonction de l'état de la façade. Il peut se limiter à un simple lessivage permettant de "rafraîchir" le parement en place, ou aller jusqu'au piquetage* des joints en mauvais état ou en ciment pour les remplacer par de la chaux*.

La dépose d'un enduit n'est pas nécessaire, et peut être nuisible au bon état de conservation de la façade, et donc du bâtiment.



joints traditionnels

joints hollandais



joints blancs à la chaux

Les bonnes pratiques

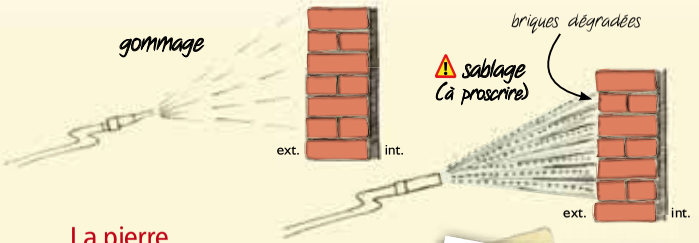
La brique

Pour le nettoyage de la brique, il n'existe pas de solution idéale. ***Mais mieux vaut utiliser un gommage* ou un hydrogommage*. Le sablage est*** quant à lui ***à proscrire***, car détériorant beaucoup trop le matériau. En cas de reprise des joints, le piquetage* doit être réalisé préalablement à la main à l'aide ***d'un marteau à piqueter et d'une brosse métallique dure***.
En cas d'effritement la brique doit être remplacée.

complément en fiche 2



nettoyage à l'eau à haute pression



La pierre

- sur le ***grès*** et la ***pierre bleue*** (pierres dures), un ***nettoyage à l'eau claire*** suffit, puis un gommage si l'état de la pierre le permet. Les techniques d'hydrogommage permettent de nettoyer le matériau, en projetant un mélange d'eau et de sable par jet pneumatique.
- pour la ***pierre blanche,*** seule l'eau claire peut être utilisée. Cependant, si celle-ci est trop abîmée, mieux vaut la changer, tout en respectant les modénatures*. En outre, ***les effets de parement et de moulure*** s'obtiennent à l'aide ***de différents rabotins* ou chemins de fer* spéciaux***.

NB : En aucun cas, la meuleuse, le sable ou l'acide ne doivent être employés ni sur la brique, ni sur la pierre blanche.



Façades chaulées et enduites

Pour ces façades, le simple ***lessivage à l'eau*** suffit.
Pour les façades peintes, le recours à un décapant peut permettre d'enlever les peintures trop résistantes. Il doit être suivi d'un nettoyage à l'eau claire.

complément en fiche 4

Lexique

***Argile :**
roche terreuse sédimentaire, compacte et imperméable. Mouillée, elle devient plastique et malléable. Sa principale utilisation est la terre cuite, sous forme de brique ou de tuile.

***Badigeon à la chaux :**
lait de chaux coloré, appliqué sur des enduits, parfois sur des parements de pierre. Composition : 2 à 3 volumes de chaux éteinte pour 1 volume d'eau.

***Chaux :**
liant obtenu par cuisson du calcaire. C'est l'argile présent dans la chaux hydraulique qui donne au mortier de chaux une plus grande élasticité que les mortiers de ciment.

***Gélif (ve) :**
qui craint l'action du gel.

***Gommage :**
Le gommage est une projection de sable, par voie sèche uniquement (sans apport d'eau) sur une surface à nettoyer.

***Hydrogommage**
L'hydrogommage est un gommage, qui s'effectue par voie humide (avec apport d'eau).

***Matériaux modulaires :**
matériaux présentant le même module, comme la brique.

***Modénature**
Elément en relief ou en creux qui anime les façades.

***Moellons équarris :**
un moellon est une pierre de petite dimension, non taillée ou partiellement taillée. Un moellon équarri a été taillé en forme rectangulaire (parallélépipède).

***Piquetage :**
action consistant à dégarnir des joints.



marteau à piqueter

***Ravalement :**
remise à neuf d'une façade.

***Rabotin ou chemin de fer :**
outil manuel à huit lames finement dentées, montées sur une semelle de bois à poignée, utilisé pour la taille de pierre tendre.

Un remplacement respectueux des caractéristiques de chaque matériau...

L'architecture traditionnelle de Scarpe-Escaut **allie une grande simplicité de composition et une grande homogénéité de matériaux.**

Cette simplicité est également assortie d'une rigueur des habitudes constructives. Chaque matériau a sa propre taille, sa propre couleur, sa propre finition et son propre appareillage*.

Dans cette alliance entre simplicité et rigueur, le remplacement de tout ou partie d'un matériau prend une importance majeure !

Il s'agit ici de remplacer un élément modulaire* par un autre élément modulaire en tout point identique : module, couleur, finition et appareillage. Après avoir réuni tous ces paramètres, il reste à répéter les gestes ancestraux permettant de réaliser la même mise en œuvre.

Provenance des matériaux



* = cf. lexique

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scapre-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés
- maçon
- tailleur de pierre

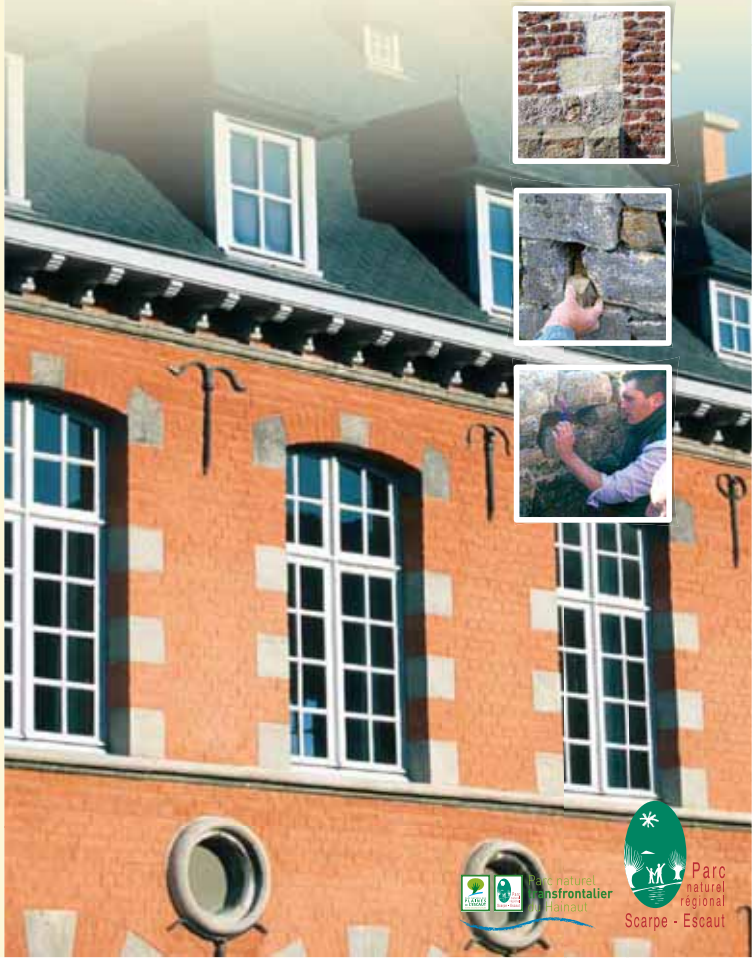
avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Quali'Imprim - Mai 2009

fiche conseils n°2

remplacement des matériaux de façade



Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Les problèmes

Grès et pierre bleue

Leur excellente capacité de **résistance** limite fortement les cas de remplacement. Pour ces matériaux durs, le remplacement de matériaux correspond plus souvent à une restitution d'un état antérieur.



moellons de grès

pierres bleues et pierres blanches appareillées

Brique et pierre blanche

Matériaux plus **friables**, leurs altérations sont beaucoup plus nombreuses. Le relancis* de brique ou le remplacement de pierre blanche peut intervenir suite à l'usure du temps ou suite à une cause extérieure comme un choc ou encore une fuite.



pierre blanche

Enduits, peintures, badigeons à la chaux* et chaulages

Les désordres restent assez semblables à ceux des matériaux tendres. Pourtant, les reprises partielles sont beaucoup plus délicates que pour les matériaux modulaires.



badigeon détérioré

Les conseils

Ne pas oublier le diagnostic

Toute campagne de travaux mérite un diagnostic préalable !

Observer le site

Pour le remplacement de matériaux modulaires, ***le premier réflexe reste l'observation du bâtiment*** concerné par la restauration (et/ou les constructions avoisinant le site), ***pour un remplacement à l'identique***.

Récupérer les matériaux

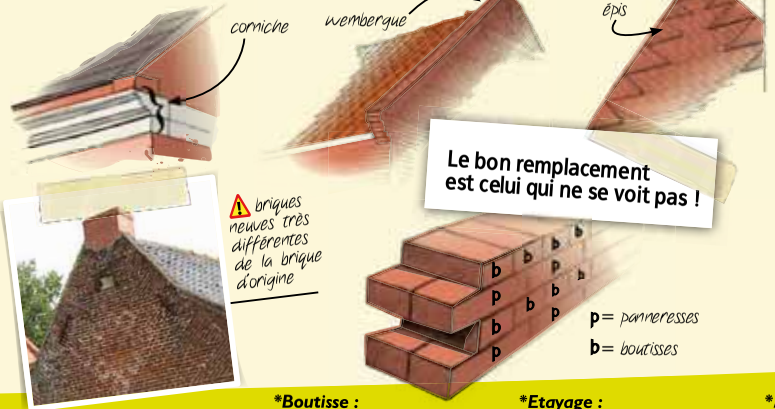
Il faut toujours privilégier ***la récupération de pierres ou de briques anciennes*** à la recherche de matériaux neufs. Cette priorité n'exclut pas une sélection très rigoureuse des éléments pouvant être compatibles avec les éléments à remplacer.

Pour la pierre blanche, en fonction de l'importance de la dégradation, le retournement du module et sa retaille ou la réparation au ragréage* de pierre peuvent être préférés au remplacement.

Changer les éléments

Le choix du matériau neuf ou récupéré passe par l'examen des cinq critères suivants :

- ***la dimension*** : elle donne le rythme à la façade ;
- ***la nature :*** elle fixe le niveau de dureté du matériau ;
- ***la couleur*** : elle participe à la cohérence globale de la bâtisse ;
- ***la finition*** : elle révèle les effets de relief de la construction ;
- ***l'appareillage*** : il offre de multiples alternatives dans le jeu des panneresses* et des boutisses*, et dans le respect des habitudes constructives locales (épis, wembergues, corniches). Le croisement des tas (boutisses / panneresses) assure la cohésion du mur.



Le bon remplacement est celui qui ne se voit pas !

Les bonnes pratiques

Remplacement des modules en pierre de taille

Concernant les techniques de mise en œuvre, le remplacement d'un élément en pierre de taille s'effectue toujours par l'extraction de l'élément dégradé, après étayage. Le module de remplacement peut alors être positionné à l'aide de petites cales en bois humide.*

Pose des matériaux

Ils doivent être posés avec le même mortier que celui d'origine.

- ***brique*** : elle peut se poser avec un mortier teinté dans la masse (souvent rouge-rosé), ou un mortier clair ;
- ***grès et pierre bleue*** : ils se posent au mortier de chaux teinté en gris ;
- ***pierre blanche*** : elle nécessite le comblement des interstices laissés à l'arrière, par le coulage jusqu'à "refus" d'un mortier de chaux naturelle très liquide.

complément en fiche 3



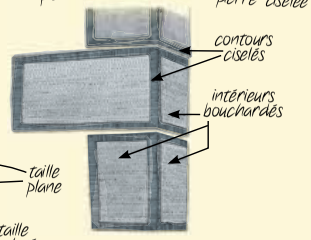
joint d'origine

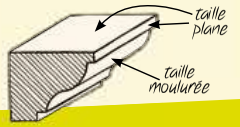
joint restauré (teinté dans la masse)

Finition des matériaux

- ***brique*** : une brique moulée à la main dans un four de fortune ne ressemble en rien à une brique produite en série dans une briqueterie moderne. L'appareillage traditionnel est en alternance (un tas* sur deux) de panneresses et de boutisses, donnant ainsi un rythme très marqué à la façade ;
- ***grès*** : la finition la plus courante s'obtient par bouchardage ;
- ***pierre bleue*** : les finitions varient sensiblement entre les niveaux de bouchardage et le layage périphérique ;
- ***pierre blanche*** : en taille plane la pierre présente un léger grain, en taille moulurée de nombreuses modénatures* sont possibles.







Lexique

Appareillage :
disposition des éléments d'une maçonnerie de pierres ou de briques.

Badigeon à la chaux :
lait de chaux coloré, appliqué sur des enduits, parfois sur des parements de pierre. Composition : 2 à 3 volumes de chaux éteinte pour 1 volume d'eau.

Bouchardage :
martelage de la pierre à l'aide d'un marteau manuel ou pneumatique hérissé de dents pyramidales.



bouchardage

Boutisse :
élément de construction dont la plus grande dimension est placée dans l'épaisseur d'un mur et qui présente une de ses extrémités en parement.

Élément modulaire :
matériau présentant le même module, comme la brique notamment.

Etayage :
assemblage de pièces d'étai servant à soutenir temporairement un ouvrage en cours.

Layage :
dressement des pierres à l'aide de différents marteaux de tailleur de pierre.

Modénature :
élément en relief ou en creux qui anime les façades.

Panneresse :
pierre de taille ou brique d'un mur ayant une de ses faces longues en parement.

Ragréage :
application d'un mortier fin de pierre pour obturer les cavités et pour niveler les défauts de surface. Ce mortier peut être soit un mortier à base de chaux, sable et poussière de pierre, soit un mortier à base de produits existants prêts à l'emploi

Relancis :
remplacement des briques à l'identique.

Tas :
rangée (horizontale) de briques ou de pierres.

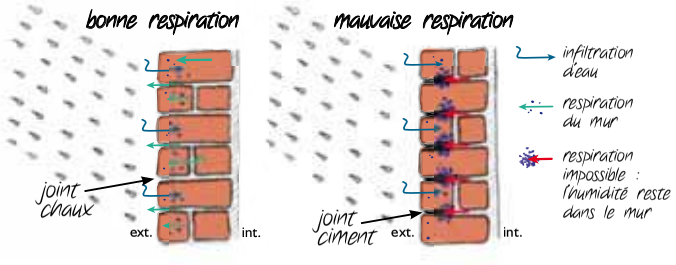
Wembergue :
partie du mur pignon qui dépasse la couverture.

Un joint aux nombreuses particularités...

Le rôle premier du joint *est de liaisonner les différents matériaux entre eux.*

Élasticité et respiration

Le joint assure une double fonction d'élasticité et de respiration du matériau. Les variations de température et d'hydrométrie influent sur la brique et la pierre. Un joint trop "rigide" en ciment n'autorise aucune dilatation de la maçonnerie. ***Les briques, les pierres*** blanches et dans une moindre mesure les pierres dures **"*transpirent*" *en évacuant le surplus d'humidité***. ***Le joint à la chaux s'adapte*** bien ***à ces phénomènes*** de "respiration" de la façade.

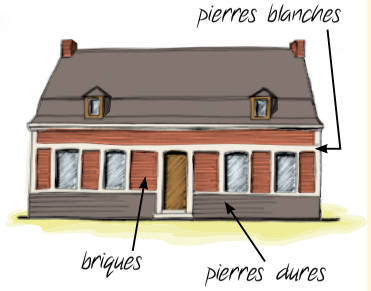


Aspects esthétiques

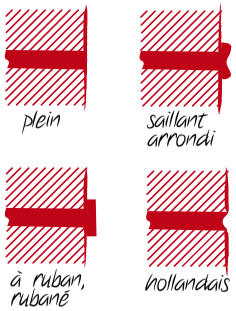
D'une manière générale, le ***joint se confond avec le matériau qui l'accompagne*** et ne constitue pas un élément lisible à part entière !

A ce titre, le ***grès*** et la ***pierre bleue*** préfèrent un joint de teinte grise qui se marie parfaitement avec leur couleur sombre. La ***brique*** propose traditionnellement le même joint de teinte grise, sans forte nuance avec les différents rouges de la brique. La ***pierre blanche*** privilégie un joint clair, plus proche de sa propre couleur.

De manière générale, il faut observer et respecter la couleur des sables de carrière.



les différents types de joints



Types de joints

Le ***joint s'harmonise à la composition***, tant par sa couleur, que par sa forme.

Certaines constructions ont cependant recours à des modénatures* de joints, animant ainsi les façades des bâtiments.

L'architecture des années 1950 utilise plutôt des joints ciment. Cette technique doit être respectée lors de la restauration.

Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes
Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC
(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tel : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France
52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP
(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scarpe-escaut.fr

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdelescaut.be

Subventions possibles

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine
Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB
(Chambre des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord – Pas-de-Calais
(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes
Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés
- maçon

avec le soutien de :

un programme en partenariat avec :

fiche conseils n°3

traitement du joint



Rédaction : L. Durieux, V. Baud / Photos : S. Dhote, L. Durieux, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Illustrations : L. Durieux, S. Demarcq / Conception graphique : S. Demarcq / Impression : Qualit'Imprim - Mai 2009

Les problèmes

Le joint contribue à l'aspect esthétique de la façade, mais demeure avant tout un élément structurel de la construction. Son piquetage* ne doit pas être systématique.



⚠ reprise de joints au ciment sur briques anciennes (à proscrire)



anciens joints dégarnis (à rejointoyer)



⚠ joints trop épais et trop blancs (à éviter!)

Joint dégradé

Quel que soit le matériau, le rejointoiement intervient lorsque le joint en place se dégrade aisément à l'aide d'un outil pointu ou d'une simple clef. A partir de ce constat, le piquetage* s'impose.
Lorsque le joint n'est pas atteint, le passage dynamique d'une brosse à chiendent suffit. Il permet de nettoyer la façade sans "agresser" les maçonneries. En effet, l'utilisation de l'eau sous pression déracinerait la brique.

Autres désordres

D'autres désordres concernent l'aspect esthétique du joint. Trop saillant ou trop en retrait, trop lisse ou trop texturé, trop épais ou trop fin, trop clair ou pas assez … le joint participe pleinement à la lecture de l'architecture traditionnelle et à l'identité du territoire de Scarpe-Escaut.

Parfois une réparation ponctuelle soignée peut suffire à la réparation d'une dégradation localisée.



⚠ Après un sablage trop abrasif qui réduit la taille des briques, les joints débordent et donnent un aspect "beurré" (à éviter !)

Les conseils

Ne pas oublier le diagnostic
Toute campagne de travaux mérite un diagnostic préalable !

Dans tous les types de restauration, la hauteur, la forme, l'aspect et la couleur du joint revêtent une importance considérable et doivent être conformes à l'existant.

Couleur du joint

Concernant la couleur, les effets de mode de ces dernières décennies multiplient les joints clairs sur les maçonneries de briques. Plus la couleur du joint contraste avec son support, plus elle "perturbe" la perception d'ensemble de chaque matériau, car ne s'harmonisant pas à l'ensemble de la façade.

D'une manière générale, les pratiques locales privilégient les joints :
- ***au mortier de chaux de teinte grise*** plus ou moins foncée pour les pierres dures et la brique et chaux naturelle pour la craie ;
- ***brossés à fleur de parement***, sans saillie ni retrait, dit "pleins".

Joints particuliers

Plus localement, il est possible de rencontrer d'autres joints surlignés à la peinture, rubanés ou plus en retrait. Malgré leur caractère plus exceptionnel, ils contribuent à la diversité de l'architecture locale et méritent à ce titre d'être restitués à l'identique.

Joints d'origine



joints hollandais



joints blancs sur un bâtiment agricole

Joints restaurés



joints clairs pour la craie



joints rouges pour la brique

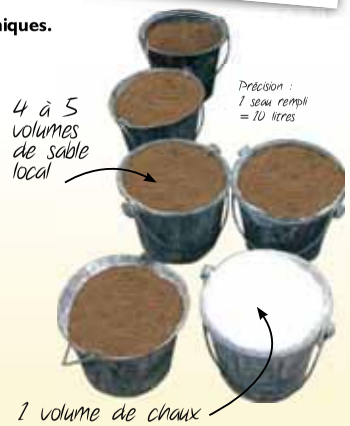
Les bonnes pratiques

Pour éviter les différentes nuances dans les joints, *soit la totalité de la façade doit être traitée avec la même gâchée*, soit le dosage précis doit être répété à chaque opération.*

Quelques recommandations techniques.

Composition d'un joint de mortier

L'usage de la chaux en remplacement du ciment donne une plus grande élasticité et une plus grande capacité de respiration au mortier.
En général, le mortier se compose alors d'1 volume de chaux pour 4 à 5 volumes de sable local. Le sable joue également un rôle important en donnant sa couleur au joint.
Pour tout dosage de mortier de chaux, se renseigner avant d'effectuer les travaux auprès d'un professionnel ou d'un organisme conseil.



Application du joint

- ***déjointoiement*** : au marteau à piqueter* sur 2 à 3 cm ;
- ***remplacement de modules*** : substitution, le cas échéant, à l'identique ;
- ***réalisation du joint*** : à la truelle et au fer à joint pour le bourrage ;
- ***finition du joint à l'identique*** : l'architecture rurale privilégie le joint brossé à fleur de parement, obtenu par un léger balayage à brosse tendre ou à la balayette. Ce balayage doux permet, après la première prise, de retirer le surplus de mortier et de combler parfaitement l'ensemble des interstices. D'autres finitions sont possibles...

complément en fiche 2

complément au paragraphe type de joints

Colorants et adjuvants : quelle utilité ?

- **pour donner une couleur au joint.**
 Pour la brique, la couleur rouge brique peut être utilisée pour le joint. La réalisation du joint au mortier de chaux parfois additionné à de la brique pilée peut rendre le joint plus discret ;
- **pour améliorer les performances du joint.**
 Les pratiques constructives locales veulent que des cendres de charbon soient introduites dans les mortiers de chaux, pour améliorer leur capacité d'absorption de l'humidité. De petites particules noires apparaissent alors très distinctement dans les joints (ce sont des résidus de "cuisson" de chaux).

mortier de chaux à la cendrée



En cas de doute...
le recours à un professionnel de la maçonnerie traditionnelle permet de lever toutes ambiguïtés...

Lexique

***Corniche :**
ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres, qui constitue le couronnement d'une façade.



***Encadrement de baie :**
bordures et moulures saillantes autour d'une baie.

***Fer à joint :**
outil de finition des joints.

***Gâchée :**
quantité de mortier préparée en une fois.

***Harpage :**
éléments maçonnés en alternance pour former l'angle de deux murs.



***Joint tiré à la pointe :**
joint dont le milieu est marqué par une fine incision rectiligne, généralement faite avec la pointe de la truelle. Ces incisions donnent une impression de régularité sur un appareil à joints incertains.

***Modénature :**
élément en relief ou en creux qui anime les façades.

***Piquetage :**
action consistant à dégarnir des joints.

marteau à piqueter



***Soubassement :**
partie inférieure d'une construction.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Affiché le 12 octobre 2026

Approuvé le 16 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE DECHY (NORD)

Charles VAILLANT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. D.A.G.E./3 - BD

Arrêté préfectoral accordant au CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI l'autorisation de poursuivre et de modifier l'exploitation des activités de l'établissement sis à DECHY

Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
préfet du Nord
officier dans l'ordre national de la légion d'honneur
commandeur dans l'ordre national du mérite

VU les dispositions du code de l'environnement annexées à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

VU les décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993 ;

VU la nomenclature des installations classées résultant du décret du 20 mai 1953 modifié ;

VU la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI - siège social : route de Cambrai - BP 740 59507 DOUAI CEDEX - en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et de modifier l'exploitation des activités de l'établissement sis à DECHY ;

VU le dossier produit à l'appui de cette demande ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2004 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 30 septembre 2004 au 30 octobre 2004 inclus ;

VU le procès-verbal d'enquête publique et l'avis du commissaire-enquêteur ;

VU l'avis de Monsieur le sous-préfet de Douai ;

VU l'avis du conseil municipal de DECHY ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'avis de Monsieur le directeur régional de la navigation du Nord - Pas-de-Calais ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 059-215901703-20260916-2026_09_80BIS-DE

Article 15 : Le présent arrêté sera :

a) d'une part, notifié à **chacun** des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection par les soins et à la charge du titulaire de l'autorisation

b) d'autre part, publié à la Conservation des Hypothèques du Département du NORD, par les soins et aux frais du titulaire de l'autorisation et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Il sera, par ailleurs, affiché en Mairies de DECHY, LALLAING, MONTIGNY EN OSTREVENT pendant une durée de deux mois.

Un certificat des Maires attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du NORD à l'expiration du délai d'affichage.

Article 16 : Les plans d'ocupation des sols des trois communes concernées seront mis en compatibilité en application de l'article L. 123.8 du Code de l'Urbanisme.

Article 17 : Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Chef d'Exploitation de la SADE, Messieurs les Maires de DECHY, LALLAING, MONTIGNY EN OSTREVENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau ARTOIS PICARDIE,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
- Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de DOUAI,
- Monsieur le Directeur de la Chambre d'Agriculture,
- Madame le Maire de SIN LE NOBLE.

Fait à LILLE, le 04 DECEMBRE 1997

le Préfet,

Pour ampliation,
Pour le Préfet et par délégation,
L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux Ruraux,

J. DEWULF

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Bruno RAIFAUD